ISSN 0336-3856

37 ° année - Juin 2010 - N° 148

F E D E C H O S E S

www.pressefederaliste.eu

... pour le fédéralisme, depuis 1973

Revue trimestrielle de débat et de culture fédéraliste

Fédéchoses paraît désormais sur 32 pp.

Editorial (P. 32) **:**
« Nous, Peuple européen », réclamons la Fédération européenne !

Gérard ONESTA à TOULOUSE le 12 juin 2010

Union européenne :
« Delendum est Concilium ! »

G. ONESTA, Vice-président de la région Midi-Pyrénées,
ancien V.-P. du Parlement européen et J.-G. GIRAUD, Président de l'UEF France

Guy VERHOFSTADT

60 ans après la Déclaration Schuman

Sergio PISTONE

La perspective fédérale dans la Déclaration Schuman

« Une Europe unie… dans un monde uni » (*UEF* - Congrès de Montreux – 1947)

SOMMAIRE : Le Billet de J.-P. GOUZY : L'Europe des zizanies // *In Memoriam* : Teresa CAIZZI // Il y a « 30 ans… » : « L'Euro une victoire pour les fédéralistes - 22 ans après nos premières initiatives » // Bernard VOYENNE : *Le Principe fédératif à cent ans* // Laurent MOCCOZET : Les Verts et le régionalisme… une vieille histoire // *KDUN* : Le Parlement européen demande au Conseil de promouvoir la participation parlementaire à l'ONU // C. MONTFORT : Quel avenir pour la méthode communautaire avec le Service européen d'action extérieure ? FOCUS : Crise de l'euro, gouvernement économique européen, monnaie et Etat fédéral : G. MONTANI : L'Union monétaire peut-elle subsister sans Union écononomique ? - G. ONESTA : *Delendum est Concilium !* - J.-G. GIRAUD : Pour un nouveau traité économique (Maastricht II) - P. MALOSSE : Le faux gouvernement économique européen du 17 juin 2010 - F. BANFI : Un gouvernement européen : oui, mais pour quoi faire ? - *TFD* : Paul Kennedy et *The Federalist Debate* - B. BARTHALAY : Lettre ouverte à Mme. A. Merkel et M. N. Sarkozy - C. CHAUTEMPS : Lettre pétition ouverte… - H. PARATON : L' UE, la crise de l'euro et la « panique » des marchés boursiers // FED'ACTUALITE : 60° anniversaire et actualité de la Déclaration Schuman : G. VERHOFSTADT : 60 ans après la Déclaration Schuman - S. PISTONE : La perspective fédérale dans la Déclaration Schuman - D. SOLDINI : Imaginons les Etats-Unis d'Europe // Déclarations fédéralistes : UEF - JEF « Les prochaines étapes vers une fédération européenne » - *MFE* Italie : « Le MFE condamne l'action militaire d'Israël et demande une nouvelle initiative de paix européenne au Moyen-orient » - JE France : « Pour une taxe carbone européenne » // FEDE-*Lettres* // Entretien : T. GISSELBRECHT : Elie COHEN - Bibliographie : M. HERLAND : T. Michalon, *L'Outre-mer français…* - R. WADLOW : S. De Madariaga, *Morning without noon…* // Mon p'tit doigt *Fédéchoses* : Biéllorussie, la société civile mobilisée pas le gouvernement français.

Le BILLET de
Jean-Pierre GOUZY

L'Europe des zizanies

Les excès d'un capitalisme financier « à irresponsabilité illimitée », après avoir ébranlé Wall Street et l'Oncle Sam, ont atteint de plein fouet les rives passives de l'Union européenne (UE), aux confins des années 2008/2009, bien avant qu'un plan de sauvetage de l'économie d'Outre-Atlantique, d'un montant de 750 milliards de dollars, n'ait été adopté le 18 septembre dernier. Les Américains n'ont pu, on le sait, que « refiler la patate chaude » des déficits privés et souverains aux Européens qui, après des mois de palabres et d'enlisement dans la crise, ont finalement adopté, le 9 mai 2010, leur propre plan de sauvetage avec 750 milliards d'euros à la clé, agrémenté d'une cascade de tours de vis, évitant ainsi *in extremis* une contamination à vive allure de la crise grecque.
L'alerte a été vive. Elle le demeure. Le spectacle qu'elle nous a permis de découvrir, alors qu'on venait de célébrer le soixantenaire de la déclaration fondatrice de Schuman inspirée par Monnet, est celui que peut offrir une Europe de carton pâte empêtrée dans ses contradictions. Nous avons vu, en particulier, apparaître une nouvelle Allemagne décomplexée, n'hésitant plus à mettre ses partenaires traditionnels, devant une série de faits accomplis : introduction dans sa constitution, d'une limite à ne pas dépasser, à partir de 2016, de ses déficits publics appréciés à 0,35 % du PIB ; annonce surprise en mai dernier, d'une décision interdisant les ventes à terme sur les emprunts de la zone euro ; refus opposé à la Commission de Bruxelles de réduire pour le moment à 30 % (et non plus à 20 %) les émissions de CO^2, d'ici à 2020. Venant après le coup d'arrêt donné en 2009 par la Cour constitutionnelle de Karlsruhe à propos d'éventuels transferts germaniques de souveraineté, on ne peut pas ne pas constater que l'Allemagne style Merkel, première économie et puissance géopolitique de l'UE, n'est plus la partenaire complaisante qu'incarnaient, à Bonn, des personnalités rhénanes comme Adenauer et Kohl. Sans doute, comme l'a conseillé avec gentillesse, dans une déclaration récente, Valéry Giscard d'Estaing, « il faut retrouver l'intimité franco-allemande », mais malgré les poignées de mains spectaculaires et les embrassades apparemment chaleureuses, auxquelles il nous a été demandé d'applaudir, Nicolas nous donne aujourd'hui plutôt le sentiment d'agacer Angela. Peut-on sérieusement dire, dans ces conditions, malgré les embrassades de circonstance que les deux *leaders* incarnent l'idée de « couple franco-allemand » ?

Tout ceci ne signifie pas, du moins pas encore, que l'Allemagne ne soit plus disponible pour l'Europe. Elle peut même prétendre agir en poisson-pilote, puisque Sarkozy a fait savoir que la France procéderait à son tour, pour limiter les difficultés budgétaires, à une révision constitutionnelle comparable à celle de sa voisine d'Outre-Rhin et que le dossier des ventes à terme sera également traité, avec les égards dus à son rang, au niveau communautaire. Simplement, la chancelière n'hésite plus à « croiser le fer » avec ses partenaires quand elle exprime un désaccord. C'est le cas à propos du « gouvernement » de la zone euro. Non sans habileté, en effet, le président français avait pris fait et cause pour une telle orientation. Habileté, car, d'une part, il paraît donner raison aux partisans généralement fédéralistes du « noyau dur », alors que, d'autre part, du moins dans son esprit au stade actuel, un tel gouvernement ne saurait être qu'intergouvernemental. La Commission (toujours héritière, en principe, de la méthode Monnet) serait appelée à jouer dans cette perspective, sans le dire expressément, le rôle d'un secrétariat général, par ailleurs, déjà privé de toute compétence directe dans les domaines confiés à la Haute représentante (aujourd'hui britannique) pour la politique extérieure et de sécurité qui disposera de surcroît, de sa propre administration. Même si, rappelons-le au passage et pour simplifier encore les choses, la dite Haute représentante est également Vice-présidente de la Commission européenne.
Ainsi, s'achèverait une évolution qui a conduit à l'institutionnalisation du Conseil européen des Chefs d'État et de gouvernement, en échange d'un renforcement des prérogatives du Parlement européen. Herman van Rompuy, ancien Premier ministre du Royaume d'Albert II, et premier Président du dit Conseil européen, paraissait ne devoir faire de l'ombre à personne. C'était l'homme de la situation, même si des vilains jaloux l'appelaient après sa désignation, « M. Nobody ».
A tort ! Herman Ier a multiplié les réunions du Conseil européen dans une période difficile et pour donner de la substance à sa nouvelle fonction « permanente », il a décidé de s'appuyer sur une « *Task force* », terme quelque peu flambard, qui désigne un groupe de travail. La *Task force*, puisqu'on la nomme ainsi, traite donc avec les ministres des finances des dossiers ultra sensibles (fonds européen, stabilisation financière, procédures budgétaires, révision du Pacte de stabilité etc.). Or, ces dossiers sont également de la pleine compétence de la Commission. Comme l'a donc bien observé un correspondant du journal *Le Monde* à Bruxelles, il s'en suivrait « une subtile lutte de pouvoir »… Du coup, Barroso II a musclé certaines propositions de la Commission, en décidant, par exemple, pour amorcer une union budgétaire (Trichet parle même d'une « fédération budgétaire ») de proposer aux gouvernements une sorte de droit de contrôle européen avant qu'ils ne soumettent leurs projets de recettes et de dépenses à l'adoption des Parlements nationaux. La question de la « souveraineté » a été immédiatement soulevée ici et là… et l'idée d'un « droit de regard » plus modeste aussitôt évoquée à Bruxelles pour atténuer les préventions souverainistes.

Le Conseil européen du 17 juin a donc, quant à lui, prudemment décidé que désormais, dans le cadre d'un « semestre européen » les programmes de « stabilité et de convergence pour les années suivantes seront présentés à la Commission au printemps, en tenant compte des procédures budgétaires nationales », la Commission et le Conseil devant, par ailleurs, évaluer la conformité des règles budgétaires nationales avec celles du Pacte de stabilité et de croissance, en obtenant des garanties sur les données statistiques soumises à sa sagacité. Pas de quoi fouetter un chat !
Pour l'essentiel, si l'obligation pour les grandes banques européennes de se soumettre à la discipline des « *stress tests* », comme aux États-Unis, parait acquise et si un accord de principe existe sur l'introduction de taxes bancaires nationales dans l'UE, pour l'heure, on ignore sur quelles bases significatives cette réforme sera mise en vigueur dans les pays européens qui l'accepteront, au sein de l'Union. Enfin rien n'est encore concrètement dit sur la nature des sanctions économiques et politiques, applicables aux États qui ne respectent pas leurs engagements, dans le cadre de l'Union économique et monétaire.
Pour nous consoler, on nous a annoncé il est vrai, que les « 27 » se sont mis d'accord pour engager des négociations d'adhésion avec l'Islande (alors que 57 % des Islandais déclarent pour le moment ne pas en vouloir) et pour intégrer l'Estonie dans la zone euro, le 1er janvier 2011. En France, dans les médias seuls quelques grands quotidiens ont consacré quelques lignes condescendantes au Conseil européen du 17 juin dans l'indifférence générale.

Le football est tellement plus excitant…Ambiance !

www.pressefederaliste.eu

IN MEMORIAM

TERESA CAIZZI

Teresa Caizzi n'est plus. J'évoque sa mémoire au nom de ceux qui l'ont connue, mais aussi pour ceux, plus nombreux encore -notamment en France- qui n'ont pas vécu la longue saga des fédéralistes européens depuis le début de la seconde guerre mondiale aux premières années du nouveau siècle.

Teresa, fille d'une juge de l'Empire Austro-Hongrois naquit en 1911, près de Trento, dans un Sud Tyrol, longtemps conflictuel avant les accords austro-italiens qui, à partir de 1946, ont permis d'assurer une large autonomie à cette région plurielle et l'égalité des droits entre les communautés linguistiques. Sa famille fut internée en Bohême, à cause des positions philo-italiennes de son père, lors de la première guerre mondiale. Mariée à l'historien Bruno Caizzi, et anti-fasciste déclarée, elle vécut en Suisse au cours des années 1930, dans le canton du Tessin. C'est là qu'elle accueillit, en 1943, Altiero Spinelli et Ursula Hischmann fuyant l'Italie, quand Mussolini proclamait à Milan une éphémère « République sociale ».

Devenue fédéraliste, Teresa revint en Italie après la guerre. Professeur de français à Côme puis à Milan, elle s'engagea totalement dans l'action fédéraliste plus de cinquante années durant en Lombardie, ainsi qu'au niveau national et international. Son principal mérite, à mes yeux du moins, est d'avoir si longtemps su présider avec efficacité le puissant Centre régional du Mouvement fédéraliste en Italie. Respectée par les militants, redoutée par les adversaires du mouvement, « la Caizzi » fut d'abord supportrice de choc d'Altiero, lors de ses combats successifs pour la Communauté européenne de défense et la Communauté politique, mais aussi au cours de l'aventure du Congrès du Peuple européen. Elle s'est éloignée de lui quand, au début des années 1960, il se fit le champion de la « sinistration » (virage à gauche) du fédéralisme en préconisant une stratégie de « renouvellement démocratique ». Elle choisit alors de soutenir pleinement Mario Albertini, professeur à l'Université de Pavie, penseur et *leader* du courant « Autonomie fédéraliste ». L'opposition des thèses, entre les deux hommes, se manifestera dans toute son amplitude lors du Congrès international du M.F.E. de Lyon des 9, 10, 11 Février 1962, Albertini obtenant 307 suffrages lors de l'élection du Comité Central, tandis qu'Altiero Spinelli n'en recueillait plus que 196. Cet épisode, faut-il le dire, ne changera rien d'ailleurs au destin fulgurant de l'homme de Ventotene.

Teresa était, de son côté, une femme aux engagements tranchés. Après avoir bataillé (comme tous les fédéralistes) pour l'élection directe du Parlement européen, elle apportera son appui à Altiero quand, devenu membre du premier Parlement européen élu au suffrage universel direct, il mena son dernier grand combat en faisant adopter par celui-ci, le 14 février 1984, le projet de Traité d'Union européenne. Puis, elle s'impliqua dans l'action pour la monnaie unique, au cours des années 1990 avec la même force de conviction. Je me réjouis d'apprendre, par le truchement de Massimo Malcovati que « plus récemment, bien que ses forces ne lui permettaient plus de s'engager aussi activement qu'elle l'aurait voulu », Teresa Caïzzi continuait « à suivre avec attention et passion l'évolution et l'activité des fédéralistes, étant consciente des dangers de l'élargissement, en l'absence d'une concrète évolution vers l'objectif fédéral, elle apportait son soutien à ceux qui, fidèles à leur rôle d'avant-garde, demandent qu'un noyau d'Etats et notamment les pays fondateurs, prenne l'initiative de fonder la Fédération européenne, ouverte à tous ceux qui auraient voulu la rejoindre ». Me remémorant nos longues discussions à propos d'Alexandre Marc et Altiero Spinelli, c'est bien au souvenir de cette militante « attentive » et « passionnée » que je dédie ces quelques lignes.

J.-P. G.

Il y a « 30 ans » nous avons publié…

L'Euro, une victoire pour les fédéralistes, 22 ans après nos premières initiatives

EDITORIAL du N° 100 - 2° trimestre 1998

Fédéchoses - Pour le fédéralisme

Après la décision prise par le Conseil européen de Bruxelles du 2 mai (1998) et son approbation par le Parlement européen, de nombreux protagonistes de la politique et de la finance ont revendiqué la responsabilité première de la monnaie européenne. Dans les plus grands quotidiens européens ont été publiées des *interviews* des chefs d'Etat et de gouvernement, de leaders politiques et de fonctionnaires de renom. Certains d'entre eux ont rappelé les premiers épisodes et les premières tentatives, à la fin des années 70, qui ont amené à la création du Système monétaire européen (SME). Mais aucun, absolument aucun, n'a rappelé qu'aux origines de ce débat, il y avait le Mouvement fédéraliste européen (MFE), l'une des deux grandes organisations dont le regroupement a permis, dans les années qui suivirent, de rebâtir l'UEF.

Et pourtant, c'est bien ainsi que les choses se sont passées. En décembre 1975, sous la pression d'une grande manifestation de rue, organisée à Rome par les fédéralistes, le Sommet européen décidait d'organiser les premières élections européennes au suffrage universel direct en 1978. Elles furent, par la suite, repoussées d'un an. Cette décision venait clôturer une phase importante de la lutte fédéraliste. La campagne pour l'élection directe du Parlement européen avait en effet débuté en 1966. Maintenant que le but était atteint, il s'agissait d'une avancée significative vers la Fédération européenne, mais la lutte n'était pas achevée. Il n'avait été possible d'obtenir les élections directes que parce que les gouvernements cherchaient par tous les moyens à porter remède aux graves désordres dans lesquels se perdait le projet du Marché commun. A cause de la crise du dollar, des fluctuations monétaires et de la crise pétrolière, l'unité économique réalisée durant les années de stabilité et de prospérité était gravement compromise. Le nationalisme économique représentait une réelle menace. L'élection européenne était nécessaire, mais ce n'était certainement pas elle qui relancerait à elle seule l'économie.

L'un des points forts de la théorie fédéraliste est l'affirmation que la monnaie est l'une des compétences essentielles d'un gouvernement fédéral. Bien connu des fédéralistes de la Résistance, en particulier italiens, l'enseignement de Lionel Robbins, l'un des fédéralistes anglais de l'entre-deux guerres, est resté ignoré de la culture politique et économique nationale. Face à la grande dépression des années 30, Robbins avait conclu courageusement qu'un ordre économique international est impossible sans une monnaie supranationale et sans un gouvernement fédéral. Pour Robbins, la cause du nationalisme économique, c'était la souveraineté absolue. Mais il n'était absolument pas évident qu'il soit possible, dans l'Europe des années 70, de mener avec succès une lutte pour la monnaie européenne comme partie intégrante d'un projet constituant. C'est le mérite de Mario Albertini, d'avoir alors défini le « gradualisme constitutionnel » et d'avoir assis la nouvelle phase de l'action fédéraliste sur des bases conceptuelles solides qui sont encore à l'ordre du jour.

En 1976, Albertini écrivait en effet que la monnaie européenne est un aspect essentiel du gouvernement européen et que, en faisant levier sur le lien entre l'élection européenne et la monnaie européenne, l'on pourrait arriver jusqu'à la fédération.

La campagne pour la monnaie européenne a commencé à l'automne 1976 et s'est articulée autour d'actions de rue et en une série de débats et de colloques internationaux importants qui ont

culminé à Rome en juillet 1977 lors d'un colloque organisé en coopération avec le Mouvement européen Grâce également à la participation de Pierre Werner, l'auteur du projet d'union monétaire de 1971 qui avait échoué, le colloque de Rome eut une large résonance dans la presse et la classe politique européenne. Mais son impact décisif se vérifia dans son influence sur les initiatives de la Communauté européenne.

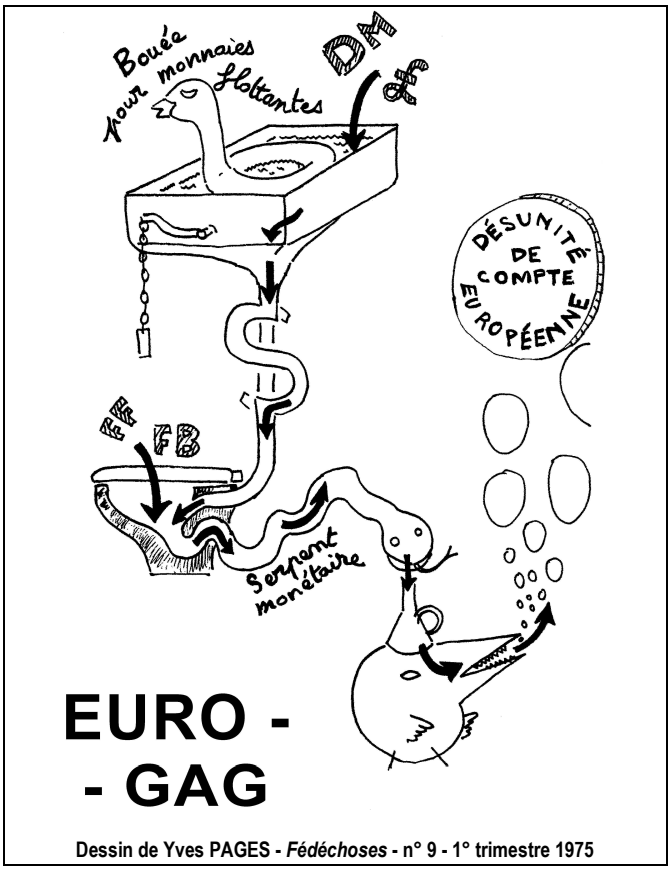

Dessin de Yves PAGES - *Fédéchoses* - n° 9 - 1° trimestre 1975

En octobre 1977, Roy Jenkins, alors Président de la Commission, fit à Florence un important discours sur la nécessité de relancer le processus de l'Union économique et monétaire. La suite est connue. Il faut seulement rappeler qu'à chaque date cruciale, lorsque l'Union monétaire a été en jeu, les fédéralistes ont été là pour soutenir la monnaie européenne.
Ces épisodes peuvent apporter des enseignements pour l'avenir à ceux, les jeunes en particulier, qui n'ont rejoint la lutte fédéraliste que ces dernières années. Il ne faut pas confondre l'histoire et la chronique journalistique. Au récent Conseil européen de Bruxelles du 2 mai, l'attention des *mass-media* s'est concentrée sur le litige franco-allemand pour la présidence de la Banque centrale européenne. Il ne faut pas le négliger, car il est l'illustration du grave déficit démocratique de l'Union européenne. Ceux qui savent dépasser le seul stade de la chronique journalistique, doivent dénoncer le danger que fait courir aux institutions européennes le concept gaulliste de l'Europe des Etats, défendu par Jacques Chirac et demander la création d'un véritable gouvernement fédéral. Mais la substance de ce qui se jouait à Bruxelles était toute autre. C'était la fondation de l'Union monétaire et c'est ce que retiendront les générations futures.

Bien évidemment la tâche des fédéralistes ne s'est pas achevée avec l'euro. Nous devons la poursuivre.
La monnaie européenne est seulement une étape qui rend possible d'atteindre notre objectif final à condition de ne pas relâcher notre pression. La monnaie européenne reste un projet fragile et le restera tant que le gouvernement fédéral n'existera pas. La lutte des fédéralistes devient chaque jour plus difficile au fur et à mesure que l'objectif se rapproche car nos adversaires, c'est à dire les défenseurs de la souveraineté nationale (de la majeure partie du Parti communiste, malgré de timides évolutions, au Mouvement des citoyens de Chevènement, en passant par les fascistes du Front National, le Mouvement pour la France de De Villiers et les paléo-gaullistes réunis avec Pasqua), se battent avec un acharnement croissant.

Une période révolutionnaire vient ainsi de s'ouvrir qui verra l'affrontement final entre les tenants et les opposants du projet fédéraliste de la démocratie internationale. La victoire comme la défaite sont possibles.
Nous devons faire preuve de volonté et de détermination, mais cela ne peut suffire, car la bataille pour la Fédération européenne est différente des entreprises révolutionnaires du passé. Nous devons avoir conscience que les fédéralistes, au moment du succès, ne seront pas sous les feux de la rampe de l'actualité, ni à la une des quotidiens. Tel est le prix que doivent payer ceux qui veulent être les artisans actifs du cours supranational de l'histoire.
Jean Monnet, se penchant sur son action, constatait en substance que la concurrence était vive autour du pouvoir, mais quasiment nulle dans le domaine où il avait choisi d'agir, celui de la préparation de l'avenir qui, par définition, n'est pas sous les projecteurs de l'actualité.

Telle est la tâche des fédéralistes, préparer l'avenir.

En mai 1975,
les *Editions Fédérop*,
éditaient le
1er. volume de la collection
Textes fédéralistes

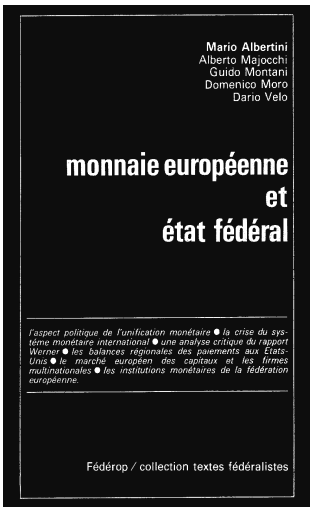

Sous la direction de Mario Albertini, cet ouvrage collectif montrait « *l'incohérence d'un projet d'union économique et monétaire sans construction préalable d'institutions politiques communes* » et affirmait que « *La solution de la crise monétaire internationale passe par la création d'une monnaie européenne et les déséquilibres des balances nationales des paiements relèvent du maintien d'une souveraineté économique absurde et dépassée. Mais l'unification économique suppose une politique monétaire et fiscale européenne, donc un gouvernement européen, permettant d'atteindre, outre l'équilibre de la balance européenne des paiements, les autres objectifs de politique économique, en particulier, le rétablissement d'un développement régional équilibré* ».

Le Principe fédératif a cent ans

Bernard VOYENNE

Article publié dans *L'Europe en Formation*, Nice, décembre 1963, n° 45. Revue du Centre international de formation européenne - CIFE, fondée par Alexandre Marc.
Presse fédéraliste et *Fédéchoses* remercient le CIFE et *L'Europe en formation* d'avoir autorisé cette republication et d'autres qui suivront soit dans *Fédéchoses* soit en brochures ou sur notre site.

Il y a eu cent ans cette année -exactement à la mi-février- Pierre-Joseph Proudhon publiait : *Du Principe fédératif et de la nécessité de reconstituer le parti de la Révolution.* C'est le dernier de ses ouvrages importants à avoir vu le jour de son vivant. Désormais tout ce qu'il écrira sera placé sous le signe du fédéralisme et, notamment, son grand ouvrage posthume, *De la Capacité politique des Classes ouvrières.* La propagation de l'idée fédéraliste lui tient même tant à coeur que, le 5 février 1863 (quelques jours avant la sortie du *Principe),* Proudhon écrit au Ministre de l'intérieur pour lui demander l'autorisation de faire paraître un nouveau journal qui s'appellera : *La Fédération.* Autorisation qui est, bien entendu, refusée par un régime dont le « libéralisme » réservait sa tendresse aux seules rêveries nationalitaires.

Ainsi donc, celui qui demeure à jamais « le père du fédéralisme », au moins en tant que philosophie politique, semble avoir attendu les deux ou trois dernières années de sa vie pour parler de fédéralisme. Paternité aussi éclatante que tardive ! Lorsqu'il s'agissait de désigner d'un mot l'ensemble de sa doctrine, Proudhon a utilisé jusqu'alors des termes divers, plus ou moins heureux : « garantisme », « anarchie », « mutuellisme », mais jamais celui de « fédéralisme ». N'y a-t-il pas là de quoi accréditer la thèse de ceux qui vont accusant Proudhon d'avoir sans cesse changé, de s'être perpétuellement contredit, voire renié ?

En réalité, il serait possible -croyons-nous- de montrer que depuis le début de son œuvre sous des approximations successives, c'est de fédéralisme qu'il parlait ou, pour mieux dire, vers le fédéralisme qu'il se dirigeait. En tout cas depuis qu'il a ainsi formulé dans le premier mémoire : *Qu'est-ce que la Propriété ? Ou recherches sur le principe du Droit et du Gouvernement* (qui est de 1840) ce que l'on peut appeler son axiome : « La politique est la science de la liberté : le gouvernement de l'homme par l'homme, sous quelque nom qu'il se déguise, est oppression ; la plus haute perfection de la société se trouve dans l'union de l'ordre et de l'anarchie »[1]. Mais, même si l'on tient à se référer à des origines plus explicites, à des formulations plus précises où l'idée fédéraliste et le mot figurent conjointement, il ressort indiscutablement de l'étude de la correspondance, des carnets, d'articles plus ou moins oubliés, que l'intérêt pour le fédéralisme apparaît chez Proudhon dès 1847, d'abord de manière épisodique, puis dans une perspective polémique, pour s'implanter solidement à l'occasion des vastes recherches qu'il entreprend au cours de son premier séjour à Sainte-Pélagie, de 1849 à 1852.

Les circonstances fortuites sont celles de la guerre du Sonderbund et des épisodes qui s'ensuivirent. L'expulsion des jésuites, affirme Proudhon[2], n'a été au fond qu'un « prétexte » et le véritable enjeu de la lutte se trouvait entre les vieilles libertés cantonales et le radicalisme centralisateur, à la française, qui prétendait les supprimer. Bien entendu, en France, le courant jacobin était favorable aux centralisateurs suisses et cela d'autant plus qu'il y avait eu l'affaire des jésuites. Proudhon, au contraire, prend la défense de la liberté, en l'occurrence des jésuites qu'il n'hésite pas -lui !- à juger « plus de leur siècle »[3] que leurs adversaires. Privé, à cette époque, de moyens d'expression, c'est à ses carnets intimes qu'il confie ses fureurs et ses méditations. Pendant toute l'année 1847, ils abondent en références à ce qu'il appelle « la question suisse ». Ce qui est pour nous significatif, c'est la valeur générale que Proudhon en vient très vite à donner à cette affaire, somme toute mineure. Elle l'aide à voir clair dans le problème des nationalités, alors posé de façon dramatique en Europe. De la Suisse, il passe bientôt à l'Italie, à l'Allemagne. C'est pour remarquer que partout l'on cherche à répondre à l'appel de ces nationalités selon les principes jacobins, en imitant sottement la France. Et Proudhon d'affirmer que cette vue est « rétrograde », qu'elle ressortit au « matérialisme pur » [4]. En contrepartie, il multiplie les formules comme celle-ci où il exprime, avec une précision croissante, sa position personnelle : « L'unité dans la variété, voilà ce qu'il faut chercher, en respectant l'indépendance des *fueros,* des cantons, des principautés et des cercles »[5]. Sa pensée ne saurait faire aucun doute ; cependant il hésite à employer le terme de fédéralisme, parce qu'il le comprend encore -selon l'acception reçue en France depuis la Révolution- dans un sens exclusivement centrifuge et quasi sécessionniste. Un autre texte des carnets, quelque peu postérieur, nous paraît très précieux pour fixer cette étape de la réflexion proudhonienne : « Le Gouvernement. Bien poser la question. Ce que je veux est autre chose que le fédéralisme. La vraie unité économique, non administrative ; tandis que les fédéralistes ne veulent ni unité administrative, ni économique ».[6]

Le mot qu'en 1847 il hésite encore à adopter, Proudhon s'en saisira, comme il est habituel chez lui, dans le feu de la polémique. A la fin de 1850, au milieu des discussions consécutives à l'échec de la Révolution, Victor Considérant relança la vieille idée du gouvernement direct, en affirmant que si le peuple avait pu diriger lui-même sa révolution, celle-ci n'aurait pas été trahie. Proudhon, de plus en plus attentif aux questions politiques, se mêle au débat pour tancer vertement Considérant et ceux qui l'avaient appuyé, en montrant que le gouvernement direct -s'il était possible- serait le plus oppressif puisqu'il instaurerait la souveraineté permanente de tous sur chacun et de chacun sur tous. Quelques mois plus tard, Louis Blanc intervient à son tour pour s'opposer lui aussi, mais avec de tout autres raisons, à l'idée du gouvernement direct. En bon historien de la première Révolution et en fidèle de Robespierre, il évoque le spectre du « fédéralisme », comme toujours efficace contre ceux qui n'apprécient pas les charmes de la centralisation démocratique. Proudhon se sent visé et, `tout d'abord, écarte presque négligemment l'allusion : « L'accusation de fédéralisme est désormais surannée et n'effraie plus personne »[7]. Mais, peu à peu, par une sorte de bravade, il se prend d'affection pour le mot tant décrié et bientôt l'accusation de fédéralisme, si surannée qu'elle soit, n'a plus rien qui lui déplaise. A partir de 1851-1852, c'est de plus en plus souvent que l'on trouve le terme sous sa plume, avec des réserves encore mais qui cèdent progressivement, puis, marqué d'une franche sympathie dès la fin de 1852. Il faudra attendre encore plusieurs années avant d'en arriver au célèbre texte de la *Justice :* « *D.* Que pensez-vous de l'équilibre européen ? *R.* Pensée glorieuse d'Henri IV,

[1] Ed. Rivière, p. 346.
[2] Carnet 6 (1847-1850), Ed. Rivière, p. 226.
[3] *Ibidem.*
[4] Carnet 6, Ed. Rivière, p. 257.
[5] *Ibid.*
[6] Carnet 7, texte dactylographié, B.N. Dpt des Mss. p. 168.
[7] *Idée générale de la Révolution,* Ed. Rivière, p. 322.

dont la Révolution peut seule donner la vraie formule. C'est le fédéralisme universel, garantie suprême de toute liberté et de tout droit... ».[8] Voilà déjà le *Principe* en substance.

Lent cheminement, donc, d'une dizaine d'années au moins, où la pensée et le mot se cherchent, se devinent, s'étudient, pour se rejoindre enfin dans des épousailles indissolubles où la raison et l'intuition ont chacune leur part. Car, on l'a compris, il ne s'agit pas d'une simple question de terminologie, aussi peu négligeable soit-elle. S'il n'y a eu dans la pensée de Proudhon ni changement, ni oubli, on ne saurait douter qu'il s'est produit entre les deux termes de son évolution, un approfondissement souvent douloureux, toujours intense et laborieux, le plus important à coup sûr de toute la vie du Franc-Comtois. Grande crise de la quarantaine au cours de laquelle un génie impétueux mais réfléchi remet tout en question de ce qu'il a écrit, se pose des problèmes entièrement nouveaux pour lui, n'hésite pas à les affronter de face et, sans se renier, se transforme pour retrouver enfin ses anciennes certitudes à un plan supérieur. Dès le début de cette crise intellectuelle, Proudhon en avait lucidement mesuré l'ampleur et prophétiquement deviné l'issue. C'est en 1850, en effet, à la veille de publier *L'Idée générale de la Révolution,* le plus « anarchiste » de ses livres, qu'il écrivait : « Après avoir nié l'Etat, nous devons faire sentir qu'il s'agit d'accomplir un mouvement progressif de simplification *usque ad nihilum,* non de réaliser une anarchie subite et immédiate (...). Pour moi, je vais commencer une évolution nouvelle ».[9]

*

En 1863, donc, lorsque Proudhon publie le *Principe,* il y a à peu près quinze ans qu'il a commencé de découvrir l'idée fédéraliste. Ce qui avait été tout d'abord un thème circonstanciel, voire polémique[10], est devenu progressivement le *leitmotiv* qui non seulement domine toute la dernière partie de son oeuvre mais encore, rétrospectivement, éclaire et unifie ce qui l'a précédée. Avec insistance Proudhon lui-même a toujours souligné cette cohésion profonde qui ne nie pas l'évolution mais, au contraire, l'explique. Dans le temps même où il travaille au *Principe*, il écrit : *« Vous serez quelque jour étonné d'apprendre après tout ce que vous avez entendu dire et supposé vous-même de mes opinions, que je suis un des plus grands faiseurs d'ordre, un des progressistes les plus modérés, un des réformateurs les moins utopistes et les plus pratiques qui existent (...). Pour ne citer qu'un exemple (...) je vous ferai remarquer en passant que si, en 1840, j'ai débuté par l'anarchie, conclusion de ma critique de l'idée gouvernementale, c'est que je devait finir par la fédération, base nécessaire du droit des gens européen, et, plus tard, de l'organisation de tous les Etats (...) ; en sorte que l'ordre public reposant directement sur la liberté et la conscience du citoyen, l'anarchie, l'absence de toute contrainte, de toute police, autorité, magistrature, réglementation, etc. se trouve être le corrélatif de la plus haute vertu sociale, et partant, l'idéal du gouvernement humain. Nous n'en sommes pas là, sans doute, et il se passera des siècles avant que cet idéal soit atteint, mais notre loi est de marcher dans cette direction, de nous approcher sans cesse du but ; et c'est ainsi, encore une fois, que je soutiens le principe de la fédération ».*[11]

Sans doute, dans un texte de ce genre écrit au courant de la plume, une certaine schématisation est-elle inévitable. Mais, sur le fond et pièces en mains, on ne peut que donner raison à Proudhon. Dans le puissant massif de cette pensée, si les replis, les escarpements sont nombreux, il est impossible de tracer des lignes de partage vraiment nettes et, à coup sûr, il n'existe aucune ligne de rupture. A qui ignore ce qui le prépare et l'explique, son fédéralisme est proprement incompréhensible. Car ce fédéralisme n'est rien d'autre qu'une réponse aux questions laissées ouvertes par les prises de position antérieures. Depuis longtemps Proudhon avait admis que l'anarchie, fixée par lui comme but ultime au progrès humain, ne pourrait se réaliser que d'une manière « progressive »[12] et qu'il fallait, par conséquent, en prévoir les étapes et les aménagements. Ceux-ci, bien que posés comme nécessaires, n'en restaient pas moins énigmatiques. En fait, Proudhon se rendra compte peu à peu qu'il avait été, un moment, si catégorique, que les chaînons intermédiaires risquaient fort de ne pouvoir être placés, faute d'avoir donné un rôle suffisant au moteur de tout progrès qui est, selon sa philosophie, la contradiction. L'anarchie était la fin : comme telle, elle ne pouvait être aussi le moyen. Cette anarchie, autre nom chez lui de l'autonomie, de toutes les autonomies, ne saurait empêcher l'unité des personnes et des groupes entre eux, à peine de n'être plus *l'anarchie positive* qu'il envisageait, mais un pur et simple émiettement. Autrement dit la liberté ne peut se penser et s'obtenir que par rapport à une contrainte, et cette contrainte elle-même est loin d'être affectée d'un signe négatif : elle peut parfaitement être génératrice de liberté. Il ne s'agit donc pas, comme le font les pensées monistes, de sacrifier l'une à l'autre mais bien de penser dialectiquement *l'une et l'autre.*

Or il ne nous paraît guère douteux que Proudhon avait été, pendant un temps, tenté de tout sacrifier à l'anarchie. De là un utopisme qui, quoi qu'il en ait dit par la suite, s'était fait jour dans sa pensée à l'époque des déceptions de 48 et qui est particulièrement visible dans l'*Idée générale.* De là aussi, inévitable choc en retour, l'opportunisme qui n'avait pas tardé à répondre à cet utopisme avec *La Révolution sociale démontrée par le coup d'Etat.* Une méconnaissance certaine du pôle d'organisation, d'autorité, d'unité, obère toute cette période et elle se manifeste tantôt par des simplifications verbales, tantôt par un machiavélisme naïf qui n'est qu'une simplification mentale. Après l'échec de la révolution, Proudhon s'était réfugié dans un économisme pur finissant par rejoindre le libéralisme du « laissez faire » qu'il avait tant critiqué autrefois. Puis, on contraire, il avait cédé d'une manière bien particulière au mythe de l'homme providentiel en s'imaginant, non sans une sombre ironie, qu'un souverain qu'il méprisait parce qu'il n'avait ni idées ni moeurs réaliserait, en raison de ce vide même, les premières étapes de la révolution.

A présent que la crise est passée et que, en prenant du recul - notamment grâce à l'exil- Proudhon a pris conscience des points sur lesquels il butait, il comprend aussi plus clairement comment il pourra les surmonter. « Nous avons maintenant, écrit-il, chose que nous avions dédaignée et devions dédaigner en 1848, une politique ».[13] Pourquoi « devions dédaigner » ? On peut admettre qu'il entre ici un certain désir de se justifier après coup mais aussi que, face aux affolements d'un socialisme à la fois

---

[8] ***De la Justice dans la Révolution et dans l'Eglise*, Ed. Rivière, T. II, pp. 287-288.**

[9] ***Lettre à Darimon, du 14 février 1850 (Cor. III,* p. 96)**

[10] **Cette intention ne disparaîtra jamais tout à fait. Pendant qu'il travaille au *Principe,* il écrit : « Je plante le drapeau, jusqu'ici proscrit, du *fédéralisme ». Lettre à Milliet, du 2 novembre 1862 (Cor.* XII, p. 220).**

[11] ***Lettre à Milliet, op. cit.*, p. 221. Voir aussi, déjà dans le même sens, la *Lettre à Delhasse, du 8 août 1861 (Cor.* XI, pp. 160-161).**

[12] ***Lettre à Darimon*, du 14 février 1850, *op. cit.*, p. 96.**

[13] ***Lettre à Darimon*, du 6 février 1863, lui annonçant le *Principe (Cor.* XIII, p. 279).**

autoritaire et impuissant, Proudhon estime qu'il était seulement possible d'affirmer le primat de la liberté créatrice. Quoi qu'il en soit, on discerne bien le cheminement de la pensée proudhonienne, tel qu'il trouvera son aboutissement dans le *Principe.* Proudhon ne renie rien, mais corrige et complète ; il ne retranche pas, mais ajoute. L'anarchie, dans le sens où il l'entend, n'est nullement mise en question. Cependant elle va trouver désormais sa complémentaire -sur lequel elle s'arc-boute et avec qui elle dialogue- dans l'idée d'organisation. Chacun des pôles ainsi mis en tension empruntera à l'autre et à son tour, lui donnera : l'organisation est conçue comme spontanée dans le temps même où l'anarchie devient organique. C'est tout le fédéralisme proudhonien. Comme Proudhon le dit lui- même : « le seul système politique qui puisse se concilier avec la vraie révolution et réaliser l'égalité économique est la fédération ».[14]

*

Dans quelles conditions le *Principe* a-t-il été conçu et enfanté ? Amnistié depuis 1860, Proudhon ne s'était pas dépêché de rentrer en France. Certes, il était las de l'exil mais il y avait pris aussi ses habitudes et redoutait les difficultés matérielles du retour. Plus encore l'épreuve morale à laquelle il s'attendait, le saisit, comme il l'écrit à un ami cher, d'une « véritable angoisse ».[15] Il voudrait revenir avec une revanche, un coup d'éclat, et compte pour cela sur *La Guerre et la Paix.* Pourtant les incompréhensions rencontrées par le manuscrit avaient été grandes. Elle n'étaient rien encore à côté du véritable « tollé » (le mot est de Proudhon) qui accueillit la publication. Comme toujours, l'humeur proudhonienne, aggravée à cette époque par quelque amertume, l'a poussé à défendre ses thèses avec les armes « *boomerang* » de la provocation et du paradoxe. On l'accusera d'avoir écrit une apologie de la force, quand il s'était borné à constater qu'elle était souvent l'accoucheuse de ce droit des gens dont il s'efforce de repenser les principes.

De même lorsque, l'année suivante, de plus en plus préoccupé par la question des nationalités -angoissé même, depuis l'issue de la guerre franco-piémontaise et ce qui lui paraissait être la folle politique de Napoléon III- Proudhon écrit une série d'articles afin de démontrer que la solution à l'unité italienne ne peut être que fédérative, il va passer aux yeux de ses hôtes belges pour un furieux nationaliste français ! En effet, faisant allusion dans l'un des textes qui composeront *La Fédération et l'Unité en Italie* à l'annexion de Nice et de la Savoie, il remarque -ironiquement, est-il besoin de le préciser ?- qu'il n'y a aucune raison de s'arrêter en si bonne voie. Si le critère linguistique était le seul qui dût être pris en considération, alors, la France serait parfaitement fondée à réclamer aussi l'annexion de la Wallonie. Qu'avait-il dit ! Alerté par quelques ombrageux censeurs, les journaux bruxellois -qui apparemment ne goûtaient pas mieux l'humour proudhonien que ne l'avaient fait les propriétaires- accusent Proudhon d'« appeler sur leur pays les hordes françaises »[16], alors qu'il avait voulu dire exactement le contraire. C'est une authentique manifestation nationaliste que déclenchèrent les imprudents propos de l'anti-nationaliste qui n'était encore, au demeurant, qu'un proscrit jouissant du droit d'asile. Sa maison d'Ixelles fut assiégée par un cortège de braves gens, brandissant des drapeaux, hurlant « La Brabançonne » et paraissant décidés à faire au polémiste un très mauvais parti. Plus écœuré par tant de sottise que véritablement alarmé, Proudhon se décide néanmoins à faire le saut et, le lendemain de cette Saint-Barthélemy en miniature, il prendra le train pour Paris.

Hélas ! Ce n'était pas pour y trouver le moindre réconfort. Malade, aigri, assailli par toutes sortes de difficultés matérielles, Proudhon n'est pas plus tendre pour son pays, retrouvé après quatre ans d'exil, que pour celui qu'il venait de quitter. Ce qu'il constate l'accable et, en même temps, le galvanise, comme c'est toujours le cas chez lui : « J'ai trouvé la situation ici dix fois pire qu'on ne me l'avait faite. La défection est partout, la démocratie est en plein désarroi, le ralliement marche et l'immoralité monte comme le flux. On peut se croire à un prélude de la fin du monde. C'est justement pour cela que je rentre ; j'ai fait le diagnostic, je crois avoir le remède ».[17]

Le remède, c'est précisément le fédéralisme. Dans ce grand désarroi moral et matériel, Proudhon pense à développer enfin l'idée qui mûrit en lui depuis tant d'années déjà et dont *La Guerre et la Paix* a posé les solides prémisses. A peine installé dans sa nouvelle maison de Passy (celle-là même où il mourra), il se met au travail. *Du Principe fédératif et de la nécessité de reconstituer le parti de la Révolution*, tel est le titre en forme de programme qu'il trace tout d'abord et ne suivra d'ailleurs qu'en partie. Dans les circonstances où il se trouve, il ne croit pas pouvoir faire mieux qu'« un petit pamphlet de soixante pages au plus »[18]. Il ne s'agit, dans son esprit, que de poser un premier jalon, d'éveiller une réflexion, en traçant seulement les grandes lignes de la doctrine fédéraliste qu'il croit commencer à entrevoir mais qu'en fait il porte déjà en lui dans son état presque définitif. Progressivement il s'échauffe et, plein de son sujet, avance rapidement quoique non sans difficultés. Moins de trois mois plus tard, il se trouve à la tête d'un manuscrit de deux cents pages dont il a lui-même retracé la genèse, mieux que quiconque ne saurait le faire : « *Peu à peu je me suis aperçu que je me fourvoyais, que ce qu'il fallait, c'était un travail sérieux, solide, et un coup terrible. Me voilà donc refaisant mon ouvrage sur épreuves, tant et si bien qu'au bout de deux mois je n'avais pas encore fini ; seulement au lieu de soixante pages, j'étais arrivé à deux cents. On met sous presse, la première feuille est tirée ; je ne sais combien de rames de papier grand jésus. Mais voilà que la nuit une insomnie s'empare de moi ; c'était le diable ou mon bon ange, je ne sais encore lequel, qui venait m'éveiller. Je songe que j'ai fait une oeuvre stupide, obscure, violente, digne de mes adversaires, sans doute, mais faite pour me déshonorer comme écrivain. De suite je me lève, je fais suspendre le tirage et je déclare à Dentu que j'ai des corrections à faire. Ces corrections m'ont pris encore cinq semaines, et ma brochure qui devait avoir soixante pages au plus, dépasse trois cents. Il est certain qu'un enfant ainsi bâti, conçu en quatre reprises, jeté en fonte par morceaux, doit faire une singulière figure. Vous y verrez force ratures, lacunes, des bosses, des méplats, des solutions de continuité. -Un nouvel avertissement du ciel ou de l'enfer, vous me le direz, m'a été donné cette nuit (31 janvier), et j'avais presque résolu de tout brûler et de renvoyer la publication à Pâques. Cependant, après avoir dormi, j'ai décidé de laisser aller les choses et de n'y plus regarder. C'est ainsi que je me trouve, en ce moment, avoir a peu près terminé cet ouvrage. C'est un livre, et ce n'est pas un livre ; c'est quelque chose d'hétéroclite, de très fort par endroits, de soporifique dans d'autres ; en somme, une idée formidable qui, si elle porte coup, doit produire un effet énorme. En un mot, je me suis dit que le fond sauverait peut-être la forme, et c'est ce qui*

[14] ***Lettre à Chaudey*, du 20 novembre 1863 *(Cor.* XII, p. 241).**

[15] ***Lettre à Rolland*, du 7 juillet 1861, dans, *Lettres* au *Citoyen Rolland,* éd. Grasset, Paris, 1946, pp. 194-195.**

[16] ***Lettre à Gouvernet*, du 10 septembre 1862 *(Cor. XII*, p. 177).**

[17] ***Lettre à Madier-Montjau*, du 2 octobre 1862 (*Cor. XII*, p. 204).**

[18] ***Lettre à Buzon*, du 31 janvier 1863 *(Cor.* XII, p. 267).**

fait que vous recevrez peut-être, sous huitaine, ma publication. Mais j'ai la cervelle en bouillie et la tête comme une poire molle ».[19]

Encore sous le feu de l'inspiration, l'auteur s'est ici montré assez bon critique, quoiqu' excessif sans doute : mais il est ainsi fait, dans le jugement comme dans l'action. On accordera à l'auto-censeur que le livre n'est pas, littérairement parlant, un de ses meilleurs et qu'il souffre des conditions défavorables de sa gestation ou, plus exactement, d'être demeuré en cet état. Il porte même, dans son plan et son ton, la marque d'une ambiguïté foncière. De la première intention polémique subsiste un certain nombre de passages et toute la troisième partie qui, avec le recul du temps, nous semblent gâter le civet plutôt qu'ils ne l'épicent. D'autre part les *excursus* historiques de la deuxième partie, ajoutés au dernier moment et sans documentation suffisante pour donner plus de poids à la thèse, sont hâtifs et souvent contestables. L'intérêt essentiel du livre n'est évidemment pas là. Proudhon l'avait, en somme, pressenti. Mais il savait aussi où se trouvait son véritable apport, et en quoi il était novateur. Il poursuit, en effet, en ces termes, la lettre que nous venons de citer longuement sans en épuiser les richesses : « *Le titre de cet ouvrage vous en fera préjuger le contenu (...). C'est une démonstration d'un genre à moi, de cette proposition : Que tous les gouvernements connus jusqu'à ce jour sont des fragments dépareillés de la vraie constitution sociale, laquelle est unique, la même pour tous les peuples, et peut être appelée : République fédérative ; que hors de là il n'y a ni liberté, ni droit, ni morale, ni bonne foi (...). Bref, c'est ce que j'appelle la solution du problème politique ; la définition de la République, définition restée à l'état de* desideratum*, si peu connue encore que Suisses et Américains eux-mêmes n'ont eu jusqu'ici qu'une conscience fort imparfaite de leur propre état* ».[20]

Ainsi Proudhon est-il parfaitement conscient, dès la parution du livre, d'avoir fait non la théorie des régimes fédéraux existant de son temps, mais bien une oeuvre de philosophie sociale et politique dans laquelle le *principe fédératif* est envisagé dans son essence plutôt que selon les modalités imparfaites de son existence. C'est à ce niveau que le livre a poursuivi, à travers heurs et malheurs, sa destinée. Et c'est ainsi également qu'après cent années, il demeure pour nous, comme une grande oeuvre solitaire, éclairante, et toujours à réaliser.

NOTE BIBLIOGRAPHIQUE

DU PRINCIPE FÉDÉRATIF ET DE LA NÉCESSITÉ DE RECONSTITUER LE PARTI DE LA RÉVOLUTION, par P.-J. PROUDHON, a été publié chez E. Dentu, Libraire-Editeur à Paris, Galeries d'Orléans, 13 et 17, rue du Palais-Royal, en un volume de 324 pp. in-32 (17,5 X 11), imprimé à Paris par L. Tinterlin et Cie, rue Neuve-des-Bons-Enfants, n° 3. Il comprend, outre un « Avant-propos » et une « Conclusion », trente-et-un chapitres groupés en trois parties : « Première partie : Du principe de Fédération » (onze chapitres), « Deuxième partie : Politique unitaire » (onze chapitres), « Troisième partie : La Presse unitaire » (neuf chapitres). Nous ignorons le tirage du livre mais savons seulement, par une lettre de Proudhon, que le 5 mars 1863 -soit une quinzaine de jours après la sortie du livre- l'éditeur en était déjà au 6º mille.
Le texte du *Principe a* été repris *sans* changements autres que typographiques, dans l'édition des « Œuvres complètes de P.-J. Proudhon » en 26 volumes, grand in-18 jésus, publiée à partir de 1867 par la Librairie Internationale A. Lacroix Paris, puis A. Lacroix, Verboeckhoven et Cie, Paris, Bruxelles, Leipzig et Livourne, puis E. Flammarion, Paris, où il forme avec la brochure *Si les Traités de* 1815 *ont cessé d'exister, le tome* VIII. Ce tome, publié en 1868, compte en tout 220 pages dont le *Principe* fait les 242 premières. Les oeuvres de Proudhon étant alors épuisées et d'accès difficile, *Du Principe fédératif a fait,* en 1921, l'objet d'une réédition partielle dans la « Collection des chefs-d'œuvre méconnus », dirigée par Gonzague Truc, et publiée par les Editions Bossard, 43, rue Madame à Paris. Ce volume, soigneusement présenté dans le format in-16 grand aigle (13,5 X 19,5), ne reproduit que la première partie doctrinale, sans l'avant-propos mais avec la conclusion générale et, en appendice, le chapitre premier de la deuxième partie ainsi que le chapitre IV de la troisième, soit au total 145 pages. Elle est précédée d'une introduction de 41 pages par M. Charles-Brun, secrétaire général de la Société Proudhon (sur l'instigation de laquelle cette réédition paraît avoir été entreprise) et accompagnée d'un portrait gravé sur bois par Achille Ouvré d'après Gustave Courbet, ainsi que de notes et indications bibliographiques. Le tirage était limité à 2.500 exemplaires numérotés. L'éditeur n'ayant pas écoulé tout *ce tirage* en librairie, il a été longtemps possible -et il *l'est* parfois encore- de trouver cette édition chez des bouquinistes parisiens. Enfin la « Nouvelle Edition des Œuvres Complètes de P.-J. Proudhon », commencée en 1923 à la Librairie Marcel Rivière et entreprise sous la direction de MM. C. Bouglé et H. Moysset, n'a publié *Du Principe fédératif* qu'en 1959, dans un volume de 608 pages grand in-8° carré (23 X 14,5) où il est accompagné d'« Œuvres diverses sur les problèmes politiques européens », à savoir : *La Fédération et l'Unité en Italie, Nouvelles observations sur l'Unité italienne,* France *et Rhin* (fragments). *Du Principe fédératif* occupe les pages 255 à 551 et il est, bien entendu, reproduit intégralement dans le texte de 1863. Le volume est précédé de deux études importantes : « Fédéralisme et proudhonisme » par Georges Scelle, et, « Le fédéralisme dans l'oeuvre de Proudhon » par J.-L. Puech et Théodore Ruyssen. Les introductions et notes sont également de ces deux derniers auteurs. Ce volume est toujours disponible en librairie. *Sans* constituer, à propre. ment parler, une édition critique il peut être considéré comme parfaitement sûr et a été, à peu d'années près, l'édition du centenaire.

[19] ***Lettre à Buzon, op. cit.*, pp. 268-269.**
[20] **Op. cit. 269.**

Les Verts et le régionalisme... une vieille histoire

Laurent MOCCOZET
Militant des Verts région Savoie - lmoccozet@gmail.com
Texte établi sur la base des travaux de la Commission régions et fédéralisme des Verts

A leur constitution, les Verts sont issus de la conjonction de différents courants militants de différents horizons et dont les thèmes se retrouvent et se complètent dans l'écologie politique : féministes, anti-nucléaires, pacifistes... et aussi régionalistes.
En Savoie et Haute-Savoie la constitution des Verts s'est organisée autour d'une forte composante régionaliste. Ce qui s'est traduit par une volonté d'exprimer ces revendications régionalistes dans la structure même du parti des Verts en adoptant en interne la création d'une structure régionale qui ne correspond pas aux régions administratives françaises : la région Savoie. Cette structure regroupe les adhérents Verts des deux départements de la Savoie et de la Haute-Savoie. Elle est indépendante de la région Rhône-Alpes qui étend son rayon d'action sur tous les autres départements de la région Rhône-Alpes administrative. La création d'une région Savoie fait partie des statuts des Verts région Savoie.

... une histoire institutionnelle

Au Parlement européen, les Verts ont constitué depuis plusieurs législatures un groupe (http://www.greens-efa.org/) avec les députés de l'ALE, l'Alliance Libre Européenne, qui regroupe les partis régionalistes et minoritaires en Europe (http://www.e-f-a.org). « *Les partis politiques membres de l'ALE souscrivent au droit à l'autodétermination des peuples et adhèrent aux principes de la démocratie parlementaire et des droits de l'Homme. L'objectif principal de l'ALE est de doter le nationalisme et le régionalisme démocratiques d'une structure politique permettant le développement d'initiatives concrètes au niveau européen et de faciliter la participation à la vie politique européenne de partis qui, par leur propre dimension ou par la dimension du territoire qu'ils représentent, s'en verraient inéluctablement exclus. L'ALE est en faveur de la solidarité entre les peuples, les langues et les cultures. La défense et la promotion de la diversité des langues et des cultures au sein de l'UE constituent la base de la construction d'une Europe démocratique et unie.* »

En France, les Verts ont souvent établi des alliances électorales avec la mouvance régionaliste au travers de R&PS, Régions et Peuples Solidaires (http://www.r-p-s.info), dont le Mouvement Région Savoie est le représentant local. Malgré des hauts et des bas, les liens entre les deux partis ont toujours existé. Ils sont le résultat d'une convergence programmatique (http://www.r-p-s.info/Lacharte-R-PS).
Ainsi des accords ont été constitués entre R&PS et les Verts pour les législatives de 2007 ainsi que pour la présidentielle autour d'un partenariat politique (http://lesverts.fr/article.php3?id_article=3173) : « *La coopération entre les deux organisations se fonde sur le partage de valeurs communes : sortie du nucléaire et développement des énergies renouvelables, protection de l'environnement et de la biodiversité, promotion des droits politiques et culturels des peuples, respect de la diversité linguistique, lutte contre toutes les formes de discriminations, développement d'une économie sociale et solidaire. Le projet est de promouvoir une VIe République démocratique, parlementariste, fédérale, écologiste et européenne. Á ce titre, les Verts et « Régions et Peuples Solidaires » ont signé une déclaration politique en octobre 2005 qui fonde leur action commune.* »
Dans ce contexte, l'accord programmatique revendique « *la création d'une Région Savoie et l'évolution de la Catalogne vers une région à statut spécifique.* »
RPS a intégré Europe Ecologie dès le départ. Cette participation c'est traduite par la candidature et l'élection de François Alfonsi du *Partitu di a Nazione Corsa* lors des élections européennes de 2009 dans la grande région Sud-Est.

... un projet politique de gouvernance

Le régionalisme des Verts s'inscrit dans un projet global de gouvernance : le fédéralisme différencié. La mise en place de ce système de gouvernance au niveau du territoire français fait partie du projet d'écologie politique porté par les Verts. Il se décline autour de trois concepts principaux. La philosophie écologiste en matière d'institutions territoriales peut être résumée en trois concepts, porteurs de trois valeurs :

- le premier concept est celui de subsidiarité, porteur de la valeur de proximité. Le principe de subsidiarité est une maxime politique et sociale selon laquelle la responsabilité d'une action publique doit être allouée à la plus petite entité capable de résoudre le problème d'elle-même. C'est une forme poussée de décentralisation. L'idée est de rapprocher au maximum le pouvoir, et donc la prise de décision mais aussi le débat politique, du citoyen ;
- le deuxième concept est celui de péréquation, porteur de la valeur de solidarité. La péréquation est le système de transfert d'impôts entre les entités fédérées d'un État fédéral (comme dans les systèmes allemand et canadien par exemple). C'est un principe de solidarité entre les régions riches et pauvres ;
- le troisième concept est celui de cohésion, porteur de la valeur d'humanité. L'idée suggérée avec ce troisième concept est que les institutions territoriales doivent être faites avant tout pour les personnes qui y habitent. C'est-à-dire qu'il faut des institutions à taille humaine dans lesquelles les habitants se reconnaissent. Ce qui compte ce sont l'histoire, la culture, les réseaux socio-économiques, la complémentarité, la volonté de vivre ensemble, et non pas les ciseaux d'un technocrate.

L'horizon, le sens, des ces trois valeurs est la démocratie et elles s'inscrivent dans une vision ascendante et polycentrique du pouvoir. C'est-à-dire d'une part que la légitimité du pouvoir provient du citoyen, et d'autre part que chaque pouvoir doit disposer de ses contre-pouvoirs par une séparation respectée des trois pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire ; mais aussi, et on voit là l'héritage fédéraliste du mouvement écologiste, par une séparation territoriale des pouvoirs.
Les régions doivent obtenir les moyens de fonctionner comme des contre-pouvoirs. Pour cela, il faut renforcer le fonctionnement actuel des régions :

1) développer les compétences des régions et renforcer leur budget ;
2) créer un pouvoir normatif voire législatif pour les régions ;
3) mettre en place un vrai parlementarisme régional ;
4) restreindre les possibilités de cumul des mandats.

Les principes du fédéralisme différencié sont développés par la commission Régions et Fédéralisme (http://regions-federalisme.lesverts.fr/).
La région Savoie est l'expression locale de ce fédéralisme différencié. La définition de l'étendue d'une région ne répond pas à des critères de tailles, mais à des critères humains, sociaux et culturels. La région Savoie composée des deux départements de la Savoie et de la Haute-Savoie définit un espace pertinent dont l'histoire, la culture, la géographie et expriment une cohésion et une cohérence.

… en conclusion

Il est possible de résumer la position actuelle des Verts vis-à-vis de l'organisation administrative, institutionnelle et territoriale des Verts dont le pivot est la région par le communiqué de presse de Cécile Duflot suite à l'audition des Verts par la Commission Balladur sur la réforme territoriale (février 2009) (http://regions-federalisme.lesverts.fr/article.php3?id_article=116). Il est évident que la notion de régionalisme différencié est pour le Verts le moyen d'assurer et de garantir la démocratie en l'organisant autour du citoyen et pour le citoyen : « *Communes, inter-communalités, départements, régions, Etat,... Les Français ne comprennent rien au mille-feuilles administratif actuel. Le système actuel privilégie baronnies, cumul, petits arrangements entre amis. Une réforme est donc indispensable. Certaines pistes qui semblent émerger des travaux du comité Balladur pourraient être intéressantes. Ce serait en tout cas un petit coup de pied dans la fourmilière des intérêts conservateurs de ceux qui prétendent vouloir changer tout, en faisant tout pour que surtout rien ne change.*
Une France moderne et démocratique doit s'appuyer sur ses régions historiques et un fédéralisme différencié. Les Verts souhaitent la création des régions Basque et Savoie ainsi que l'unification de la Bretagne. Il serait inconcevable de dissoudre la région Alsace ou de fusionner de manière incohérente des régions très différentes. Les conseils régionaux doivent aussi pouvoir mutualiser leurs actions en s'associant.
Il serait souhaitable de réformer en profondeur les conseils généraux, création artificielle du jacobinisme. Il faut s'interroger sur leurs légitimités, lorsque les élections cantonales connaissent des sommets d'abstention. Il est inacceptable que dans un même département la population de cantons puisse varier de un à quinze. Il est honteux que dans d'autres il n'y ait qu'une femme conseillère générale sur quarante élus (Orne). Au bénéfice de tous, la majorité des compétences du conseil général pourrait être ré-attribuée aux conseils régionaux ou aux communautés de communes.
Les Verts appuieront toute réforme des collectivités territoriales qui ira vers plus de démocratie, moins de cumul, plus de lisibilité et moins de jacobinisme. Le pire serait que cette réforme n'aboutisse qu'à servir les intérêts des petits barons locaux de l'UMP et du PS en cantonalisant les élections régionales. Ce serait un grave recul démocratique. Il est indispensable de mettre en place, à tous les niveaux, de véritables élections à la proportionnelle afin de garantir la diversité et le respect des territoires et des électeurs.
Il faut donc de vraies régions, de vraies communautés de communes, la fin du département comme collectivité territoriale, et surtout la proportionnelle afin de rapprocher la réalité politique de la réalité du pays.

Le Parlement européen demande au Conseil de promouvoir la participation parlementaire aux Nations unies

Comité pour des Nations unies démocratiques - *KDUN* - Francfort

Traduit de l'anglais par Jean-Francis BILLION - Lyon

Le Parlement européen a demandé au Conseil de l'Union européenne de proposer une implication parlementaire plus forte au sein des Nations unies durant la 65° Assemblée générale qui débutera en septembre. Un jeu de recommendations adopté par le Parlement européen le 25 mars à Bruxelles inclus un paragraphe dans lequel il est demandé au Conseil « de promouvoir une participation plus forte des parlements nationaux et transnationaux dans les activités des Nations unies dans le but de renforcer la nature démocratique de l'ONU, de ses programmes et de ses Agences ainsi que de soutenir les initiatives de la société civile et des parlements en ce sens ».

Le rapporteur du Parlement européen le MEP Alexander Grad, liberal allemande, a declare dans une *interview* que le Parlement « n'est pas un corps législatif en matière de politique extérieure ». Il espère toutefois, « que certaines de nos recommendations seront incorporées dans les résolutions du Conseil.

Les recommendations de renforcer la participation parlementaire au sein de l'ONU ont provoqué des sentiments divers parmi les soutiens de la Campagne internationale pour une Assemblée parlementaire des Nations unies (*UNPA*). « Depuis 1994 le Parlement européen a soutenu la créatrion d'un corps parlementaire aux Nations unies. C'est une occasion manquée que cette résolution mentionne seulement la participation des parlements nationaux et transationaux. Beaucoup pensent qu'il s'agit d'une position fadasse et rétrograde », a déclaré Andreas Bummel, responsable du Secrétariat de la campagne.

La référence à l'UNPA écartée en commission

La Commission du Parlement européen pour les affaires étrangères (*AFET*) avait auparavant approuvée de renoncer une référence en faveur d'une *UNPA*. Un amendement proposé par Jo Leinen, pour le groupe socialiste, qui réitérait le support de longue date du Parlement en faveur de l'*UNPA* a été remplacé par un compromis sans cette référence et n'a pas été mis au vote.
Le rapporteur Mr. Lambdorff a expliqué que ce compromise était acceptable par les Libéraux, les Verts, les Socialistes et les conservateurs également. Faisant référence à l'opposition de l'Union interparlementaire à l'*UNPA* IL a déclaré que le compromis était de « ne mentionner ni les arguments des partisans ni ceux des opposants ». Selon Lambdorff, « il n'y pas encore de position commune, unifiée, dans l'Assemblée ». Le coordinnateur des Verts au sein de la Commission, Ulrike Lunacek, parlementaire autrichienne, a commenté ainsi « il y a deux possibilités pour une meilleure participation des parlements au sein des Nations unies, une *UNPA* comme un nouvel organe ou un nouveau développement et une amélioration de l'Union interparlementaire ». Dans son opinion, le compromis « laisse la porte ouverte pour les deux possibilités ».

Des parlementaires clés
et les Fédéralistes européens réenforcent leur soutien

Malgré le compromise au sein de la Commission des affaires étrangères, des members clés du Parlement européen ont confirmé leur support pour l'*UNPA*. Alors qu'on lui demandait sa position, Elmar Brok, MEP allemand, porte-parole du groupe conservateur pour les Affaires étrangères, a déclaré qu'il « ssoutient la création d'une *UNPA* car nous avons besoin de davantage de transparence et de démocratie, principalement au niveau international ».
Le Président de l'Union des fédéralistes européens (UEF), le parlementaire libéral britannique Andrew Duff, prévoit de pousser la proposition. Duff a déclaré : « j'espère très fortement que le Parlement acceptera d'inclure une déclaration de soutien à l'*UNPA* dans sa résolution finale pour la prochaine 65° Assemblée générale des Nations unies. Moi et d'autres parlementaires présenteront un amendement en ce sens lorsque la question sera soulevée en séance plénière. Duff a ajouté que « ce serait un jour triste si le Parlement européen manquait de l'ambition nécessaire pour projeter l'expérience propre et très spéciale de l'Europe en matière de démocratie trans-nationale au plan mondial. L'Europe devrait prendre le *ledaership* sur la gouvernance démocratique globale ».
Dans une résolution des Jeunes europeens fédéralistes (JEF Europe), le mouvement supranational de jeunes, « regrette la très regrettable décision de la Commission des Affaires étrangères du Parlement européen qui a décidé de ne pas reprendre les positions et engagements antérieurs du PE qui étaient en faveurd e l'idée d'établir une Assemblée parlementaire des Nations unies ». La déclaration poursuit que « la JEF est en faveur d'introduire plus de démocratie parlementaire au sein du système des Nations unies » et que « le Parlement européen, en tant qu'Assemblée supranationale démocratiquement élue du monde la plus influente, devrait être en tête dans le soutien à l'idée d'un parlement mondial, alors que l'*UNPA* peut être un pas, petit mais significatif, dans la bonne direction ». La JEF Europe, « espère pour celà que le Parlement européen reconsidérera sa position et fera de son mieux pour fonder une gouvernance mondiale démocratique ».
Lucio Levi, professeur de Science politique et de politiques comparées à l'Université de Turin, et membre du Comité fédéral de l'UEF, a exprimé son désapointement devant le compromis adopté par l'*AFET* du Parlement européen. « Nous sommes habitués à considérer le Parlement européen comme le laboratoire de la démocratie internationale, pas seulement comme un modèle, mais aussi comme un moteur pour la dissémination de la démocratie sans frontière. Mais aujourd'hui, le Parlement européen semble avoir perdu la chance de montrer la voie menant à une réforme démocratique des Nations unies, de la même manière que celle suivie par l'Union européenne au plan continental », a-t-il déclaré.

L'Union parlementaire internationale
et l'UNPA, « complémentaires »

Selon une analyse d'experts de la Campagne pour l'*UNPA*, l'Union interparlementaire internationale et la nouvelle assemblée seraient « complémentaires ». « Selon nous, renforcer l'Union parlementaire internationale et créer l'*UNPA* ne seraient pas nécessairement contradictoire » a déclaré M. Andreas Bummel.

Quel avenir pour la méthode communautaire avec le Service européen d'action extérieure ?

Catherine MONTFORT
Groupe Europe UEF - Bruxelles

A l'invitation du Groupe Europe de l'UEF, plus de 100 fonctionnaires européens et autres citoyens européens ont rencontré le 2 juin à Bruxelles les deux rapporteurs du Parlement européen, Elmar Brok et Guy Verhofstadt, pour débattre de la création du SEAE.
Les fonctionnaires ont exprimé leur inquiétude quant à l'unité et la permanence de la fonction publique européenne ainsi que la préservation de l'acquis de l'UE dans les relations extérieures. Le Groupe Europe s'est réjoui d'entendre les deux eurodéputés réaffirmer leur fort attachement à la méthode européenne d'intégration, garante d'une action efficace de l'UE dans le monde ainsi que de la loyauté et du traitement équitable de ses agents.

Les rapporteurs ont affirmé qu'une majorité au Parlement est déterminée à user ses pleins pouvoirs pour défendre les orientations qui suivent :

- la création du SEAE est une chance pour l'émergence d'une politique extérieure européenne assise sur chacue des compétences externes de l'Europe ;
- la plus grande part des compétences relevant selon le traité de la Commission, le service en tant que tel doit être aussi fortement lié à la Commission que possible, en particulier sous l'angle budgétaire et administratif ;
- ce lien constitue aussi un prérequis pour garantir la responsabilité politique de la Vice-présidente/Haute représentante devant le Parlement, que ce dernier estime essentielle pour une Europe démocratique, compte tenu en particulier le rôle nouveau du Parlement avec le Traité de Lisbonne ;
- pour fonder ce contrôle politique du parlement, toutes les décisions relatives aux aspects externes des politiques communautaires devront être adoptées par la Commission en tant que collège, y compris lorsqu'ils intégrent des actions relatives aux compétences de politique étrangère et de sécurité commune de la VP/HR ;

en ce qui concerne le personne, il est de la plus haute importance que chaque membre du SEAE ait une loyauté sans partage envers l'Europe; le Parlement s'en assurera dans le cadre des actes pris en co-décision avec le Conseil à propos du Statut des fonctionnaires et autres agents.

Focus

Crise de l'euro, gouvernement économique européen, monnaie et gouvernement fédéral

L'Union monétaire peut-elle survivre sans une Union économique ?
Plus d'intégration européenne est nécessaire pour surmonter la crise grecque

Guido MONTANI
Vice-président de l'UEF Europe
Article a été publié à l'origine sur *Europe's World*.

Article traduit pour *Le Taurillon* par Benoît PELERIN

La menace de faillite de la Grèce a montré une faille dans l'architecture de l'Union européenne (UE). L'Union économique et monétaire (UEM) a été décidée par les États membres dans le traité de Maastricht. Pourtant aujourd'hui on n'interprète (guère) plus cet acronyme que comme Union monétaire européenne.
Le volet sur l'union économique est resté lettre morte. En effet, durant la première décennie de l'euro, les citoyens ont pu faire l'expérience de la politique monétaire effective menée par la BCE mais l'UE a été incapable de mettre en place en parallèle une politique économique pour la croissance et l'emploi. Le résultat : l'UE fait maintenant face à un dilemme des plus difficile. En vertu, du traité un plan de secours pour la Grèce est interdit ; mais si l'UE ne fait rien, une faillite de la Grèce mettrait toute l'union monétaire en danger.
À la source du dilemme se trouve le Traité de Maastricht lui-même, qui, s'il a créé une union monétaire bien conçue, reste en revanche muet sur le gouvernement économique européen. Le consensus de Bruxelles, largement partagé, s'est fondé sur l'idée que seul un gouvernement a minima était nécessaire. Et en effet, le budget de l'UE n'a pas augmenté pour assurer plus de convergence et de cohésion sociale. Un économiste allemand, qui a signé une déclaration appelant à retarder la création de l'euro en 1999, a fournit les raisons d'un gouvernement européen à minima. « Le marché commun et l'union monétaire instaure une concurrence entre pays, sur la base de leur situation économique et de leurs institutions », a ainsi déclaré récemment Wim Kösters[21]. « L'Allemagne s'est montrée à la hauteur du défi, c'est maintenant au tour de la Grèce et des autres de suivre l'exemple ».

Regardons de plus près
ce que signifie la « concurrence » au sein de l'union monétaire

La zone euro se divise en deux : les pays forts et les pays faibles. Si on s'intéresse aux données de l'OCDE sur l'état des balances courantes, on peut voir que l'Allemagne, les Pays-bas, le Luxembourg et la Belgique ont réussi à maintenir un excédent structurel, qui dans le cas de l'Allemagne est même substantiel. Pour la France on constate un léger déficit. À l'inverse les *PIGS*[22] -Portugal, Italie, Grèce et Espagne, i.e. les pays *Club Med*.- sont en dificit constant, dans le cas du Portugal et de l'Espagne de près de 10 % du PIB en 2007. Rien de surprenant à cela. Tout le monde sait bien que les *PIGS* ont de sérieux problèmes d'administration publique. Certains pays, comme l'Italie, sont incapables de promouvoir des réformes structurelles, ni de lutter efficacement contre la corruption et la mafia, et ont tous des déficits et des dettes faramineuses.
Mais ces problèmes existaient déjà avant le traité de Maastricht et en effet, ces pays ont accueilli la création de l'UEM comme une occasion de surmonter leurs problèmes structurels. En fin de compte, la création d'une union monétaire ne s'est avéré n'être rien de plus qu'un vœu pieux. En 1994, juste après l'adoption du Traité de Maastricht, Jacques Delors, alors Président de la Commission, a lancé un plan pour la croissance, la compétitivité et l'emploi, mais les Ministres des finances ont estimé que leur propres réformes intérieures devait être leur priorité principale et n'ont pas engagé les fonds nécessaires pour soutenir le Plan Delors. Encore de nos jours, quelques 15 ans plus tard, l'union économique reste un vœu pieux.

Souvenons-nous de deux échecs majeurs du projet européen

Le premier est un échec dans la réalisation complète du marché commun. Certains secteurs stratégiques tels que les industries de haute technologie, l'énergie et les services sont encore considérés comme la chasse gardée des gouvernements nationaux, qui s'enorgueillissent de leurs « fleurons nationaux ». La France et l'Allemagne, par exemple, s'opposent vivement à la création d'un marché commun de l'énergie même s'il ne fait aucun doute que la Commission pourrait négocier plus efficacement avec les pays de l'OPEP, la Russie, etc. si elle pouvait considérer l'énergie comme tout autre bien, car l'UE pèse plus sur la scène internationale qu'aucun de ses membres. La conséquence d'une Europe divisée pour les pays plus fragiles du *Club Med.* est qu'ils doivent non seulement affronter la concurrence des géants du marché mondial, comme la Chine, l'Inde, la Russie, les Etats-Unis, le Japon etc. mais également celle des pays plus puissants de l'UE elle-même, comme la France ou l'Allemagne qui protègent leurs fleurons nationaux. Est-ce cela la concurrence non faussée ? Les dés sont pipés.[23]
Le processus d'intégration européen n'a pas abouti.
Le second échec a trait à la stratégie de l'UE pour la croissance et l'emploi. En 2000, le Conseil européen lançait la Stratégie de Lisbonne dans le but de faire d'ici à 2010 de l'économie européenne « l'économie du savoir la plus dynamique et la plus compétitive du monde, capable d'assurer une croissance durable à l'aide de nouveaux emplois plus qualifiés et d'une cohésion sociale accrue dans le respect de l'environnement ». Nous sommes en 2010 et force est de constater, avec amertume, que la Stratégie de Lisbonne est une nouvelle promesse de plus non tenue. La raison en est simple : la méthode souple de coordination a laissé aux gouvernements le choix de la réalisation -ou non- des objectifs convenus tels qu'atteindre un certain niveau d'investissements dans la recherche et développemùent, un certain taux d'activité de la population etc. Ainsi, lors des débats sur les budgets nationaux, les lobbies nationaux obtiennent ce qu'ils veulent, ce qui coïncide rarement avec les objectifs convenus dans le cadre de la Stratégie de Lisbonne. Morale de l'histoire, il est impossible d'œuvrer au bien commun publique de l'Europe par le biais de moyens nationaux. Et de fait, l'échec de la stratégie de Lisbonne oblige en réalité chaque pays membre de l'UE à suivre sa propre stratégie de croissance et d'emploi, et, de toute évidence, les pays les plus puissants ont plus d'opportunités de croissance que les plus faibles. De plus, les réformes structurelles étant difficiles et coûteuses, sans croissance, ou avec un taux de croissance faible, les pays plus fragiles du *Club Med.* sont dans l'incapacité de combler leur retard par rapport aux pays les plus puissants de l'UE. Dans une telle situation, on serait même en droit de se plaindre que la compétition est faussée parce qu'il n'existe pas d'environnement concurrentiel équitable. Les dés sont pipés.[24]
L'Europe a besoin de plus d'intégration, avec une Commission européenne comme gouvernement démocratique, investie de véritables compétences dans les politiques financières et les affaires étrangères.En conclusion, il est juste de demander aux pays *Club Med.* de faire tous les efforts nécessaires à une modernisation de leur système politique, de leur administration et de leur économie. Mais par ailleurs la France et l'Allemagne devraient comprendre qu'il n'y a aucun avenir pour les politiques étrangères et économiques purement nationales dans le nouveau monde globalisé du vingt-et-unième siècle. La France et l'Allemagne peuvent nourrir l'illusion d'être plus puissant que les autres états, plus fragiles, de l'UE mais dans la réalité ils n'ont aucune chance de faire le poids face à un joueur de taille mondiale tel que la Chine. En revanche, l'UE, peut agir avec efficacité sur la scène internationale.

[21] ***The Economist*, 20.02.2010.**
[22] **En anglais, *PIGS*, pour Portugal, Italy, Greece and Spain. (Ndt.)**
[23] **En français dans le texte originel. (Ndt.).**
[24] **En français dans le texte originel. (Ndt.).**

L'Europe a besoin de plus d'intégration, avec une Commission européenne comme gouvernement démocratique, investie de véritables compétences dans les politiques financières et les affaires étrangères. La réforme du budget européen, actuellement en cours, présente une bonne opportunité d'instaurer un budget fédéral, financé par un impôt européen et de doter la Commission du pouvoir d'émettre des « bons du trésor » européens, comme l'a proposé lui-même
Jacques Delors en 1994. La *Stratégie Europe 2020*, proposée par la Commission Baroso, peut devenir une réalité si la Commission acquiert les pouvoirs nécessaire à la réalisation de ces objectifs. Dans l'état actuel des choses, l'UEM, si elle n'est pas suivie d'une union économique, risque de créer de grave divergences politiques entre Etats membres -pour preuve les tensions actuelles entre l'Allemagne et la Grèce- qui pourraient finalement la mener à sa perte.

Delendum est Concilium

(le Conseil doit être détruit)

Résumé et points forts de l'intervention de M. Gérard Onesta, samedi 12 juin, au débat organisé à Toulouse, en marge de son Comité directeur par l'UEF France

Gérard ONESTA
Vice-président de la région Midi-Pyrénées
Ancien Vice-président du Parlement européen

L'expression Etats-Unis d'Europoe, employée par l'UEF-France dans sa proposition de campagne, ne va pas assez loin ! Même si je comprends très bien la portée symbolique de cette notion. On constate qu'aujourd'hui l'Europe vit une véritable déconstruction ! *Delendum est Concilium* ! Il faut détruire le Conseil, pour paraphraser la citation latine.
Nous sommes en quelque sorte revenus au temps des seigneurs féodaux, mais le pire c'est que nous sommes dans une féodalité sans Roi !

La prévalence de la méthode intergouvernementale favorise l'élection d'un Président de la Commission le plus lisse possible, faisant allégeance aux Etats et donc au Conseil. C'est ainsi, que M. Barroso a été de nouveau élu, même par certains qui à gauche qui l'avaient pourtant combattu naguère.

Quant au Président Van Rompuy et à la « Baronne » Ashton, Haut représentant des affaires étrangères de l'UE, ils incarnent à eux deux ce principe qui vise à préserver les égoïsmes nationaux. Ils constituent en quelque sorte le cache sexe de l'impuissance politique européenne, les multiples institutions n'étant que des paravents dissimulant l'indigence du volontarisme des dirigeants nommés par complaisance.

Le commissaire européen est perçu en réalité comme le représentant de son pays en dépit de l'essence même des traités européens et de l'intérêt communautaire.
Avec l'élargissement croissant, chaque Etat devra t-il avoir un Commissaire ? C'est comme si le gouvernement français devait disposer d'un Ministre par département !

Le Parlement européen est-il encore vraiment lui-même ?

En effet, récemment, lors du débat énergie climat, on a pu observer que l'ordre du jour du Parlement s'est aligné sur la ligne du Conseil.
Pourtant, en 1999, quand j'avais avancé la question de la Constitution européenne cela avait donné lieu à la Convention sur l'avenir de l'Europe, alors qu'à cette époque on me riait au nez !
L'audace est toujours récompensée. Mais il est regrettable de constater l'absence de *leader* au sein de l'Assemblée, capable de mener ce combat, de le porter au niveau médiatique.

De crise en crise l'Europe a toujours avancé à coups de pied au cul ! La crise constitue son moteur. Je prends pour exemple la mise en place du mandat d'arrêt européen qui est né après le 11 septembre 2001, au bout de seulement deux semaines !

Le Parlement européen est il capable de réitérer le Serment du Jeu de paume ? J'ai intégré cette institution en 1989 où régnait cet esprit de République européenne. J'étais le benjamin à cette époque au sein de l'hémicycle, ambiance du bicentenaire aidant, l'envie de faire l'Europe était palpable.
J'ai retenu de cette période que si on veut on peut !

Le Parlement peut juridiquement s'emparer de cette question afin de jeter les fondements d'une Europe en utilisant les nouvelles dispositions du Traité de Lisbonne.

Les Etats et les personnalités qui les incarnent, ne voient dans l'Europe que leur propre mort ! *Delendum est Concilium* !

Pour un nouveau traité d'union économique (« Maastricht II »)

Jean-Guy GIRAUD - Président - UEF France

« Nous assistons à présent à la troisième phase du grand krach :
- la crise de liquidités de 2007 (les "*prime rates*")
- la crise de solvabilité bancaire de 2008 (la chute de *Lehman Brothers*)
- **la crise de solvabilité d'Etat de 2010 (la situation grecque). »**

C'est ainsi que Madame Pervenche Berès -ancienne Présidente de la Commission des affaires économiques et financières du PE- résume la situation financière et budgétaire actuelle de l'UE au début de la crise grecque.

Jacques Delors avait prévenu en 1992...

Pour l'UE, cette crise est la confirmation éclatante de la thèse soutenue en 1992 par Jacques Delors, Président de la Commission, lors des négociations sur le Traité de Maastricht : **une union monétaire ne peut se concevoir sans un pilier économique parallèle** garant de la solidité de la monnaie commune. Une union économique qui regroupe **toute une série d'instruments** comme par exemple :
- une réglementation et une supervision bancaires communes,
- une coordination des politiques budgétaires et conjoncturelles nationales,
- une stricte discipline budgétaire contrôlée et éventuellement sanctionnée par la Commission,
- une garantie européenne conditionnelle des dettes publiques nationales,
- une capacité européenne d'emprunt et de prêt,
- une représentation et des positions communes dans les institutions et conférences financières internationales...

... et Spinelli dès 1984 !

Mentionnons pour mémoire que **le projet d'"Union européenne" (projet Spinelli)**, adopté par le Parlement européen en... février 1984, prévoyait déjà, en accompagnement indispensable de l'union monétaire qu'il préconisait :
- « la coordination des politiques conjoncturelles des Etats membres » et « la possibilité d'utiliser les mécanismes budgétaires et financiers de l'Union à des fins conjoncturelles » (art. 50),

- « l'émission d'emprunts européens » par la Commission (art. 71),
- « la programmation pluriannuelle » des finances de l'union (art 74)...

La France ignore la proposition allemande en 1995

Lorsque le Traité de **Maastricht I** fut finalement adopté en 1992 en créant l'union monétaire **sans reprendre les dispositions parallèles de soutien économique et financier de la monnaie commune**, des avertissements furent en vain lancés tant par les experts que par certains milieux politiques.
En 1995, le **gouvernement allemand** lui-même -par l'entremise des ministres Schäuble et Lammers- présenta une ambitieuse proposition de gouvernement politique et économique de la CEE qui n'aboutirent pas suite au refus ou au désintérêt du gouvernement français de l'époque dirigé par Edouard Balladur.

« Une asymétrie dangereuse et insoutenable »

En 1998 (à l'occasion du 50ème anniversaire du Congrès de La Haye) le Mouvement européen international tirait -au nom et avec la liberté de parole de la société civile- le signal d'alarme en des termes prémonitoires qui justifient une longue citation :

- « L'Europe monétaire est utilisée comme un **substitut à l'Europe politique** défaillante : l'euro est utilisé comme le moteur de l'intégration européenne alors même que la dimension politique de cette intégration n'a pas été prise en compte. **Cette asymétrie est dangereuse et n'est pas soutenable à terme**... ;
- la participation à l'euro exigera des citoyens à la fois de réels efforts financiers (réduction des déficits budgétaires) mais aussi un acte de foi sans précédent (abandon des monnaies nationales) ;
- après l'entrée en vigueur de l'euro, **la solidarité des opinions publiques nationales pourrait bien être soumise à rude épreuve par les mesures correctrices que nécessiterait la survenance d'une crise** économique ou monétaire internationale (par une attaque de l'euro sur les marchés financiers internationaux) ou dans un Etat membre (par exemple suite à des conflits sociaux internes)... ;
- l'UEM est une véritable **« révolution culturelle économique »**. Son fonctionnement exigera une **coordination des politiques économiques beaucoup plus poussée que l'on n'a pu l'envisager -ou voulu le reconnaître- jusqu'ici** , impliquant les politiques monétaires , budgétaires , fiscales mais aussi sociales , salariales et de l'emploi des Etats membres... ».

Le Mouvement européen international concluait notamment au nécessaire renforcement institutionnel de l'Eurogroupe :

- **« Les Etats membres participant à l'euro doivent pouvoir décider librement** entre eux des mesures les concernant et ils doivent le faire de manière officielle c'est à dire dans le cadre des règles et des institutions communautaires ;
- **une révision des traités est nécessaire** pour permettre aux Etats de la zone euro d'instaurer entre eux une forme d'action autonome inspirée de la procédure de coopération renforcée ».

Un pacte de stabilité neutralisé

Lorsque démarre en 1998 la première étape de l'union monétaire, **seul le pacte de stabilité adopté en 1997 vient apporter une « béquille » à l'édifice** portant uniquement sur le contrôle des déficits budgétaires nationaux . Sa mise en oeuvre provoquera rapidement des polémiques culminant en 2002 lors de la mise en cause par la Commission des déficits budgétaires de la France et de l'Allemagne et aboutissant à une décision du Conseil européen de 2005 **assouplissant considérablement (certains diront en neutralisant) l'application du pacte.**

La Convention fait l'impasse

Sur ce plan -comme sur bien d'autres- le Traité de Nice de 2001 n'avait apporté aucune correction et la question du pilier économique de l'UEM reste pendante lorsque se réunit en février 2002 la Convention chargée de préparer la révision des traités nécessitée par le grand élargissement de l'UE.
Du fait de la concomitance avec la délicate opération de mise en circulation de l'euro dans onze Etats membres en janvier 2002, **la Convention décidera** de façon prudente mais peu réfléchie et finalement peu **responsable de ne pas toucher aux dispositions monétaires et économiques des traités** à l'exception d'un renforcement marginal des compétences autonomes de l'Eurogroupe.
La question du rééquilibrage de l'UEM ne sera même pas évoquée publiquement, à la demande des grands Etats membres et avec le consentement -un peu surprenant- des parlementaires européens membres de la Convention. Une belle occasion manquée se disent sans doute certains aujourd'hui.

Les Etats membres gardent le contrôle

De fait, à défaut de compétences juridiques (et de courage politique ?) dans le chef des institutions -notamment la Commission- **la gestion de la gouvernance économique de l'UEM a progressivement été laissée à la totale discrétion des Etats** et de leurs puissantes administrations (les ministères des finances) opposés à toute avancée en matière de contrôle des politiques budgétaires, d'harmonisation fiscale, de dessaisissement des compétences des trésors nationaux, de représentation commune de l'Eurogroupe au FMI, etc...

L'Allemagne et la France en première ligne

Lorsque survient la crise grecque, ce sont donc les Etats -et plus particulièrement **l'Allemagne et la France**- qui se trouvent logiquement **en première ligne pour défendre l'Euro** avec, en réalité, de formidables handicaps.
L'Allemagne est paralysée par une doctrine de rigueur financière publique (gravée dans sa Constitution et étroitement surveillée par sa Cour constitutionnelle) ainsi que par une coalition gouvernementale du moment, en désaccord interne sur le principe même d'une intervention nationale.
La France est au contraire convaincue de la nécessité d'agir et son gouvernement (c'est-à-dire son Président en exercice) plus libre de ses mouvements -mais la crédibilité de ses propositions souffre de sa propre situation de déficit et d'endettement publics ainsi que de sa réputation de dirigisme économique.

La pression anglo-saxonne

Ces deux Etats sont d'autre part sensibles -beaucoup plus que des institutions communes mandatées et agissant pour l'intérêt général- aux **pressions des lobbys bancaires et financiers** nationaux et internationaux ainsi que des gouvernements anglais et surtout américain soucieux de défendre leurs propres intérêts domestiques .

Et les « autres » Etats membres de l'Union ?

Quant aux 24 ou 25 autres Etats membres, on sous-estime sans doute la **frustration croissante** que leur cause leur double marginalisation en tant qu'Etats et en tant que membres d'institutions dépourvues ou dépossédées de pouvoirs d'action -voire de volonté d'intervention .

Que fleurissent mille projets...

Le seul élément positif de la crise (de la solvabilité bancaire comme de la solvabilité d'Etat) est sans doute d'avoir fait jaillir « mille fleurs » sous forme de projets de réformes plus ou moins complètes et audacieuses.
Le PE a opportunément rappelé qu'il plaide depuis 2004 au moins pour un renforcement « urgent » de la zone économique de l'euro et Mme **P. Bérès** a proposé de confier rapidement à la BEI la gestion d'un

mécanisme (provisoire) de stabilité financière en attendant la mise sur pied d'un véritable « Fonds monétaire européen » (FME).
M.G.Verhoffstadt , président du groupe libéral du PE, a présenté un plan détaillé (inspiré d'une étude du CEPS) de création d'un FME, d'un marché obligataire commun à la dette publique de tous les Etats membres et d'une gouvernance économique européenne gérée par la Commission et liée au budget ainsi qu'à l'allocation des fonds structurels de l'UE. **M.Yves Leterme**, Premier ministre belge, a proposé la création d'une Agence commune de la dette et **M. Schäuble** (à présent Ministre des finances allemand) s'est également prononcé en faveur d'un FME doté de règles de gestion particulièrement rigoureuses (allant jusqu'à l'expulsion de la zone euro des Etats indisciplinés).

La Commission pourrait même intervenir dans le débat !

Les réactions de la Commission et du Conseil européen ont évidemment été moins spontanées et moins créatives. **L'exécutif européen** -émergeant d'un long autisme institutionnel qui lui fait porter une part de responsabilité dans l'impréparation de l'UE à la crise- a annoncé d'ambitieuses propositions (ou « livres verts » ?) par la voix de ses deux nouveaux commissaires compétents, MM. Barnier et Rehn.
Ce dernier notamment semble déterminé à **« renforcer »** l'Union économique avec la même détermination et ténacité qu'il a démontrées pour **« élargir »** l'UE à un nombre indéterminé de nouveaux Etats membres ; gageons qu'il aura à affronter une vigilance et une résistance beaucoup plus fortes de la part des gouvernements dans cette deuxième tâche.

Le Conseil européen prend les rennes

On sait que le **Conseil européen** (en lieu et place du Conseil de ministres dans l'interprétation que font désormais les gouvernements des nouvelles dispositions du Traité de Lisbonne) a tout d'abord adopté un **plan de sauvetage de la dette publique grecque** dont seule la mise en œuvre effective démontrera la viabilité.
Mais il a également pris l'engagement de **« promouvoir une forte coordination des politiques économiques en Europe »** ajoutant que cette "promotion" était de son propre ressort, ce qui laisse planer plus qu'un doute sur les prérogatives futures de la Commission et de M. Rehn dans ce domaine.
Il a enfin chargé son propre Président, M. Van Rompuy, de créer... un groupe de travail qui « présentera les mesures nécessaires pour atteindre cet objectif ». Le terme de « propositions » a été soigneusement évité pour ne pas obliger la Commission à réagir ! Celle-ci est d'ailleurs invitée à « coopérer » avec la présidence du Conseil européen... à la création d'une task force. Les spécialistes de droit institutionnel communautaire apprécieront cette interprétation du tout nouveau Traité de Lisbonne.

L'affaiblissement des règles et des institutions communautaires

A cet égard, il n'est peut-être pas inutile de noter au passage que **la non-application des règles -ou de l'esprit des règles- fixées par le traité** ou le droit dérivé européens a elle même fragilisé l'édifice de l'union monétaire.
Qui relève encore que, selon les dispositions des traités depuis Maastricht, **l'adhésion d'un Etat membre à l'euro** n'est ni un droit ni une faculté mais un automatisme dès lors que -et seulement si- cet Etat satisfait aux critères fixés ?
Qui relève que **l'incapacité d'Eurostat** à connaître le véritable état des comptes publics nationaux (et notamment l'étendue réelle des déficits/endettements) résulte du **refus obstiné des gouvernements** (en fait de leurs ministères des finances) de laisser l'organisme européen libre de s'adresser directement aux administrations nationales concernées et, à plus forte raison, d'auditer les comptes qui lui sont transmis par le seul intermédiaire désigné à cet effet par le gouvernement concerné ? (En fait Mme Merkel a tout de même reconnu que le Conseil avait été mal inspiré de refuser en 2005 -« par application excessive du principe de subsidiarité »- toute extension des compétences d'Eurostat ...).
La « faillite » (selon M. de Larosière lui-même) **de la supervision bancaire** nationale et européenne a-t-elle été suffisamment soulignée ou -pourquoi pas- sanctionnée ?
Le PE lui-même a-t-il été suffisamment exigeant dans sa mise en cause du fonctionnement de différentes institutions et organes financiers -et dans son rôle naturel de protection des intérêts des citoyens européens ? Pourquoi avoir confié à une simple « commission temporaire», par ailleurs fort active, le soin d'étudier les dysfonctionnements mis en lumière par la crise grecque au lieu de constituer **une véritable commission d'enquête** autrement plus intrusive et efficace, comme le lui permettaient les textes en vigueur ?

Le kit d'aide d'urgence

Pour en revenir aux considérations institutionnelles, **les dispositions actuelles des traités laissent une certaine marge d'action** pour renforcer les mécanismes de l'union économique. Au moins cinq mécanismes différents -que l'on se bornera ici à citer- ont été invoqués par les auteurs de propositions de réforme à court terme :

- l'extension des compétences de la BEI ;
- les pouvoirs autonomes de l'Eurogroupe ;
- le recours à la coopération renforcée ;
- le recours à un accord extra communautaire (type Schengen) ;
- les pouvoirs implicites de l'UE.

Pour un Maastricht II

Il est cependant évident pour tous que **la construction d'un véritable pilier économique de l'UE ne pourra se faire qu'au moyen d'un nouveau traité de Maastricht** et qu'une nouvelle Convention devra reprendre les travaux là où les conventionnels de 2002/2003 les ont laissés sans avoir conscience des conséquences de leur « prudence » ou « réalisme » de l'époque.
Mais rares sont les responsables nationaux qui admettent publiquement le caractère incontournable d'une nouvelle révision des traités sur un point aussi névralgique que l'UEM.
Ceux qui le reconnaissent (comme Mme. Merkel) s'empressent de souligner la difficulté de l'exercice -tout en admettant que **« le Traité de Lisbonne ne peut pas être la fin de l'histoire** car nous serions alors dans un système statique » empêchant l'UE « de réagir à des situations nouvelles ».
Et tous s'accordent pour déplorer -de façon assez hypocrite- les énormes difficultés que présente un révision par accord unanime des 27, en oubliant que celles ci sont principalement de leur fait, qu'il s'agisse des procédures de négociations ou -surtout- de ratification.

L'appel du FMI et de... la City Bank

« L'une des leçons de la crise en Europe est qu'**une monnaie unique sans coordination économique suffisante peut aboutir à des déséquilibres énormes**... A la suite de cette crise, il faut accélérer l'intégration européenne et non la ralentir... **Le temps est venu de porter le projet européen au niveau supérieur »**. Ainsi s'exprime... le Directeur général du FMI , **Dominique Strauss Kahn**, partisan avoué d'une refonte fondamentale de l'architecture financière de l'Union .
« **L'Europe doit se ressaisir et décider si elle va devenir des 'Etats Unis d'Europe'** ou un *patchwork kit* d'Etats indépendants… Si les principaux Etats ne sont pas décidés à aller dans cette direction nous craignons que **l'Euro ne soit condamné en tant que monnaie commune** » déclare un haut responsable du **City group**, la plus grande société financière mondiale.
« L'édifice est manifestement déséquilibré. **Une véritable monnaie stipule à la fois une Banque centrale et un Trésor**… disponible en cas de crise… Quand le système financier est menacé, la banque centrale peut fournir les liquidités mais **seul un Trésor peut traiter des problèmes de solvabilité**… Cette donnée de fait aurait dû apparaître clairement à tous ceux qui ont été impliqués dans la création de l'euro. »
Ainsi s'exprime **Georges Soros** qui donne par ailleurs « à 50/50 chance » à la survie de l'euro dans cette crise.

La plaie demeure béante

Il semble en effet -quelle que soit l'issue finale la crise grecque dont de nouveaux rebondissements sont hélas probables- que **les mesures d'urgence et de circonstance ne seront pas suffisantes pour combler la brèche largement ouverte au flanc de l'union monétaire.**
Sur les plans technique, politique et même démocratique, les réformes que les Etats et parfois même les institutions aiment à renvoyer avec condescendance à un long terme reconductible sont d'une telle ampleur qu'elles exigeront **une révision des traités en bonne et due forme**.
L'importance des enjeux et des évolutions institutionnelles nécessaires exigera le passage par la voie solennelle d'une proposition de la Commission (ou du PE ?) puis **d'une Convention chargé de compléter l'édifice inachevé de la précédente**.
L'annonce même d'une telle entreprise aurait pour effet de refroidir l'ardeur destructive des spéculateurs du marché et de balayer les objections bureaucratiques et corporatistes nationales qui condamnent l'Union aux demi-mesures prises dans l'urgence et aussitôt dépassées par les évènements.
Dans l'état actuel de déstabilisation, de crainte et de scepticisme européen de l'opinion publique, **une telle décision serait accueillie avec soulagement et espoir par une grande majorité des citoyens européens**.
Il appartiendrait sans doute au PE -fidèle à une tradition inspirée par A. Spinelli il y a bientôt trente ans- **de prendre l'initiative politique de cette grande réforme et révision.**
Souhaitons que se trouvent en son sein une majorité de membres capables de s'affranchir des consignes de prudence et de modération venant des capitales nationales -et de donner le signal de cette entreprise re-fondatrice et preuve de la capacité de résilience et d'évolution de l'Union.
« *Never waste a good crisis or it will waste you …* ».

Le faux gouvernement économique européen du 17 juin 2010

Pascal MALOSSE

Ancien étudiant en Droit européen à Lyon et à Paris, chercheur-invité à l'Université Humboldt de Berlin, ancien étudiant en master 2 « Politiques européennes » à l'Institut d'Études politiques de Strasbourg, travaille actuellement à Varsovie à *Lewiatan*, La Fédération polonaise des employeurs

Article publié initialement sur www.taurillon.org

Le Conseil européen du 17 juin 2010 est censé avoir donné naissance au « gouvernement économique européen ». Un bond en avant dont avaient rêvé depuis des décennies les plus ardents fédéralistes, lecteurs assidus du *Rêve européen* de Jeremy Rifkin et des *Mémoires* de Jean Monnet. Pourtant quelque chose sonne faux dans cette belle annonce.

Premièrement, les conclusions du sommet utilisent le terme anglo-saxon « *gouvernance* » économique qui ne signifie pas grand chose. Le terme « gouvernement » aurait effrayé les Allemands, l'entendant comme le contrôle politique de la Banque centrale européenne (BCE). Ensuite, la seule mesure concrète dont se dote l'Union est un mécanisme de surveillance budgétaire *a priori* par la Commission européenne. C'est-à-dire un système d'alerte qui permettra de vérifier tous les printemps à partir de 2011, si les budgets des États membres ne sont pas trop fantaisistes et respectent les critères du Pacte de stabilité. Sachant que seuls trois États sur 27 respectent actuellement les fameux critères (l'Estonie, la Suède et le Luxembourg), la procédure promet d'être sportive ! Et ils ne s'entendent pas encore sur la nature des éventuelles sanctions.
Quant à la stratégie européenne 2020, nommée pour l'emploi et la croissance ? Elle est quasi-inexistante, reprenant dans ses grandes lignes la Stratégie de Lisbonne avec une pincée de « croissance verte » et « d'innovation digitale » en plus. Le document comprend l'objectif de la lutte contre la pauvreté, mais la recommandation reste vague et sans contrainte.
Une phrase relevée dans les conclusions du Sommet résume bien le désarroi des élites européennes : « Il convient d'accorder la priorité aux stratégies d'assainissement budgétaire favorisant la croissance et principalement centrées sur la limitation des dépenses. » La contradiction entre l'objectif de croissance et celui de la réduction des dépenses est si criante qu'elle ressemble à une réplique de *La cantatrice chauve* de Ionesco. Alors que la demande privée n'a absolument pas redémarré, qu'elle est maintenue à bout de bras par les programmes de relance, la décision de couper dans les dépenses publiques risque de nous faire replonger dans la récession, voire dans la dépression. De nombreuses personnalités comme Joseph Stiglitz, prix Nobel d'économie, et 100 économistes italiens, signataires d'une lettre envoyée aux dirigeants européens, dénoncent l'incohérence de cette décision sans être entendus.
Il s'agit avant tout d'un pari pris dans l'urgence : mettre en œuvre rapidement l'austérité généralisée afin de rassurer les marchés ou plus précisément les prêteurs, de conserver la note AAA attribuée par les agences de notation et de garantir ainsi un accès facile à l'endettement. Espérons que le pari ne soit pas suicidaire…
C'est en tout cas une élégante manière d'enterrer définitivement l'image du projet européen auprès de l'opinion publique. Bruxelles sera à nouveau le coupable de service qui demande aux peuples en souffrance des efforts supplémentaires. Une petite musique que l'on entendait souvent quand les gouvernements nationaux privatisaient les grandes entreprises publiques et démantelaient le droit social.
Car, il s'agit une fois de plus d'une intégration que l'on peut surnommer de négative, celle qui restreint et supprime au lieu d'être positive, celle qui propose, innove et soutient des projets. En 1992, le traité de Maastricht constituait une avancée considérable, réalisant le marché unique, mettant sur les rails la future zone euro, mais comportant déjà un défaut originel. Les derniers obstacles à la libre circulation des marchandises, des personnes et des capitaux tombaient, tandis que le rapprochement économique, fiscal et social n'avait pas lieu. Le budget européen, censé assurer la cohésion de l'Union, stagne depuis 1982. Seuls le Pacte de stabilité et la méthode de coordination ouverte, que personne ne prend au sérieux, devaient combler ce vide intersidéral.

Une augmentation du budget et l'émission de bons du trésor européens permettrait de mettre en œuvre une politique économique européenne digne de ce nom, afin de sauver notre modèle de société. Ce jour là, sans doute que les citoyens s'identifieront à l'Union européenne. On peut épiloguer sur les raisons de cette grande déception : l'intergouvernementalisme dominant, les divergences entre les Etats membres, l'immobilisime de la Commission et du Parlement européen. Mais là n'est plus l'essentiel. La solution ne peut être qu'européenne et fédérale. C'est une question de survie.

« Faîtes comme eux, abonnez vous ! »

Nom ……..
Prénom ……..
Adresse ……..
……
Mail ……..

Normal € 15 - Militant € 30 - Soutien € 100

Chèque à l'ordre de PRESSE FEDERALISTE
Maison de l'Europe - Pôle européen de Lyon
18 Avenue Félix Faure - 69007 Lyon
C.C.P. 2490 82 P LYON

Un gouvernement européen : oui, mais pour quoi faire ?

Florent BANFI
Membre du Bureau de l'UEF France - Jeunes Européens France - Paris

Une idée qui semblait « farfelue » il y a quelques années est aujourd'hui quotidiennement présente dans les medias, crise oblige. Gouvernance économique de la zone euro, gouvernement économique européen, contrôle du budget des Etats par la Commission, sont autant de propositions visant toutes à renforcer l'efficacité économique du fonctionnement communautaire. Nous nous concentrerons ici uniquement sur la plus complète de celle-ci, soit la création d'un gouvernement européen ayant des compétences accrues en matière économique.

Un rapide regard sur les propositions fédéralistes de ces trente dernières années nous rappelle que le gouvernement européen est un thème qui a toute sa part dans notre *corpus* d'idées au même titre que la monnaie unique ou que l'élection au suffrage universel direct du Parlement européen. Néanmoins, depuis le Traité de Maastricht, force est de constater que la dimension économique du gouvernement européen s'est renforcée.

La récente « crise grecque » a souligné le besoin d'un réel gouvernement pour l'Union européenne (UE). Un gouvernement européen sensé influer sur les problèmes économiques touchant l'Europe ou, dit autrement, un gouvernement économique européen, sont présentés comme une étape fondamentale dans le fonctionnement du système politique européen. Mais au-delà de la proposition fédéraliste, est-ce qu'un gouvernement économique européen est « LA » solution contre tous les maux et dysfonctionnements révélés par la crise grecque et la crise financière ?

Lorsque certains pays ont rejoint la zone euro, leur capacité d'endettement s'est améliorée grâce à la meilleure garantie apportée par celle-ci. Le risque que représentaient leurs emprunts étant plus faible, le taux auquel ces pays ont pu emprunter sur les marchés le fut tout autant. Ils se sont donc retrouvés plus ou moins du jour au lendemain; avec une augmentation de leur capacité d'emprunt sans que cette dernière soit liée à une amélioration de leur économie ou à un besoin réel. Ces flux de capitaux entrants se sont transformés en dette publique et privée.

La crise financière a empiré la dette des Etats, déjà délicate, en augmentant leur déficit suite au sauvetage du système bancaire et au soutien apporté à la demande par les plans de relance.

Nous pouvons ajouter à ce tableau que la Grèce a triché avec ses comptes en masquant une partie de la réalité. Lorsque le pot aux roses fut découvert, les marchés ont commencé à spéculer sur la dette grecque. Cette dernière nécessitant un refinancement à court terme, la spéculation devint rapidement problématique. Dans un second temps, les taux grecs ont poursuivi leur ascension mais cette fois-ci le motif des spéculations fut l'absence de décision des leaders européens.

A partir des éléments ci-dessus présentés, quels problèmes ont-ils été mis en lumière et en quoi un gouvernement économique permettrait-il de les résoudre ? Nous concentrerons notre propos sur quatre thèmes.

Régulation financière internationale

La crise financière a porté sur le devant de la scène le manque de transparence et de régulation des marchés financiers. L'UE a aujourd'hui les moyens, grâce aux compétences qui lui sont propres de par les traités, de mettre en place de nouvelles règles applicables en interne. Néanmoins, la régulation financière n'est pas une question purement intra-européenne et du fait de la dimension internationale des marchés, c'est au niveau mondial que de telles règles doivent être appliquées. Ces modifications des règles du jeu financier au niveau mondial s'effectuent par des discussions bilatérales entre États. Un gouvernement européen en matière économique, ayant la capacité de porter la voix européenne au niveau mondial, aurait beaucoup plus de poids et donc d'efficacité que trois ou quatre États européens agissant de façon non coordonnée.

Comment prévoir ? Contrôle du budget et transparence…

La crise grecque a révélé sans laisser le moindre doute possible que les règles mises en place par le Traité de Maastricht étaient inefficaces. L'absence de transparence de la part du gouvernement grec fut une surprise qui a démontré que l'UE n'avait pas les moyens de vérifier les données communiquées par les États. Un régulateur européen pourrait être un outil important pour améliorer la transparence financière des comptes publics des États européens.

Au-delà de la question de la transparence, l'absence de prévention efficace est également révélée dans l'incapacité des États à se plier aux règles de contrôle des déficits (même l'Allemagne y a dérogé pendant une année). Ce qui nous apporte deux nouvelles problématiques : le contrôle trop faible sur les finances des États membres de la zone euro (mais pas uniquement) et l'absence de coordination de ces derniers. En ce qui concerne le contrôle des budgets, le point fondamental est de séparer l'instance de contrôle et le Conseil. Il est nécessaire, bien que non suffisant, que le contrôle soit effectué par un organe le plus indépendant possible des potentiels coupables, sous peine d'accords bilatéraux entre eux et d'un fonctionnement biaisé ce qui reviendrait à la même situation que le *statu quo*. Bien qu'indépendante des États, en théorie, la Commission européenne s'est révélée impuissante lorsqu'il a fallut appliquer des sanctions contre les pays ne respectant pas le pacte de stabilité. C'est donc par une augmentation des pouvoirs de la Commission, en la transformant en gouvernement européen doté d'un budget propre suffisamment indépendant ? que ce problème sera réglé.

Absence de coordination

La crise grecque a montré que le Conseil était incapable de prendre une position commune dans un délai bref. En ce sens, un gouvernement européen pourrait agir de façon plus rapide et efficace n'ayant pas d'unanimité à respecter dans ce domaine. Le gouvernement européen n'étant pas juge et partie, pourrait coordonner les États beaucoup plus facilement que si ce travail de coordination était effectué par un État membre.

Absence d'action

Le deuxième élément qui a favorisé la spéculation des marchés a été l'absence de réponse des dirigeants européens à la crise de la dette. L'absence d'action se divise en deux problèmes : absence de prise de décision et absence de moyens financiers et politiques pour agir. Les dirigeants européens agissent principalement pour des raisons de politique intérieure et ont démontré leur incapacité à prendre en compte des questions dépassant leurs frontières et à agir de concert, laissant la Grèce agoniser au gré des marchés. Le Conseil a démontré qu'il n'était pas l'institution adéquate pour gérer les problèmes de gouvernance de l'UE à cause de son fonctionnement.

Un gouvernement européen, entendu comme renforcement des compétences et de la légitimité de la Commission, pourrait favoriser l'action de l'UE à condition de se doter de financements propres et suffisamment indépendants des Etats.

Après la crise financière

Personne ne peut nier que la crise financière se soit transformée en crise économique. A la suite de la crise économique, nous pouvons parier que l'Europe aura une crise sociale importante à affronter. Crise à laquelle les fédéralistes n'ont pas de réponse structurée aujourd'hui et qui nécessitera une coordination européenne pour en sortir.

Au-delà de la stabilisation de la crise économique, et des feuilletons sur la dette des Etats au rythme des communications des agences de notations, se pose le problème de la sortie de crise grâce à une croissance solide et durable. Une simple coordination des politiques économiques des Etats ne suffira pas à investir dans des gains de productivité et à soutenir la demande.

Et la démocratie : envolée ?

Bien que l'Europe ait évolué suite aux crises passées, cette dernière crise a rappelé que le fonctionnement de l'UE pouvait être tout sauf démocratique et que les améliorations de la dernière Convention sont très fragiles : le Conseil a décidé sans consulter la société civile ni le Parlement, de contourner les traités.

Les marchés financiers ont eut plus d'impact sur les politiques économiques des Etats (nous sommes passés des plans de relance à l'austérité) quelque soit l'avis des parlements et des citoyens. En extrapolant, nous pourrions dire que les principaux *lobbyistes* pour la cause européenne se trouvent en salle de marché et non plus dans le Parlement.

Comment sortir de la crise ?

Force est de constater que les décisions prises par le Conseil sont tout sauf réellement efficaces à moyen terme et ont plus pour objectif d'être un effet d'annonce à court terme qu'une réelle modification fédérale de l'UE pourtant nécessaire.

Le Conseil, à cause des membres qui le composent, ne prendra pas d'initiative pouvant créer un gouvernement européen. Les seules tentatives

qui émergent ici ou là sont de nature à renforcer la dimension intergouvernementale de l'UE et donc ce qui l'a rendue inefficace jusqu'à maintenant. Ce n'est donc pas du Conseil qu'il faut attendre un sursaut démocratique.
En revanche, le Parlement européen a, depuis Lisbonne, la possibilité de démarrer un processus de modification des traités par une Convention. Aujourd'hui le dindon de la farce de cette crise, mis de côté par les États comme s'il n'existait pas, le PE doit se réveiller et utiliser les nouveaux pouvoirs dont il dispose pour obtenir une nouvelle Convention. Cette dernière sera la seule à permettre l'émergence d'un réel gouvernement européen, en lieu et place de la Commission européenne, qui soit démocratique, légitime, indépendant financièrement, bref… efficace.

Paul Kennedy et le *Federalist Debate*

Article publié en commun avec *The Federalist Debate* - Turin

Traduit de l'anglais par Jean-Luc PREVEL - Lyon

La crise financière, puis la récession économique, ont été à l'origine d'une réévaluation en profondeur de l'idéologie qui, ces trente dernières années, a mérité la désignation de « pensée unique ». Le projet d'une mondialisation économique laissée à un marché auto-régulé a rapidement été mis de côté et les bonnes vieilles idées, mûries quand la catastrophe de la seconde guerre mondiale était encore bien vivante dans les esprits et la chair des hommes, sont réexaminées, mises à jour et réévaluées. La conviction se répand que la continuation du processus de la globalisation requiert la coopération internationale et des institutions supranationales. Les gens se demandent aujourd'hui « gouvernance globale ou gouvernement mondial ? ». Même aux Etats-Unis, l'hostilité à l'égard des idées fédéralistes recule, même de la part de ces auteurs pour lesquels professer le « réalisme » constituait un certificat probatoire de responsabilité scientifique. Trois récents écrits, de Campbell Craig (« *The Resurgent Idea of World Government* », dans *Ethics & International Affairs*, Volume 22, n° 2, été 2008), Thomas Weiss (« *What Happened to the Idea of World Government* », dans *International Studies Quarterly*, n° 53, pp. 253-271, 2009) et Paul Kennedy (« *The dollar's Fate* », dans *The New York Times*, 29 août 2009) sont représentatifs de la révision en cours. Il sera utile de revenir avec une attention méritée aux deux premiers d'entre eux, alors que nous devons faire une mention immédiate du troisième dans la mesure où Paul Kenendy, dans un article sur la chute du dollar, commente un article publié dans l'avant-dernier numéro du *Federalist Debate* (22° année, n°3, novembre 2009, « The World Supremacy of the Dollar at the Rendering », pp. 12-16) et approuve ses conclusions.

« … Un court instant avant de lire Aiyar, *mon attention a été retenue par un article assez extraordinaire, 'La suprématie mondiale du dollar proche de la reddition (1917-2008)' de Antonio Mosconi, brillant universitaire du* Einstein Centre for International Studies *(*CESI*). Le titre lui-même est si curieusement biblique que je voulus immédiatement savoir ce qu'il signifiait. Pour ceux qui disposent de moins de temps que les professeurs d'université, il veut dire : le dollar américain a vécu deux vies, la première comme monnaie d'un puissant pays créditeur des années 1920 aux années 1960, la deuxième comme monnaie d'un 'empire de la dette' des années 1970 à aujourd'hui, avec beaucoup plus d'endettement international à venir, en raison simplement des ventes malheureuses de bons du Trésor chaque semaine.*
Il est impossible de résumer en quelques phrases la description élégante et dévastatrice par Mosconi de l'exploitation par le gouvernement américain, sur la scène fiscale internationale, de sa capacité à faire fonctionner sa planche à billets, mais la conclusion générale est abrupte : 'cette crise n'est pas comme les autres, mais il s'agit de la dernière convulsion du rôle international du dollar'. A un moment ou à un autre, dans l'avenir, une bonne partie du monde prendra des mesures pour éviter que son destin repose sur les décisions autistes du Trésor américain et de la Federal Reserve Bank. Et c'est là que viendra la reddition.
Bien, nous verrons. Compte tenu de la nervosité des marchés mondiaux actuellement, on peut aussi bien voir une amélioration de la valeur d'échange du dollar qu'un effondrement soudain.
Dans l'ensemble, cependant, ces articles académiques ont du bon sens. Nous vivons actuellement dans un monde où un seul pays, possédant environ 5 % de la population de la terre, dispose pratiquement de 20 % de son PIB, dépense presque 50 % du total de ses dépenses militaires et imprime sans compter des billets pour un montant de 65 à 70 % des réserves mondiales de monnaie étrangère.
Si l'on croit à la « théorie de convergence » des économistes -c'est à dire le rapprochement du produit et du revenu des sociétés, des régions et des pays- alors la conclusion est claire : alors que la Chine, l'Inde, la Corée du Sud, le Brésil, le Mexique et l'Indonésie rattrapent leur retard la part des Etats-Unis va relativement se réduire. Tôt ou tard -et le débat porte véritablement sur 'plus tôt' ou 'plus tard' pas sur 'si'- nous allons assister à un autre changement majeur dans les équilibres mondiaux du pouvoir.
Et même dans le très court terme, je suppose que je regarderais un peu plus attentivement la répartition actuelle de mes porte-feuilles, juste pour m'assurer que si je devais en venir à 'faire mes comptes', je n'aie pas l'air affreusement démodé. Et, en tant qu'auteur international, je suis heureux de percevoir mes honoraires et mes royalties dans de nombreuses monnaies, juste pour être du bon côté ».

Lettre ouverte - A Madame la Chancelière de la République fédérale d'Allemagne - A Monsieur le Président de la République française

Puissance Europe/*Weltmacht Europa* a adressé le 4 mai, à l'approche du soixantième anniversaire de la Déclaration Schuman, au Président de la République française et à la Chancelière de la République fédérale d'Allemagne une Lettre ouverte visant à sortir le débat public sur l'euro et la gouvernance économique de l'incantatoire et du réflexe conditionné, sources de paralysie mutuelle entre l'Allemagne et la France. (…)

Dans un monde d'Etats-continents, les Etats d'Europe, désunis, ne comptent plus. En 1950, une Communauté naissait de ce constat, premières assises concrètes d'une Fédération.
Soixante ans plus tard, région la plus riche de la planète, l'Europe demeure sans volonté propre. Ce vide politique nuit à l'équilibre mondial, exposant les Européens à des risques inédits.
La plus grande conquête de l'intégration, l'euro, est elle-même en péril. L'Etat social est menacé. Face au risque climatique, nos voix, pourtant concordantes, n'ont pas été écoutées. La présence européenne en Palestine, ou dans les foyers de guerre les plus proches, est dérisoire. Les Etats-Unis d'Amérique n'assignent désormais à l'Europe qu'un rôle secondaire par rapport aux Etats-continents.
Un sentiment de peur se répand parmi les Européens. Que faire pour rétablir la confiance – confiance des Européens en eux-mêmes, confiance des marchés dans l'euro, confiance du monde dans la capacité de l'Europe de contribuer à un nouvel ordre planétaire, plus juste? Renouer sans ambages avec l'objectif de l'unité de l'Europe, cette fois-ci sur le terrain politique.
Le moment est venu de tenir la promesse de 1950.

C'est à vous, Madame la Chancelière, Monsieur le Président, d'en prendre l'initiative à soixante ans de distance, et d'inviter les Etats qui ont accepté de se lier par la monnaie unique à sceller un pacte fédéral, ouvert à ceux qui voudront.
Ce pacte, visant la constitution d'une Fédération européenne (les Etats-Unis d'Europe), organiserait sous une Autorité provisoire la mise en place de départements ministériels fédéraux (Trésor, politique extérieure et défense, sécurité intérieure, énergie, environnement), les relations de la Fédération et de ses Etats membres avec l'Union, et un processus constitutionnel, participatif et représentatif.

Osez ! Les générations futures apprécieront.

Bernard BARTHALAY
Président de Puissance Europe/*Weltmacht Europa*

Autres signataires :
Jean-Pierre GOUZY - Président d'honneur de l'Association des journalistes européens / Jacqueline LASTENOUZE - Directrice honoraire, Commission européenne / Philippe LAURETTE - Président d'Europe et entreprises / Jacques-René RABIER - Ancien collaborateur de Jean Monnet / Robert TOULEMON - Inspecteur général des finances

Lettre pétition ouverte aux Parlementaires européens, aux Chefs d'Etats, aux membres de la Commission et aux organes de presse européens

Christian CHAUTEMPS
Membre de l'UEF France - 71 - Le Creusot

L'Europe est en grand danger. La crise grecque menace la stabilité de l'euro et le processus d'intégration européen. Face à l'esprit de solidarité qui a toujours prévalu jusqu'à présent entre les membres de l'Europe (malgré les aléas de parcours) apparaissent aujourd'hui la résurgence des égoïsmes nationaux, le mépris des uns envers les autres (dont la qualification insultante de « *pigs* » relatives aux pays europeens en difficulté est un triste exemple), les déclarations nauséabondes ici ou là montrent que la crise a changé de nature. Les spéculateurs mettent en cause la solvabilité des Etats dans une attitude de cupidité à courte vue où ils se ruineront eux mêmes, aveuglés par leur comportement irrationnel et mortifère.
C'est dans ce contexte dramatique pour les peuples européens que nous nous apprêtons à commémorer le 60ème anniversaire de la Déclaration Schumann. Celle ci sonne comme un rappel a l'ordre ! Rappel salutaire qui doit être l'occasion d'un sursaut des consciences européennes pour les citoyens de tous les horizons politiques.
En effet cet anniversaire nous met face a nos responsabilités devant cette crise et souligne nos incohérences dont jouent les marchés. La création de l'euro a été un évènement historique majeur mais qui nous a mis au pied du mur, nous met en demeure de passer le Rubicon, de franchir le gué sous peine de nous noyer. Le passage a l'euro signifiait la mise en œuvre rapide d'une politique économique commune, de rapprocher nos fiscalité, bref de nous donner les moyens d'exister comme Europe unie, de converger vers l'objectif que s'étaient fixé Schumann et les autres à savoir la création d'une fédération européenne. Nous sommes en train de trahir la volonté qu'avaient projeté les Pères de l'Europe. Le mot FEDERATION est devenu tabou. Nos gouvenants tergiversent, ne veulent rien céder de leur souveraineté restante sans vouloir comprendre que les Etats européens pris isolément ne sont plus rien dans un monde aux Etats à dimension continental.
C'est pourquoi nous lançons cette « Lettre pétition » et appelons les élus européens, les chefs d'Etats, la Commission européenne à se positionner clairement sur l'objectif fixé par la Déclaration SCHUMANN de créer une FEDERATION EUROPEENNE. Et de relancer la tenue d'assemblée constituante. Le temps presse !
Une Déclaration solennelle des parlementaires européens et des chefs d'Etats (notamment du couple franco-allemand) participerait de ce SURSAUT impérieux et engagerait l'Europe à sortir du scénario dramatique d'aujourd'hui et qui se terminera en tragédie si un sursaut à la hauteur des dangers actuels ne se manifeste pas.

L'UE, la crise de l'euro et la « panique » des marchés boursiers

Henri PARATON
Membre du groupe de travail « construction européenne » d'ATTAC Rhône

Suite à une proposition du Groupe « Construction européenne » d'ATTAC Rhône, l'UEF Rhône-Alpes a repris avec ATTAC un dialogue interrompu depuis la campagne du référendum de 2005 sur le Projet de Traité constitutionnel : « NON » pour ATTAC et « OUI MAIS » pour l'UEF ; à cette occasion les deux mouvements avaient organisé à Lyon un débat public contradictoire. Auparavant les deux mouvements avaient collaboré dans le cadre de l'organisation des « Rencontres pour une autre moindialisation » tenues à Lyon durant plusieurs années à l'occasion des Forums sociaux mondiaux. Deux rencontres ont récemment eu lieu entre les délégations.
Ces prises de contact ont permis de noter, au-delà des divergences, de nombreux points d'accord sur le fond de la problématique européenne : « nécessité de dépasser les nations, option en faveur d'une Europe fédérale, attachement à la démocratie » comme l'a noté l'un des représentants d'ATTAC.
Il a été convenu que les deux parties pourraient s'inviter en diverses occasions (« Université d'automne des fédéralistes de Rhône-Alpes », pour l'UEF, « Journée de réflexion sur la crise et l'Europe », actuellement en discussion dans ATTAC), voire, envisager des actions communes.

L'UE, la Commission européenne et la Banque centrale européenne (BCE) ne se sentant pas concernés par les problèmes de financement des déficits budgétaires de la Grèce, après beaucoup de tergiversations, ce sont les pays membres de l'Euro groupe qui se sont décidés à faire quelque chose.
De fait l'effet domino aurait pu être catastrophique pour nombre de pays de la zone, y compris la France, ce qui explique l'acharnement de certains à pousser l'Allemagne à mettre la main au portefeuille.

Cette fois c'est fait ! Alors pourquoi cette « panique » boursière ?

En fait les spéculateurs (*Hedge Funds*, banques et fonds souverains) pensaient bien prêter à la Grèce, mais à 10 %, avec une garantie de la zone euro, c'est-à-dire de l'Allemagne.
Devant cette mauvaise façon que les pays de la zone euro leur a faite ils ont décidé de se « payer sur la bête ».
Les « investisseurs financiers » ont pour habitude, compte-tenu des sommes colossales dont ils disposent, de prendre leurs gains dès que la Bourse a grimpé de 5, 10, voire 15 ou 20 %. De fait comme le rappellent fort justement certains, la Bourse, en France, avait grimpé de 10 % environ au cours des 6 derniers mois.
N'ayant rien de mieux à faire pour le moment, ils liquident leurs actions et mettent de côté leurs capitaux dans l'attente que la Bourse ayant suffisamment baissé, ils puissent réinvestir. Ce sont donc quelques 10 % que, sans effort, et en six mois, les spéculateurs ont retiré de la Bourse, aux dépens des épargnants et des vrais investisseurs ceux qui, avec leur argent, aident les entreprises à investir pour produire des biens et des services, l'économie réelle, par opposition à ces spéculateurs qui vivent dans l'économie virtuelle en pillant l'économie réelle.

Et maintenant, que va-t-il se passer ?

Une partie des fonds que les spéculateurs ont retirés de la Bourse pourrait bien se porter, provisoirement sur les emprunts que devront lancer les pays de la zone euro pour aider la Grèce et constituer leur fameuse cagnotte de 500 milliards d'euros.
Mais il n'est pas dit que, tels des vautours, ils ne se lancent pas dans une autre spéculation, en cherchant un autre fromage.

Que peut-on faire ?

Comme le propose ATTAC : faire payer une taxe, même minime, sur chaque transaction financière d'un certain montant. Mais cela ne suffira pas, car ces énormes capitaux paient peu de frais pour chaque transaction et cette taxe les affectera à peine.
Il faut réglementer, voire supprimer ces masses énormes de capitaux qui déstabilisent l'ensemble des économies (en tout cas du monde occidental).
Toute opération doit être payée comptant, pas de paiement à terme, sauf pour les achats et ventes de biens réels, pour lesquels il est de règle, pour éviter les fluctuations monétaires, de se couvrir par des achats de devises, à terme, correspondant au montant de la transaction.
Utiliser, et cela plus spécialement en France, l'impôt sur la fortune et l'impôt sur le revenu (ce qui implique la suppression du bouclier fiscal).
Redistribuer ces sommes à travers les systèmes de protection sociale, de formation et d'aide au logement (par la construction de logements locatifs et non leur vente qui freine la mobilité des travailleurs).
Car ce sont les revenus et les fortunes indécents d'une poignée de personnes qui grâce à la protection que leur offrent certains dirigeants politiques, avec bouclier fiscal, paradis fiscaux blancs, gris ou noirs et autres douceurs, détruisent le tissu industriel et social de nos pays.
1987, 1994, 2002, 2007, 2010 : les crises financières se multiplient et deviennent de plus en plus rapprochées, il est temps de réagir sur les causes.

www.pressefederaliste.eu

Soixante ans après la Déclaration Schuman

Guy VERHOFSTADT
Ancien Premier ministre - Président honoraire de l'UEF Belgique

Traduit de l'anglais par Jean-Luc PREVEL - Lyon

Il y a soixante ans, notre continent eut à répondre à une question cruciale : allons-nous continuer à travailler, vivre et mourir comme nous l'avons fait durant tant de décennies ? Ou allons-nous finalement travailler ensemble ? Robert Schuman est celui qui a répondu à la question. Sachant que c'est seulement avec une coopération européenne, seulement en promouvant une méthode communautaire pour le charbon et l'acier, seulement avec plus d'Europe que l'on obtiendrait la paix et la prospérité. Et en répondant à cette question, il fit du 9 mai un tournant dans l'histoire du monde.
Aujourd'hui, soixante ans après, nous sommes à nouveau à un tournant de l'histoire. Nous devons à nouveau aujourd'hui répondre à une question cruciale sur la direction que prendra l'Union dans l'avenir : voulons-nous une Europe des Etats membres, une Europe intergouvernementale ?
Ou voulons-nous une Europe politique, une Union basée sur la méthode communautaire ? En d'autres termes, allons-nous vers une Union toujours plus lâche ou toujours plus étroite ? C'est la question à laquelle nous devons répondre aujourd'hui. Certains soutiendraient qu'avec la ratification du Traité de Lisbonne, la méthode communautaire a été gravée dans le marbre. Théoriquement ils ont raison. Mais ce que nous voyons dans la politique de tous les jours, c'est exactement le contraire. Dans chaque dossier important, c'est l'approche intergouvernementale qui a été adoptée.

A chaque fois !

Prenez par exemple la stratégie 2020 de l'Union européenne. Aujourd'hui, tout le monde est d'accord sur le fait que la stratégie de Lisbonne a été un échec. Non pas à cause de la crise actuelle, mais en raison de la méthode de coordination ouverte, de rapports d'experts et de bonnes pratiques. La seule méthode susceptible de marcher consisterait à donner plus de pouvoir à la Commission pour obliger les Etats membres à atteindre leurs objectifs : c'est la méthode communautaire.

Mais que voyons-nous ?

Le Conseil n'a pas donné plus mais moins de pouvoir à la Commission. Et pire encore, ils se sont eux-mêmes érigés en groupe de travail sur la gouvernance économique, rabaissant la Commission européenne à une sorte de secrétariat exécutif du Conseil. En faisant de l'UE 2020 une stratégie intergouvernementale. La manière dont le problème de la Grèce a été traité en est un exemple encore plus frappant. J'ai failli dire résolu alors qu'il ne l'est pas. Au lieu de missionner la Commission et la Banque centrale européenne pour travailler aussi vite que possible sur un emprunt européen, nos capitales ont discuté pendant des mois sur ce qu'elles feraient, puis pendant encore un mois sur comment elles le feraient. En laissant grandir en même temps sur tout le continent, le sentiment anti-européen. Et en laissant même la Grèce et l'euro s'effondrer à travers ce processus. Cela prouve que la méthode intergouvernementale est trop lente et inefficace pour gérer les problèmes d'aujourd'hui.
Mais cette expérience n'a apparemment pas été suffisante. Nous n'avons rien appris de cette leçon.
Parce que la proposition concernant le Service européen d'action extérieure est à nouveau basée sur la méthode intergouvernementale. Aussi loin que possible de la Commission. Et bien sûr du Parlement.
C'est pourquoi je dis que nous sommes à un tournant dans l'histoire européenne. Tout comme nous l'étions en 1950. Sommes-nous en train de choisir une Europe intergouvernementale ? Ou sommes-nous en train de choisir une Union basée sur la méthode de Schuman et de Monnet ? Ce que fit Schuman le 9 mai 1950 n'était pas simplement visionnaire. C'était en premier lieu, courageux.

Renoncer à un pouvoir national important pour construire un pouvoir européen.

Aujourd'hui, soixante ans plus tard, il nous faut suivre son exemple et être courageux. Nous devons nous battre pour la méthode communautaire. Même si nous devons nous battre seuls. Le Parlement européen n'a pas seulement reçu de nouveaux pouvoirs, il a aussi reçu une responsabilité nouvelle. Il s'agit de pousser l'Europe dans la direction de Robert Schuman, la direction vers une Union toujours plus étroite.

La perspective fédérale dans la Déclaration Schuman

Sergio PISTONE
Historien. Vice-président honoraire de l'UEF Europe - Turin

Traduit de l'italien par Jean-Luc PREVEL - Lyon

La *Déclaration Schuman* du 9 mai 1950, dont on commémore cette année le 60° anniversaire, est le document fondateur du processus de l'unification européenne. C'est en fait avec elle, sur la base de la réconciliation franco-allemande, qu'a commencé la construction effective d'une Europe unie qui, même si elle n'est pas encore arrivée à sa conclusion, a réalisé des progrès tels qu'ils rendent effectivement possible, même si ce n'est pas certain, d'atteindre le but final. Celui-ci est par ailleurs explicitement indiqué dans la Déclaration qui définit la mise en commun des productions du charbon et

de l'acier, sous la direction d'une autorité indépendante des gouvernements et dont les décisions lient la France, l'Allemagne et les autres pays adhérents, comme «les premières bases concrètes d'une fédération européenne », entendue comme contribution décisive à la construction de la paix mondiale. C'est justement parce que le but final n'a pas encore été atteint que la Déclaration conserve sa pleine actualité, pas seulement en raison des normes et des objectifs fixés dans son contenu mais aussi par le choix d'une importance cruciale de procéder à un saut qualitatif sans se laisser bloquer par les *vetos* nationaux. Ceci dit, je concentrerai mon analyse sur trois points : 1) la génèse de la *Déclaration Schuman* ; 2) son contenu fédéraliste ; 3) son actualité.

La génèse

La dynamique du processus de l'unification européenne a été clarifiée d'une manière brillante par Altiero Spinelli, sous une forme embryonnaire, déjà dans le *Manifeste de Ventotene* de 1941 (qui constitue le document fondateur de la lutte des mouvements pour l'unification fédérale européenne) et donc en termes plus précis, après la guerre. Selon le fondateur du *Movimento federalista europeo*, il y a, à la base du processus de l'unification européenne, une tendance historique profondément enracinée et d'une force durable qui découle de la crise structurelle et irréversible des Etats nationaux européens. Celle-ci consiste, en substance, dans l'impossibilité structurelle d'affronter, sur la base de la souveraineté nationale absolue, les problèmes fondamentaux du développement économique, du progrès démocratique et de la sécurité qui ont assumé des dimensions supranationales à la suite de l'interdépendance croissante et irrépressible causée par l'avancement de la révolution industrielle. Les gouvernements nationaux démocratiques se sont par conséquent trouvés, après l'effondrement du système européen des Etats à la fin de l'époque des guerres mondiales (qui ont vu en substance une tentative d'unification hégémonique de l'Europe), devant l'alternative inéluctable de « s'unir ou périr », c'est à dire dans la situation déjà indiquée par le Ministre des affaires étrangères français, Aristide Briand, lorsqu'il présenta en septembre 1929, la première proposition d'unification européenne émanant d'un gouvernement. Cela conduisit à l'affirmation d'une politique d'unification européenne qui repose sur une base structurelle mais qui, d'autre part, se heurte à un obstacle tout aussi structurel constitué par la tendance des détenteurs du pouvoir national -découlant de la loi de l'auto-conservation du pouvoir déjà clarifiée par Machiavel- à résister au transfert effectif de la partie essentielle de ce pouvoir à des institutions fédérales supranationales, sans lesquelles on ne peut pas réaliser une unification européenne efficace, démocratique et irréversible.

Compte tenu de cette attitude contradictoire des gouvernements nationaux, une politique forte d'unification européenne, allant au-delà d'une simple politique intergouvernementale fondée sur des délibérations unanimes, ne peut émaner d'eux que lors de situations de crise structurelle des Etats nationaux qui se manifeste sous forme de crise aigüe du pouvoir, de véritable impasse pour les gouvernements. Et il est aussi indispensable que, dans de telles situations, des hommes d'Etat courageux soient présents et que des personnalités influentes mais autonomes par rapport à la logique de conquête ou de maintien du pouvoir national, interviennent activement dans le processus ainsi que les mouvements engagés prioritairement en faveur de l'unification fédérale européenne et dans la mobilisation de l'opinion publique pour le soutien d'un tel objectif.

C'est une situation de ce type qui fut en effet à la base de l'initiative de Schuman en 1950. Jusqu'alors, une politique d'unification européenne de l'Europe occidentale (l'unique partie du continent qui avait une relative possibilité de choix) s'était réalisée, suscitée, sur le fond par l'effondrement de la puissance des Etats nationaux, par l'explosion de la guerre froide et de la décision américaine consécutive de subordonner, avec le Plan Marshall du 5 juin 1947, les aides pour la reconstruction à l'amorce de la coopération européenne. Les organisations internationales qui sont nées comme conséquence directe ou indirecte des pressions américaines, c'est à dire l'Organisation européenne pour la coopération économique (OECE qui deviendra en 1960 l'Organisation pour la coopération et le développement économique, OCDE), le Pacte de Bruxelles (qui deviendra en 1955 l'Union de l'Europe occidentale) et le Conseil de l'Europe étaient cependant caractérisées par une structure confédérale particulièrement faible. Et cela surtout parce que la Grande-Bretagne (pays où la crise historique de l'Etat national s'était manifestée d'une manière moins évidente) qui en fut la principale fondatrice avec la France, était particulièrement rigide dans la défense des prérogatives de la souveraineté nationale et que les autres partenaires n'étaient pas décidés à procéder sans la Grande-Bretagne. Le saut qualitatif de ces premières et faibles formes de coopération européenne au début du processus de l'intégration communautaire fut favorisé d'une manière décisive par l'évolution de la question allemande induite par la politique américaine.

La décision de procéder à la reconstruction économique et politique de la partie de l'Allemagne occupée par les puissances occidentales fut un corollaire fondamental de la stratégie américaine de *limitation* du bloc soviétique (qui, à partir de la Doctrine Truman du 12 mars 1947, avait amené au Plan Marshall puis à la fondation de l'Alliance atlantique), en éliminant les résidus de la politique précédente tendant à maintenir la division entre les zones d'occupation occidentales et à en limiter fortement le développement économique. Dans le cadre de ce choix, guidés par la conscience que, sans un rétablissement complet de ce qui avait toujours été un des points forts fondamentaux du développement économique européen, l'Europe occidentale serait restée irrémédiablement faible, les Américains, après avoir obtenu la constitution de la République fédérale d'Allemagne, mirent à l'ordre du jour l'élimination de tous les obstacles au plein développement de l'économie allemande. Par conséquent, ils ouvrirent la voie à la réappropriation par les Allemands de leur propre industrie tout en pesant bien qu'elle était soumise à l'Autorité internationale de la Ruhr et donc à des limitations de production. Face à cette décision américaine, le gouvernement français, dont la politique extérieure était passée entre les mains de Robert Schuman, représentant du « parti de la réconciliation avec l'Allemagne », en vint à se trouver entre deux feux. Ils se manifestaient respectivement par la préoccupation liée à la résurgence de la puissance allemande, dont la renaissance économique constituait la prémisse, et la perspective d'un affrontement diplomatique sévère (et voué à se conclure par une défaite) avec les Américains décidés à faire avancer sans tarder la pleine reprise économique de l'Allemagne de l'Ouest. Mais la France a su sortir d'une manière innovante de cette impasse avec la proposition courageuse, suggérée par Jean Monnet, de soumettre à un contrôle européen commun l'industrie du charbon et de l'acier allemande, française ainsi que celle des autres pays européens disposés à participer à l'entreprise. A la suite de la réponse positive immédiate de l'Allemagne d'Adenauer (*leader* du parti allemand de réconciliation avec la France), de l'Italie de De Gasperi et des pays du Benelux, le problème fut résolu en créant sur la base justement du Plan Schuman, un organisme d'un type complètement nouveau par rapport au Pacte de Bruxelles, à l'OECE et au Conseil de l'Europe.

La nouveauté fondamentale qui caractérisait la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA) est précisément constituée par la perspective fédérale qu'elle contenait. Avant d'examiner cet aspect en détail, deux précisions me semblent utiles. Avant tout, le lien d'une importance décisive entre la question allemande et l'intégration communautaire ne signifie pas tout à fait qu'elle constituait essentiellement un moyen pour contrôler l'Allemagne. En réalité, l'unification européenne a été impulsée en permanence, sur le fond, par la crise irréversible du système des Etats nationaux européens qui, à l'époque des guerres mondiales et de la Résistance anti-fasciste, a conduit à une prise de conscience diffuse de l'alternative « s'unir ou périr ». C'est sur ce fond, en l'absence duquel le processus d'unification européenne n'aurait pas pu s'amorcer et se développer, que la question de la coexistence pacifique de l'Allemagne (la dernière puissance aspirant à l'hégémonie européenne, dans l'histoire moderne, après les précédents de l'Espagne et de la France) avec les autres pays européens a joué un rôle décisif, dans la mesure où elle a offert aux européistes les plus avancés, en France comme en Allemagne ainsi qu'aux autres partenaires, un moyen politique important et concret pour dépasser les résistances nationalistes à une politique d'unification supranationale en profondeur.

En second lieu, il faut souligner qu'une raison fondamentale de la capacité de Schuman à dépasser les résistances nationalistes dans son pays réside dans la méthode avec laquelle il a développé son initiative. En effet, il a préparé le lancement du projet de la CECA en excluant toute implication du personnel du Ministère des affaires étrangères -il savait bien que de là des résistances à même de couler l'initiative naissante auraient émergé-, en confiant la préparation à Monnet et à ses collaborateurs du Commissariat au Plan et en sollicitant le soutien de l'opinion publique en France et dans les autres pays, de manière à rendre plus difficiles les manoeuvres de la part de la diplomatie et aussi des milieux économiques intéressés, visant à l'enterrer.

Le contenu

Si par fédération on entend le dépassement de la souveraineté nationale absolue à travers la création d'un Etat fédéral (un Etat d'Etats) et donc d'institutions démocratiques supranationales avec des pouvoirs directs sur les citoyens de la fédération aux décisions de laquelle les Etats nationaux participent et qui conservent donc une autonomie substantielle et intangible, il est évident qu'une perspective fédérale est contenue dans l'initiative de Schuman. En effet, sans avoir donné naissance à une fédération pleinement développée, elle a réalisé le dépassement de la simple coopération intergouvernementale et donc, elle a mis en chantier la construction effective d'un Etat fédéral, du moment où seule la décision courageuse et dramatique d'amorcer le dépassement de la souveraineté

exclusive était en mesure de bloquer une perspective telle que celle de la pleine reconstruction de la souveraineté allemande qui était justement perçue comme lourde d'implications très dangereuses. En termes plus précis, pour éclairer le contenu fédéraliste de l'initiative de Schuman, on doit faire aussi référence à la vision de Monnet qui en fut l'inspirateur. L'approche fonctionnaliste de l'intégration européenne dont Monnet a été le plus actif et lucide défenseur, partage avec l'approche fédéraliste, dont Spinelli a été indiscutablement le principal représentant (mais il ne faut pas oublier à cet égard l'apport fondamental de Mario Albertini) l'objectif de la fédération. Les deux approches font cependant partie de la même coalition opposée au confédéralisme dont les principaux points de référence sont Churchill et De Gaulle. Ceci étant dit, l'approche fonctionnaliste de Monnet se caractérise par la conviction que la voie royale pour surmonter les résistances au dépassement de la souveraineté nationale réside dans le développement graduel de l'intégration dans des secteurs ou des fonctions limitées mais de plus en plus importantes de l'activité de l'Etat, de manière à vider progressivement et d'une manière indolore les souverainetés nationales de leur contenu. Monnet, qui avait été le créateur des organismes supranationaux spécialisés mis en place durant les deux guerres mondiales pour mettre en commun les ressources économiques et militaires des Alliés et rendre plus efficace leur effort de guerre, était convaincu que la méthode expérimentée durant les guerres aurait pu être appliquée aussi en temps de paix pour faire avancer l'unification européenne. Concrètement, la méthode qu'il a proposé dans l'après-guerre consistait à confier l'administration d'une activité publique quelconque à une administration européenne spéciale qui aurait reçu les directives communes des Etats nationaux, qui les aurait formulées dans des traités spéciaux et à travers des décisions intergouvernementales ultérieures ; cette administration aurait cependant dû, dans le domaine de telles directives, être distincte et indépendante des administrations nationales. Les politiques nationales à mettre en commun étaient celles destinées à produire les motifs les plus graves de rivalité entre les Etats européens et donc, en particulier, ceux relatifs au charbon et à l'acier, considérés alors comme les deux produits de base de l'économie des pays industrialisés. Mettre la production et la distribution de charbon et d'acier sous des règles communes, appliquées par une administration supranationale, aurait créé une solidarité d'intérêts si profonde et si centrale dans la vie économique qu'elle aurait poussé à l'intégration graduelle du reste de l'économie et successivement des autres activités fondamentales de l'Etat parmi lesquelles la politique extérieure et la défense. L'unification réalisée des différentes agences spécialisées autour d'intérêts concrets et de bureaucraties supranationales efficaces aurait à la fin trouvé son couronnement dans une constitution fédérale.

Je voudrais observer en passant que, au-delà des oppositions superficielles qui ont émergé dans le contexte de la polémique politique et de certaines exagérations verbales qui n'ont pas manqué d'apparaître entre les deux partis, la différence substantielle entre l'approche fédéraliste et l'approche fonctionnaliste peut se résumer en deux points. Le premier, c'est la conviction constamment réitérée que l'intégration européenne est destinée à rester précaire et réversible tant qu'on n'en arrivera pas à la constitution fédérale qui ne peut pas être réalisée par des conférences intergouvernementales (délibérations unanimes et secrètes des représentants des gouvernements et ratifications unanimes), mais seulement par une méthode constituante démocratique (délibérations à la majorité de la part des représentants des citoyens et ratifications à la majorité). Le deuxième point, c'est le désaccord sur la confiance dans l'automatisme fonctionnaliste et la croyance que, pour obtenir l'Etat fédéral, il faut mettre en oeuvre un mouvement pour l'unité européenne qui puisse aussi poursuivre des objectifs intermédiaires mais qui doit être autonome par rapport aux gouvernements et aux partis et capable de mobiliser l'opinion publique en pesant sur les limites structurelles de l'intégration fonctionnaliste. Celles-ci sont essentiellement représentées par sa précarité et son inefficacité (en raison du maintien des décisions unanimes sur les questions essentielles) et du déficit démocratique (la vacuité des souverainetés nationales tant qu'on n'a pas institué une souveraineté supranationale démocratique pleinement développée). Les deux approches sont donc différentes (c'est pourquoi celle de Monnet a été définie comme un fédéralisme faible par rapport au fédéralisme fort du *MFE*), mais en même temps elles sont dialectiquement complémentaires (c'est à dire que chacune assume un rôle autonome et crucial).

Après cette clarification, si l'on revient au rapport entre la position fonctionnaliste et l'initiative de Schuman, il suffit de dire que l'impasse, décrite au début, dans laquelle le gouvernement français s'est trouvé, a ouvert à Monnet la fenêtre d'une opportunité qui lui permit de réaliser la révolutionnaire invention communautaire. En effet, la CECA avait en commun avec les premières organisations intergouvernementales européennes le maintien du pouvoir décisionnel, en dernière instance, entre les mains des gouvernements nationaux, ce qui correspondait au fait que tous les gouvernements n'étaient pas disposés à accepter un transfert de souveraineté irréversible aux organes supranationaux (le Traité avait une validité limitée à cinquante ans). D'autre part, il comportait quelques embryons fédéraux importants : le rôle décisif attribué à un organe, la Haute Autorité, autonome par rapport aux gouvernements ; l'effectivité directe de la réglementation et de la jurisprudence communautaire ; l'attribution de ressources propres au budget communautaire basées sur un impôt et sur des obligations européennes ; le principe du vote à la majorité pour une partie des délibérations du Conseil des ministres ; la possibilité de l'élection directe de l'Assemblée parlementaire commune qui avait aussi le pouvoir de censurer la Haute Autorité. Il faut souligner que les gouvernements durent accepter ces aspects fédéraux parce que la réalisation d'un objectif bien plus avancé que la simple libéralisation des échanges requérait objectivement des institutions plus fortes et efficaces qui auraient dû, au moins en perspective, être démocratisées, pour éviter que les compétences transférées au niveau supranational soient en permanence soustraites à un contrôle démocratique efficace. L'objectif final de la fédération n'était pas indiqué dans le texte du Traité, mais il était quand même explicité dans le texte de la Déclaration sur la base de laquelle les tractations furent conduites et qui, ayant été accepté par les autres gouvernements, est devenu un engagement officiel par rapport à la finalité de l'intégration communautaire.

Au-delà de ces éléments contenus dans la Déclaration de Schuman et dans le Traité qui en découle, la perspective fédérale doit être aussi identifiée dans le choix de procéder sur la base d'un groupe plus restreint par rapport au cercle des Etats impliqués dans les premières initiatives européistes. Quand la proposition de la CECA fut lancée, l'OECE existait depuis plus de deux ans ainsi que, depuis un an le Conseil de l'Europe qui comprenait en plus des Six, la Grande-Bretagne et la majorité des pays de l'Europe occidentale. Eh bien, le choix de la procédure, d'une importance cruciale, opéré par Schuman, consista précisément à opérer en dehors du cadre juridique de ces deux organisations, à l'intérieur desquelles la Grande-Bretagne et avec elle les pays scandinaves et le Portugal auraient éliminé les aspects novateurs de l'initiative et à n'ouvrir les négociations qu'avec les gouvernements disposés à discuter de la création d'une autorité supranationale. On a ainsi donné naissance à un noyau d'avant-garde à l'intérieur d'un cercle plus large à caractère purement intergouvernemental, tout en étant convaincu que le succès de l'entreprise impliquerait plus tard les Etats initialement récalcitrants -ce qui s'est ensuite effectivement réalisé.

On doit souligner que la nature du problème à résoudre (éviter la reconstruction de la souveraineté allemande pleine et entière) ainsi que l'initiative du *MFE* et de l'Union des fédéralistes européens dont il faisait partie et dont il constituait l'avant-garde, ont concouru au choix de cette procédure. En effet, dès l'entrée en vigueur du Conseil de l'Europe, les fédéralistes organisèrent dans toute l'Europe une grande campagne populaire en faveur d'un pacte fédéral qui instituerait une autorité politique supranationale, démocratiquement élue et munie des pouvoirs nécessaires pour réaliser une unification économique progressive, conduire une politique extérieure commune et organiser une défense commune. L'entrée en vigueur du pacte fédéral entre les pays signataires -ce qui était le point essentiel- n'aurait pas requis l'unanimité des pays membres du Conseil de l'Europe, mais la ratification d'au moins trois Etats regroupant en tout une population de cent millions d'habitants, aurait été suffisante. En substance, les fédéralistes proposèrent l'application à l'unification européenne de l'un des principes fondamentaux caractérisant la procédure sur la base de laquelle la Convention de Philadelphie de 1787 donna naissance en Amérique du Nord à la première constitution fédérale de l'histoire, c'est à dire le dépassement de la nécessité d'une ratification unanime. Cette initiative des fédéralistes renforça indubitablement la détermination de Schuman et des autres gouvernements des Six à procéder selon la stratégie du noyau d'avant-garde.

L'actualité

Soixante ans après la *Déclaration Schuman*, les grands progrès réalisés par l'intégration communautaire sont évidents. Dans le cadre d'une avancée progressive dans un sens démocratique et fédéral (en particulier l'élection directe et l'augmentation des pouvoirs du Parlement européen ainsi que l'extension du vote à la majorité) du système communautaire, des modalités d'intégration d'une grande importance se sont rajoutées. Elles vont du marché unique au passage historique à l'union monétaire qui n'aurait pas été possible sans l'option faite en faveur de la méthode de l'avant-garde, à l'élargissement à la quasi totalité des pays européens, au Traité de Lisbonne, dont les pas en avant, même s'ils ne sont pas décisifs, sont liés à l'implication des parlementaires européens et nationaux, à travers la Convention. Ces développements démontrent, avec la force irréfutable des faits, la validité des choix accomplis en 1950 qui consistaient à dépasser la simple coopération intergouvernementale et d'introduire la perspective fédérale dans la politique de l'unification

européenne, à la fois sur le plan des institutions et dans la procédure pour les créer. Pour avoir une vision adéquate du processus, on doit cependant souligner (en développant ce qui a déjà été indiqué) que les mouvements européistes d'orientation fédéraliste, ont apporté une contribution décisive à ces progrès. Non seulement ils ont, par une action constante, systématique et ramifiée, gardé vivante l'idée (qui sans cette action aurait disparu de l'agenda politique) de la Fédération européenne et de la participation populaire à sa construction, sur la base de la méthode constituante démocratique. Mais ils ont aussi joué un rôle essentiel dans certains dénouements cruciaux de la construction européenne. Il faut rappeler en particulier : la transformation du projet de Communauté européenne de défense en un projet d'union militaire, politique et économique sur une base fédérale (la Communauté politique européenne) ; la campagne pour l'élection directe du Parlement européen et pour le renforcement de ses pouvoirs ; l'initiative de Spinelli en faveur du Traité d'Union européenne (UE), approuvé par le Parlement européen en 1984 et qui a fortement contribué à la génèse de l'Acte unique européen et plus généralement au processus de réforme des traités européens qui en est aujourd'hui arrivé au Traité de Lisbonne ; l'engagement en faveur de la monnaie européenne qui a été constant à partir de la fin des années soixante (je rappelle à cet égard qu'en 1965 les fédéralistes firent frapper à Bologne des monnaies symboliques qui portaient le nom d'*Euro*).

Ceci ayant été précisé, il est un fait que l'objectif final de la Fédération européenne n'a pas encore été atteint et nous devons aujourd'hui nous demander si la Déclaration Schuman est encore actuelle sous cet aspect. Cette question doit être posée car de nombreuses voix contestent aujourd'hui la validité de la distinction entre fédération et confédération, elles nient donc que le processus de l'intégration européenne doive ou puisse déboucher sur la création d'un Etat fédéral et relient souvent ces affirmations à la conviction que, dans le contexte de la globalisation, l'Etat en tant que forme est non seulement en crise, mais qu'il est véritablement appelé à être dépassé par quelque chose qu'ils ne savent néanmoins pas définir clairement.
Le *MFE* est en revanche convaincu que le discours fédéraliste est tout à fait actuel. Cette conviction est fondée sur les considérations suivantes :

- le modèle de l'Etat fédéral, raisonnablement concevable comme débouché de l'unification européenne aura des caractéristiques différentes et originales par rapport aux systèmes fédéraux réalisés jusqu'alors, parce qu'il s'agit, pour la première fois dans l'histoire, de fédérer des Etats nationaux historiquement consolidés et un continent caractérisé par un pluralisme (qui est d'une très grande richesse à protéger et valoriser) culturel, linguistique, religieux, économique et social, sans équivalent dans le monde. Il s'agira par conséquent d'un fédéralisme fortement décentralisé (et donc, je le crois, plus authentique), mais dans lequel sera exclue, tout en laissant une large place à des majorités qualifiées, toute forme de *veto* national ; le monopole de la force légitime devra être réalisé et le principe de la responsabilité démocratique des organes politiques supranationaux pleinement appliqué. Ce sont les conditions imprescriptibles pour éradiquer le déficit de l'intégration européenne sur le plan de l'efficacité et de la démocratie et pour la rendre irréversible ;
- l'unique réponse valable à la vacuité des souverainetés nationales liée à l'interdépendance internationale croissante, dont la globalisation représente le développement le plus récent, ce n'est pas l'acceptation résignée du déclin de l'Etat, mais plutôt l'élargissement des dimensions de l'Etat démocratique et le renforcement des instruments de la participation démocratique, qui sont justement rendus possibles par le principe de subsidiarité dans un système fédéral pleinement développé. C'est parce que l'Etat constitue la base irremplaçable pour poursuivre l'intérêt général, la coexistence pacifique, la protection des droits libéraux et démocratiques, la solidarité sociale et la solidarité avec les générations futures (le développement durable) que le grand projet que doivent poursuivre tous ceux qui, dans un monde toujours plus interdépendant, veulent s'engager pour le progrès et la survie même de l'humanité, c'est la construction graduelle, mais voulue d'une manière cohérente, d'une forme d'Etat démocratique et fédéral mondial. Dans cette perspective, il est bien plus urgent de compléter la construction de l'Etat fédéral européen, parce que seule une Europe pleinement capable d'agir peut jouer un rôle actif et déterminant dans un monde en équilibre instable entre la construction d'institutions et de politiques indispensables pour affronter un destin commun et une anarchie catastrophique. Par ailleurs, comme le dit la Déclaration Schuman, la mission de l'Europe unie et pacifiée à l'interne consiste précisément à fournir une contribution fondamentale à la paix du monde entier, ce qui signifie, si l'on veut être conséquent, favoriser par l'exemple et par l'action, la formation d'autres fédérations continentales et, en même temps, contribuer, comme le dit le *Manifeste de Ventotene*, à l'unification fédérale du monde entier. L'alternative à cette évolution, c'est la prévalence d'une dispersion néo-féodale de la souveraineté et donc d'une anarchie généralisée que les théoriciens d'un nouveau Moyen-âge semblent disposés à accepter avec une irresponsable légèreté ;
- le processus de l'intégration européenne, grâce à ses progrès, est arrivé à un point où l'ajournement d'une issue fédérale n'est plus compatible, non seulement avec l'avancement mais aussi avec le maintien de l'intégration européenne. D'une part, l'unification monétaire (qui constitue le plus grand succès atteint jusqu'ici) a porté à un point insoutenable la contradiction dans laquelle l'intégration fonctionnaliste se débat depuis toujours, à cause de l'ajournement *sine die* de la construction de la souveraineté démocratique supranationale. Si à l'absence de capacité de gouverner le processus économique par des politiques économiques et sociales nationales ne correspond pas la création d'un gouvernement démocratique européen en mesure d'assurer la cohésion économique et sociale et la compétitivité de l'économie européenne dans le cadre de la globalisation, et, plus généralement, de dépasser le déphasage anormal entre la dimension, qui est encore fondamentalement nationale de la responsabilité politique et démocratique et la dimension des décisions effectives, le système démocratique finira par entrer dans une crise fatale. Les avancées des tendances populistes, europhobes, micro-nationalistes et xénophobes en constituent un signe prémonitoire alarmant. D'autre part, le passage à une union pleinement fédérale dans un délai proche est imposé par le contexte international qui est caractérisé par le déclin irréversible de l'hégémonie américaine et la formation d'un système mondial pluripolaire qu'il est vital de rendre structurellement coopératif. Cela impose à l'UE de devenir un producteur de sécurité globale au lieu de rester un simple consommateur de sécurité à l'ombre du parapluie américain. La construction d'institutions supranationales démocratiques et efficaces est enfin indispensable pour affronter les problèmes de l'élargissement (déjà effectué ou à compléter) à l'Europe centrale, orientale et balkanique et à la Turquie, ce qui représente un défi grandiose et une démonstration du succès de la construction européenne, mais qui est destiné à produire des conséquences explosives s'il n'est pas parallèlement accompagné par le dépassement des limites de l'intégration fonctionnaliste.

C'est pour ces raisons que l'exigence de réaliser la finalité ultime -la Fédération européenne- de la *Déclaration Schuman* est non seulement pleinement actuelle mais aussi urgente, et que la stratégie du noyau d'avant-garde qu'elle indique est aussi tout à fait actuelle. Cela signifie aujourd'hui deux choses. D'une part il faut réaliser les progrès possibles dans le cadre du Traité de Lisbonne (en particulier en référence au gouvernement économique européen et au rôle international de l'UE) en avançant avec ceux qui le veulent et donc en utilisant les coopérations renforcées et la coopération structurée dans le domaine de la défense. D'autre part, il faut faire simultanément naître, sur la base de l'initiative des pays disponibles, un processus de transition vers la Fédération européenne. Ce qui signifie : le transfert au niveau européen de la souveraineté de la politique extérieure et de sécurité et de la politique économique (dans ses aspects généraux) avec l'attribution de ressources financières et de forces armées suffisantes pour permettre une capacité d'action et de gouvernement indépendantes ; l'élaboration d'une Constitution fédérale qui prévoie un système de gouvernement articulé en plusieurs niveaux coordonnés et indépendants, avec un exécutif fédéral responsable devant le parlement et un pouvoir législatif bicaméral composé d'une Chambre des Etats et d'une Chambre des représentants du peuple ; l'élaboration de la Constitution par une Convention constituante démocratique et son approbation par les citoyens dans un cadre respectueux à la fois de l'*acquis communautaire* et de la volonté des Etats qui le voudront de s'unir successivement à ce projet.

www.pressefederaliste.eu

Imaginons
les Etats-Unis d'Europe…

David SOLDINI
Ancien responsable des JE France et Vice-président de l'UEF France - Paris
D. SOLDINI a également publié un texte sur le même sujet dans la nouvelle revue, *Usbek et Rica*, Paris, distribuée en librairie
http://www.usbek-et-rica.fr

Et si l'idée d'Etats-Unis d'Europe était aussi ancienne que l'idée d'Etat italien, français ou allemand ? Laissons nous quelques instants porter par cette hypothèse saugrenue et inventons l'histoire imaginaire d'une idée, les Etats-Unis d'Europe.

Puisant ses racines dans le même terreau idéologique que le concept moderne d'Etat, elle aurait les mêmes références. Songeons à Kant, à la fin du 18ème siècle, illuminant de son génie dialectique tant l'idée d'Etat de droit que celle de Fédération des Etats, rédigeant un manuel pour la paix universelle à l'usage des hommes de son temps. Sa puissance dialectique l'aurait sans doute amené à indiquer un chemin praticable, des règles provisoires à respecter avant le grand bon fédéral salutaire pour l'humanité (*Traité de paix perpétuelle*, 1795). La Fédération européenne et mondiale apparaîtrait comme un prolongement naturel du concept d'Etat : ce dernier garantirait la paix sociale entre individus alors que l'union fédérale des Etats assurerait la paix internationale.
Passant de la théorie à la pratique, les jeunes républicains du 19ème, observant la consolidation des Etats-Unis d'Amérique, auraient pu eux aussi rêver à un avenir radieux où les nations européennes unies ne guerroieraient plus. Giuseppe Mazzini, libérateur de l'Italie, après avoir créé *Giovane Italia*, son mouvement pour l'unité italienne, aurait fondé une *Giovane Europa*, prônant la « Sainte alliance » des peuples européens contre celle des souverains (Berne, 1834) En France, alors que l'affrontement entre monarchistes et républicains déchirait le parlement, le jeune Victor Hugo se serait élevé au dessus de cette triste cohue pour proclamer une ode à l'Europe: « Un jour viendra où la France, vous Russie, vous Italie, vous Angleterre, vous Allemagne, vous toutes, nations du continent, sans perdre vos qualités distinctes et votre glorieuse individualité, vous vous fondrez étroitement dans une unité supérieure, et vous constituerez la fraternité européenne » (Paris, 1848) Il aurait baptisé cette prophétie « les Etats-Unis d'Europe ».
Imaginons alors la fin du 19ème siècle, à l'époque où les nations européennes se cristallisent, se renforcent, se renferment, pour préparer le grand affrontement du siècle à venir. Aux quatre coins de l'Europe, des libertaires, des socialistes, des républicains, inspirés par l'idée de paix se seraient réunis pour promouvoir les Etats-Unis d'Europe. Giuseppe Garibaldi, Mikhail Bakounine, les saint-simoniens, des intellectuels et des hommes d'action progressistes de toute l'Europe parvenant à dépasser leurs divergences pour défendre ensemble ce projet d'union (Genève, 1867. Création de la revue *Les Etats-Unis d'Europe*). Proudhon n'aurait pas été en reste. Il aurait mis sa formidable verve au service de la conceptualisation d'un principe fédératif, son anarchisme se mutant en fédéralisme (*Le Principe fédératif*, 1863).
Victor Hugo, au crépuscule de sa vie, aurait exhorté une ultime fois ses compagnons politiques, décrivant encore ce projet universel : « Elle s'appellera l'Europe au vingtième siècle, et aux siècles suivants, plus transfigurée encore, elle s'appellera l'Humanité » (V. Hugo, 1867). Les premiers socialistes n'auraient pu faire autrement qu'être internationalistes. La défense de Dreyfus par Jean Jaurès ou Charles Péguy aurait signifié bien plus que la défense de l'égalité de tous les Français : elle aurait symbolisé l'union du genre humain.
Projetons nous au lendemain du premier conflit mondial, alors que la réaction s'organise pour élaborer le projet politique le plus sombre de l'histoire de l'Humanité, mêlant nationalisme, antisémitisme et autoritarisme. Des non-conformistes, inspirés par les premiers anarchistes et socialistes, se seraient levés contre ces idées. En France, les milieux chrétiens progressistes alliés aux socialistes antimarxistes pour combattre les visions exclusivement matérialistes ou spiritualistes de la politique auraient formé les premiers mouvements politiques prônant le fédéralisme européen pour contrer la progression des idéologies fasciste et communiste. Un courant philosophique aurait vu le jour, s'inspirant de l'anarchisme proudhonien, précédant l'existentialisme pessimiste de Sartre, prônant un ordre nouveau, une société nouvelle, forcément universelle, au service de la personne humaine. Le « personnalisme » se définirait comme un mouvement de résistance contre le marxisme matérialiste et le fascisme spiritualiste (Ordre nouveau, 1930 - Esprit, 1932).
Ces utopistes auraient sans doute conflué dans les mouvements de résistance pendant la Seconde Guerre mondiale, luttant pour une libération non nationale mais européenne. Imaginons au fin fond des geôles fascistes, des socialistes, libéraux, républicains, libertaires pensant ensemble un projet politique pour « l'Europe de demain, une Europe libre et unie » (Ventotene, 1941- *Manifeste pour une Europe libre et unie*). Conscients que leurs différences idéologiques n'avaient guère de sens dans une Europe divisée, en proie à un risque de guerre permanent, ils auraient conçu le projet d'union de l'Europe comme un préalable nécessaire à toute forme de progrès. L'Europe en guerre aurait assisté à la naissance de nouvelles organisations politiques transnationales, les mouvements fédéralistes (Milan, 1943). Se réunissant dans la clandestinité, en Suisse, à Paris ou à Milan, ces résistants, plutôt que de combattre uniquement pour la libération de leur Etat auraient prôné la création d'une Fédération européenne. Imaginons alors les revues résistantes, en premier lieu le mythique *Combat* d'Albert Camus et d'Henry Frenay, multipliant les appels à l'Union : « nous construirons ensemble avec les autres peuples une Europe unie sur une base juridique dans la liberté, l'égalité et la fraternité » (Frenay, *Combat*, 1942).
Et si, au lendemain de la guerre, Winston Churchill lui-même, troquant ses habits de chef de guerre pour ceux de bâtisseur de paix aurait appelé à nouveau à la création des Etats-Unis d'Europe ? « C'est la voie pour que des centaines de millions d'êtres humains aient la possibilité de s'accorder ces petites joies et ces espoirs qui font que la vie vaut la peine d'être vécue » (Zurich, 1946). Konrad Adenauer, Alcide De Gasperi, Edouard Daladier, Lord Layton, Paul Reynaud, le jeune François Mitterrand, la classe politique européenne d'hier et de demain, et pourquoi pas des intellectuels comme Bertrand Russell ou Denis de Rougemont, répondant à l'appel, réunis sous la présidence du « *condottiere* » britannique, auraient essayé de construire enfin l'Europe unie. (Congrès de La Haye, 1948).
Le Ministre des Affaires étrangères français aurait alors pu faire son entrée en scène, la plume inspirée par un discret haut fonctionnaire. Proposant à l'Allemagne la mise en commun du charbon et de l'acier, il se serait lui-même pris à rêver : « Cette proposition réalisera les premières assises concrètes d'une Fédération européenne indispensable à la préservation de la paix. » (Déclaration Schuman, 1950).

Un Ministre de la République française et un haut fonctionnaire, victime de rêveries, décidément nous aurons vraiment tout imaginé. Mais rassurez vous, si une once de tout cela eut été vraie, nul doute que nous serions aujourd'hui citoyens d'Europe et pourquoi pas, citoyens du monde.

Frise chronologique

1713 : Charles-Irénée Castel de Saint-Pierre (1658-1743), connu sous le nom d'Abbé de Saint-Pierre, rédige un *Projet de paix universelle entre les nations*. Il s'inspire des difficiles discussions diplomatiques ayant précédé le traité d'Utrecht (1712-13).
1727 : Charles-Louis de Secondat, baron de La Brède et de Montesquieu (1689-1755) écrit ses *Réflexions sur la monarchie universelle en Europe*. Il affirme : « L'Europe n'est plus qu'une nation composée de plusieurs, la France et l'Angleterre ont besoin de l'opulence de la Pologne et de la Moscovie, comme une de leurs provinces a besoin des autres : et l'État qui croit augmenter sa puissance par la ruine de celui qui le touche s'affaiblit ordinairement avec lui ».
1756 : Jean-Jacques Rousseau (1712-1778) écrit son *Jugement du projet de paix perpétuelle de Monsieur l'Abbé de Saint-Pierre* qui ne sera publié qu'en 1782.
1795 : Parution du *Projet de paix perpétuelle* - Projet philosophique d'Emmanuel Kant (1724-1804). Le philosophe allemand propose la constitution d'une fédération européenne puis mondiale comme seul remède à la guerre.
1834 : Giuseppe Mazzini (1805-1872) fonde à Genève un mouvement révolutionnaire transnational, *Giovane Europa*. L'objectif est de coordonner l'ensemble des mouvements politiques aspirant à l'indépendance nationale en Europe.
1849 : Le 21 août, Victor Hugo (1802-1885) prononce le discours d'ouverture au Congrès de la paix de Paris et prône la constitution des Etats-Unis d'Europe.
1863 : Pierre-Joseph Proudhon (1809-1865) écrit *Du principe fédératif*. Cette œuvre est considérée comme une des premières théorisation du fédéralisme politique en Europe.
1867 : Création de la revue, *Les Etats-Unis d'Europe*, par les participants à la Conférence de la Paix organisée à Genève. Il s'agit de la première réunion de la Ligue internationale de la Paix et de la liberté. Giuseppe Garibaldi (1805-1882) et Michel Bakounine (1814-1876) figurent parmi les participants.
La même année Victor Hugo écrit la préface au *Paris guide*, publié à

l'occasion de l'exposition universelle dans laquelle il prophétise une nouvelle fois l'avènement des Etats-Unis d'Europe. Il renouvelle son appel en 1872 dans une lettre adressée au Congrès de la Paix de Lausanne.
1903 : Le terme personnaliste apparaît pour la première fois. Charles Renouvier (1815-1903), philosophe français, publie *Le personnalisme*, faisant remonter cette idée à Kant.
1930 : Alexandre Marc (1904-2000) créé le mouvement Ordre Nouveau, « contre le désordre capitaliste et l'oppression communiste, contre le nationalisme homicide et l'internationalisme impuissant, contre le parlementarisme et le fascisme, l'Ordre nouveau met les institutions au service de la personnalité et subordonne l'État à l'homme ».
1932 : Emmanuel Mounier (1905-1950) fonde la revue *Esprit* qui s'affirme comme la principale revue philosophique personnaliste.
1941 : A Ventotene, minuscule île au large de Rome, des anti-fascistes italiens, parmi lesquels figure notamment Altiero Spinelli (1907-1986), rédigent le *Manifeste pour une Europe libre et unie*, connu sous le nom de *Manifeste de Ventotene*.
1940-1945 : *Combat*, multiplie les appels à l'union de l'Europe. Le texte reproduit dans l'article est tiré d'un manifeste de 1942 et signé Henry Frenay (1905-1988).
1943 : Les 27 et 28 août, Altiero Spinelli, en compagnie notamment d'Ernesto Rossi (1897-1967), fonde le *Movimento Federalista Europeo* à Milan.
1945 : En mars, différents mouvements fédéralistes de la résistance se rencontrent à Paris. On retrouve notamment le *MFE* de Spinelli, le Comité français pour la fédération européenne organisé à l'initiative du groupe de résistants Franc-Tireur (Lyon) ou Libérer et fédérer (Toulouse) créé par Silvio Trentin (1885-1944). Ils créent le Comité international pour la fédération européen. Albert Camus fait partie du premier secrétariat de l'organisation.
1946 : Le 19 septembre, Winston Churchill (1874-1965), prononce à l'Université de Zurich un discours dans lequel il invite les pays européens à constituer les États-unis d'Europe.
1947: Premier congrès de l'Union Européenne des Fédéralistes à Montreux. L'UEF a vocation à réunir l'ensemble des mouvements fédéralistes européens. Alexandre Marc devient le premier Secrétaire général de l'organisation.
1948 : Du 7 au 10 mai, quelques 750 délégués de toute l'Europe se réunissent à La Haye. Le Congrès de La Haye débouche sur la création du Mouvement européen et du Conseil de l'Europe en 1949.
1950 : Le 9 mai, le Ministre des Affaires étrangères français, Robert Schuman (1886-1963), inspiré par Jean Monnet, propose à l'Allemagne la création d'une Communauté européenne du charbon et de l'acier. C'est l'acte fondateur de l'Union européenne que nous connaissons.

Prises de position fédéralistes

Déclaration commune de l'UEF Europe et de la JEF
Les prochaines étapes vers une fédération européenne »

Bruno BOISSIERE
Secrétaire de l'Intergroupe fédéraliste au Parlement européen
ancien Député au Parlement européen - Federalist.Intergroup@gmail.com - Tél. : (32) 496 38 02 97

Le 4 mai dernier, l'Intergroupe fédéraliste du Parlement européen a célébré le 60ème anniversaire de la déclaration de Robert Schuman. La réunion était présidée par Andrew Duff, Député européen (*ADLE*, GB), Président de l'Intergroupe fédéraliste et Président de l'Union des fédéralistes européens (UEF). Jerzy Buzek, Président du Parlement européen, ainsi que Guy Verhofstadt, Président du groupe *ADLE* (B), Jo Leinen (*S&D*, RFA), Isabelle Durant, Vice-Présidente du PE (Verts/ALE, B), et György Schöpflin (PPE, H) ont prononcé de brèves allocutions à cette occasion.
Le 17 juin, à Strasbourg, l'Intergroupe a tenu une nouvelle réunion ordinaire avec parmi les thèmes mis à l'ordre du jour :

- **progrès sur le Service européen pour l'action extérieure,**
- **réforme électorale pour les élections européennes,**
- **étapes « fédéralistes » vers la restauration de la stabilité financière.**

Nous publions ci-après la déclaration commune UEF-JEF « Les prochaines étapes vers une Fédération européenne » **présentée aux participants par les Présidents de l'UEF et de la JEF.**

Il y a soixante ans, la déclaration de Robert Schuman a changé le cours de l'histoire européenne. Son mérite fut d'être claire et concise. Elle était tout à la fois audacieuse, visionnaire et réaliste.

«L'Europe ne se fera pas d'un coup, ni dans une construction d'ensemble: elle se fera par des réalisations concrètes créant d'abord une solidarité de fait.»

La proposition de mettre en commun la production de charbon et d'acier de la France et de l'Allemagne rendait ces deux États dépendants l'un de l'autre pour leur bien-être mutuel. Leur destinée était liée.
«La mise en commun des productions de charbon et d'acier assurera immédiatement l'établissement de bases communes de développement économique, première étape de la Fédération européenne […].»
D'autres pays suivirent leur exemple. Dès le départ, la nouvelle communauté du charbon et de l'acier était «ouverte à tous les pays qui voudront y participer».
«Ainsi sera réalisée simplement et rapidement la fusion d'intérêts indispensable à l'établissement d'une communauté économique qui introduit le ferment d'une communauté plus large et plus profonde entre des pays longtemps opposés par des divisions sanglantes. Par la mise en commun de productions de base et l'institution d'une Haute Autorité nouvelle, dont les décisions lieront la France, l'Allemagne et les pays qui y adhéreront, cette proposition réalisera les premières assises concrètes d'une Fédération européenne indispensable à la préservation de la paix.»

Au bout de soixante ans, après de nombreux succès et quelques échecs, le but de Robert Schuman et de Jean Monnet, consistant à créer une fédération européenne, est plus proche. Dans une large mesure, la souveraineté est mise en commun dans l'Union européenne, dont l'architecture constitutionnelle possède de nombreuses caractéristiques fédérales. Récemment, l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne a élargi les compétences de l'Union et renforcé le pouvoir de ses institutions.

Pourtant, la construction d'une Europe fédérale est encore en cours. Il reste beaucoup à faire.
Le marché unique doit encore être achevé, notamment dans le secteur des services, de la propriété intellectuelle, de la recherche scientifique et de l'énergie.
Le système financier doit être rendu plus transparent, souple et progressif, dotant l'UE d'une monnaie qui doit remplir ses objectifs politiques et répondre aux exigences de ses citoyens. L'UE doit être davantage en mesure de lever des recettes, d'emprunter et de prêter afin de stimuler les investissements dans les biens publics

européens, comme l'éducation, les technologies vertes et les infrastructures.
La politique budgétaire européenne devrait encourager la reprise économique de l'Europe. Dans le contexte de la prochaine révision à mi-parcours du budget et de la conception du nouveau cadre financier pluriannuel à partir de 2013, les dépenses devraient être transférées du niveau national au fédéral, où des économies d'échelle et des gains d'efficacité peuvent être réalisés, ou afin de corriger les dysfonctionnements du marché. C'est particulièrement le cas dans le secteur militaire, où l'Agence européenne de défense montre la voie. Inversement, les ministères nationaux des finances devraient jouer un rôle plus important là où les dépenses de l'UE ne sont plus appropriées.
Les négociations en cours visant à renforcer le cadre réglementaire du secteur financier devraient s'orienter vers la création d'une autorité européenne unique de surveillance des services financiers transnationaux.
Un retour à la discipline budgétaire et le remaniement du Pacte de stabilité et de croissance ne suffisent pas. Un gouvernement économique est désormais requis d'urgence, surtout au sein de la zone euro; il doit être doté d'un pouvoir exécutif suffisant pour être en mesure d'obliger les gouvernements nationaux à adopter des politiques économiques se renforçant mutuellement, dans le cadre d'une stratégie commune générale visant le double objectif de la stabilité et de la compétitivité.

Nous exhortons le groupe de travail créé sous l'autorité du président Van Rompuy à s'inspirer de la Déclaration Schuman en ce qui concerne le courage et la clarté des objectifs visés. Les membres du Conseil européen doivent assumer leur responsabilité individuelle et pouvoir être tenus responsables de leurs décisions collectives.

Le Service européen pour l'action extérieure doit être créé le plus rapidement possible, avec toutes les ressources nécessaires pour remédier à l'éparpillement et au manque de coordination actuels des activités extérieures de l'Union. La Commission et le Conseil devraient mettre leurs jalousies institutionnelles de côté et suivre la logique du traité de Lisbonne afin de créer un service diplomatique commun, capable de faire de l'Union un acteur incontournable sur la scène internationale.
Les États ayant les capacités militaires et la volonté politique devraient créer une structure de défense intégrée sur une base permanente, comme le prévoit le traité de Lisbonne.

Le Parlement européen doit continuer d'améliorer ses performances. Les partis politiques européens devraient se redynamiser en faisant campagne pour faire de la citoyenneté européenne une réalité et défendre le développement d'un espace commun de liberté, de sécurité et de justice. Nous soutenons vivement la proposition de créer une circonscription transnationale pour un certain nombre de députés européens à temps pour les élections de 2014.

Nous, présidents des deux organisations fédéralistes existant de longue date en Europe, appelons les institutions de l'Union européenne et les parlements nationaux, à ranimer la motivation sous-jacente à la déclaration de Robert Schuman et à confirmer la mission de paix, de solidarité et d'élargissement de l'Union. Ce sont les prochaines étapes vers la création d'une fédération européenne.

Andrew DUFF
Député au Parlement européen - Président de l'UEF Europe

Philippe ADRIASSENS
Président de la JEF

www.pressefederaliste.eu

Pour une taxe carbone européenne

Résolution des Jeunes Européens - France
Conseil d'administration d'avril 2010 à Paris

Après le renoncement du gouvernement à la mise en place d'une taxe carbone nationale en France en mars 2010, les deux chefs d'Etat et de gouvernement français et italien ont, dans une lettre commune adressée à M. Barroso le 15 avril 2010, plaidé pour l'instauration d'une taxe carbone aux frontières de l'Union européenne (UE).

Les objectifs d'une telle disposition sont doubles : d'une part, elle permettrait de taxer les importations des pays tiers n'ayant pas de politique active de réduction des émissions de gaz à effet de serre. D'autre part, elle inciterait ces pays à adopter des politiques de réduction de leurs émissions et, par la même occasion, à garantir l'effectivité des mesures prises dans le domaine environnemental au niveau communautaire.
Les Jeunes Européens-France saluent et soutiennent l'instauration d'une taxe carbone au niveau européen. En effet, la protection de l'environnement est une compétence communautaire que l'UE a exploitée de manière croissante au fil des décennies. L'article 3 alinéa 3 du Traité sur l'Union européenne dispose que « l'UE oeuvre pour (…) un niveau élevé de protection et d'amélioration de la qualité de l'environnement ».
Le 12 décembre 2008, le « paquet énergie climat » proposé par la Commission européenne fut adopté par les 27 chefs d'Etat et de gouvernements, fixant des objectifs nommés les « 3 fois 20 » : améliorer l'efficacité énergétique de 20 %, porter à 20 % la part de renouvelable dans la consommation finale d'énergie et réduire de 20 % les émissions de CO2 par rapport à leur niveau de 1990.

Affecter les ressources de la taxe au budget de l'Union

Les Jeunes Européens-France sont conscients qu'en dépit de ces objectifs ambitieux, les résultats ne sont pas à la hauteur des attentes, et que l'action des Etats membres de l'UE s'est avérée décevante, notamment dans le cadre des négociations sur le climat lors de la Conférence des Nations unies à Copenhague en décembre 2009, les Etats membres de l'UE échouant à parler d'une seule voix. C'est pourquoi les Jeunes Européens-France considèrent que l'instauration d'une telle taxe permet de replacer à l'échelon communautaire la lutte contre le changement climatique.
Néanmoins, les Jeunes Européens-France regrettent que le projet de taxe carbone européenne actuel n'inclue pas de dispositions visant à harmoniser la fiscalité écologique des Etats membres.
Ainsi, les Jeunes Européens-France proposent :

- l'instauration d'une taxe carbone européenne aux frontières de l'UE et l'harmonisation de la fiscalité écologique au sein de l'espace communautaire ;
- l'affectation, tout ou partie, des ressources dégagées d'une telle taxe au budget de l'UE ;
- l'augmentation des investissements de l'UE dans la lutte contre le réchauffement climatique, notamment dans des énergies et transports propres, dans l'ensemble de l'espace communautaire.

Le *Movimento Federalista Europeo* condamne l'action militaire d'Israel et demande une nouvelle initiative de paix européenne pour le Moyen orient

Traduit de l'italien par Jean-Francis BILLION - Lyon

L'intervention militaire israélienne dans les eaux internationales contre les navires apportant des aides humanitaires à la population de Gaza, injustifiée dans ses buts et disporportionnée dans les moyens mis en œuvre, a exacerbé les tensions au Moyen orient, éloigné Israel de son seul allié dans le monde musulman -la

Turquie- et a aggravé les dangers qui pèsent sur la paix mondiale.
Il est temps de repenser le processus de paix depuis ses racines. L'occupation militaire des territoires palestiniens qui perdure depuis 1967, le blocus de la bande de Gaza, qui est de fait devenue une « prison à ciel ouvert » pour plus d'un million de personnes, le refus de reconnaître le droit des Palestiniens à un Etat à eux, la diffusion continuelle de nouvelles implantations de colons dans les territoires occupés empêchent non seulement une solution politique de la question palestinienne mais encore condamnent Israël à une insécurité permanente et à un isolement international croissant ; plus généralement, ils font le jeu des mouvements fondamentalistes et contribuent à l'instabilité de l'ensemble du Moyen orient.
La seule solution raisonnable et possible, dans l'intérêt d''Israel, des Palestiniens et de la paix dans la région et dans le monde, capable de venir à bout de toutes les menaces extémistes, c'est la coexistence de deux Etats, reconnus et légitimés réciproquement, et l'attribution à Jérusalem du statut de « ville ouverte » jouissant de la garantie des Nations unies. Une solution qui ne peut toutefois être considérée comme durable que dans la perspective à long terme d'une unification fédérale de tous les Etats du Moyen orient, la seule voie qui puisse mener à une paix stable et permanente pour tous les peuples de cette région. Il ne s'agit pas en fait d'une perspective utopique et illusoire, comme le cynisme travesti en réalisme voudrait le faire croire, mais de l'unique voie réaliste pour garantir la paix et encore davantage celle des générations à venir.
Dans le même temps il convient d'accélérer les négociations d'adhésion de la Turquie à l'Union européenne, afin d'éviter qu'elle ne soit attirée dans l'orbite de l'extrémisme islamique. La Turquie est un pays qui a fait le choix de la laïcité de l'Etat depuis quasiment un siècle, en introduisant pour la première fois dans un Etat islamique le principe de la séparation entre la religion et la politique. Elle occupe, en outre, une position d'avant-garde dans le monde musulman pour ce qui concerne l'affirmation -encore incomplète- des principes de l'Etat de droit et de la démocratie représentative. De même que l'intégration de l'Europe du centre et de l'est a été la réponse à l'écroulement des régimes communistes, l'intégration de ce grand pays musulman dans l'Union européenne sera la réponse à ceux qui non seulement dans le monde islamique, mais aussi en Occident, se réclament du choc des civilisations.
Le temps est venu d'une nouvelle initiatice européenne de paix pour le Moyen orient, qui s'inspire d'une grande vision stratégique. Mais dans ce cas, comme dans celui de la crise financière et économique mondiale, une action efficace exige un changement de cap dans l'équilibre institutionnel de l'Union. Il est nécessaire que les pays disposés à transférer au niveau supranational, après la monnaie, également la politique de sécurité et de défense s'engagent rapidement vers la création de la Fédération européenne. Il est temps de décider et d'agir, car chaque pour qui passe la crise peut devenir incontrôlable et, face à cette éventualité, l'Europe ne doit pas être impuissante et divisée.

***Fédé*-Lettres**

Le fédéralisme et la construction de l'avenir

La construction de l'avenir ne peut se concevoir que dans une vision fédérale de l'espace humain mondial. Le gouvernement français est-il en train de préparer une meilleure gouvernance planétaire ou au contraire de resserrer les liens autour d'un gouvernement centralisé de plus en plus dangereux ?
Lors d'une émission télévisée, une de nos ministres, après avoir discuté de la crise financière et du chômage des jeunes concluait qu'il fallait enfin arriver à un « service civil ». Comme bien d'autres, je me suis réjoui, pour tous ceux qui se battent depuis un demi-siècle pour un service civil sous l'égide de l'ONU. J'ai bien déchanté quand on m'a dit : attention, il s'agit d'un service national ! En clair, une reprise en main de la jeunesse avec un endoctrinement à l'appui. Mon Dieu ! On sait où a mené le *Arbeitsdienst* (le service civil sous Hitler).
Il est clair qu'avec un gouvernement qui cherche avant tout à recentraliser pour reprendre en main les gouvernances régionales, nous nous acheminons de plus en plus vite vers une dictature centrale qui affaiblit les pouvoirs locaux et régionaux et établit le *Diktat* de l'Etat avec une gouvernance comme celle qu'on a connue il y a soixante ans et qui a fini par mettre quarante millions d'humains sous terre !
Quand tous les problèmes d'alimentation, de santé, de pollution et de répartition du travail et des revenus se posent à une échelle planétaire, on ne peut trouver de solutions valables que dans le même espace. Et ce n'est pas en concentrant les pouvoirs entre les mains de quelques *little* dictateurs que l'on arrivera à une gouvernance mondiale dont l'urgence n'est plus à prouver dans tous les domaines sensibles de l'environnement, vital pour tous les êtres du monde animal et végétal. Oui, il faut se battre pour un service civil international sous l'égide d'un organisme neutre tel que l'ONU, mais halte aux dictateurs !
L'interdépendance planétaire dans tous les domaines et sous toutes les formes devrait être évidente pour tous ! Quand Barack Obama annonce « Peuples du monde votre heure est venue... Il faut rendre l'espoir aux oubliés de la mondialisation », on ne peut que le féliciter. Hélas, les hégémonistes qui détiennent les cordons de la bourse ne sont pas de cet avis. Sur tous les continents, il existe des rapaces qui ont la haute main sur la finance et cette vermine financière pullule sur notre caillou de l'espace sidéral ! On ne peut croire à leur capacité de partager, mais peut-être pourra-t-on miser sur leur propre peur du néant où ils sont en train de nous plonger !

Adolphe THIL - 57 Saint-Avold

Adolphe Thil, Saint-Avold (Moselle), ancien membre de la Commission nationale de l'UEF, vient par ailleurs de publier : *Construire l'avenir, la nouvelle donne -urgences et impératifs-*, éditions de l'officine, Paris, mars 2010, pp. 207, € 9,50

Radio Matin 2010

Tu écoutes la radio du matin Et les nouvelles ne vont pas bien.
Il paraît que les Grecs auraient abusé, Des subventions de l'Europe se seraient gavé Et, qu'horrible angoisse, Picsou craint de ne point être remboursé. Mais où va-t-on, si les créanciers rechignent à payer leur dû ?
Tu écoutes la radio du matin Et les nouvelles ne vont pas bien. Les banques aussitôt sorties du coma, ont sur le déficit des Etats créé un grand branle-bas Et se sont mises comme l'usurier Shylock A provoquer de grands entrechocs.
Tu écoutes la radio du matin Il parait que les «marchés» ont le bourdon Car les Européens du sud auraient croqué tout le pognon. Les marchés en perdent leur latin De voir la dolce Vita des Italiens. Quant à l'Espagne n'en parlons même pas ! C'est certainement la faute de la sangria.
Tu écoutes la radio du matin Et les nouvelles ne vont pas bien. Il va falloir travailler plus longtemps, Il paraît que nous vivons trop longtemps Pourtant nous sommes bien loin de tous atteindre cent ans, Et préférerions disposer librement de notre temps.
Tu écoutes encore la radio du matin Et les nouvelles ne vont pas bien. Un tanker s'est échoué Laissant le pétrole s'écouler, qui sera difficilement colmaté et tue mouettes et cormorans.
Tu n'écoutes plus la radio du matin et la télévision encore moins. Car toutes ces nouvelles te rendaient zinzin. Tu n'es plus sûr du tout de la vérité dans ce tam-tam sonore et tu es consterné par sa vision étriquée de l'humain Au lieu de nous interroger sur : quels seront les métiers de nos jeunes ? quand y aura-t-il la démocratie et des syndicats libres en Chine ? quelle vie est faite et quelle éducation sexuelle est donnée aux femmes d'Afrique ? et comment redonner pour le plus grand nombre au progrès un contenu pour demain ?

Paul d'AUBIN – Toulouse

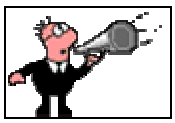

LES FEDERALISTES DONNENT LA PAROLE :

Elie COHEN, économiste : « l'Europe doit poursuivre son intégration et adopter le fédéralisme budgétaire »

Propos recueillis par Tania GISSELBRECHT
Interview* réalisée par Café Babel Strasbourg. Avec nos remerciements pour leur autorisation de republication - Introduction de *Fédéchoses

De passage à la librairie Kléber de Strasbourg pour présenter son dernier ouvrage *Penser la Crise*, l'économiste français Elie Cohen a accordé un entretien à Café Babel. Economiste, directeur de recherche au CNRS, professeur à l'Institut d'études politiques de Paris et membre du Conseil d'analyse économique, Elie Cohen est aussi devenu une figure médiatique. Si son franc-parler et ses talents de pédagogue font mouche sur les plateaux de télévision, c'est toutefois sa grande rigueur et son acuité intellectuelle qui lui valent aujourd'hui d'être reconnu comme l'un des spécialistes des politiques publiques et industrielles en France et des questions de régulations économiques et financières dans le nouveau contexte de l'Europe et de la mondialisation. A la faveur d'une rétrospective historique, il livre dans son dernier ouvrage « une analyse du double mouvement de globalisation et de déréglementation qui est au fondement de la crise actuelle ». Il y détaille la « triple défaillance » des marchés, de la régulation, de la théorie économique brutalement révélée par la crise. Dans cet essai, salué comme un brillant exercice de décryptage d'une crise « annoncée mais impensée », l'établissement d'une gouvernance économique européenne s'impose comme un des éléments clés de sortie de crise et de maîtrise des soubresauts à venir.
Elie Cohen revient ci-après sur l'Europe au cœur de la tourmente. Ses explications rigoureuses résonnent comme un vibrant plaidoyer en faveur d'un renforcement de l'intégration européenne. Egratignant au passage, et sans ménagement, le manque de solidarité interétatique, la communication cacophonique de nos dirigeants, il se pose en héraut d'une union renforcée, plus politique. Où l'économie montre la voie au politique…

Q. Dans un contexte économique fragile, on accuse l'euro de tous les maux, un coup trop fort, un coup trop faible. Faut-il pour autant en conclure que sa création était une erreur et qu'il souffre de faiblesses «congénitales»?

La situation actuelle n'est pas liée à la faiblesse ou à la force de la monnaie européenne. Elle trouve son origine dans une succession de maladresses politiques incroyables et d'erreurs dramatiques de communication qui ont progressivement transformé un problème de finances publiques, limité à la Grèce, en un problème de crédibilité générale de l'euro et de la gouvernance de la zone euro. Cette situation est le fruit de déclarations politiques intempestives, d'actions toujours à contretemps, en arrière de la main et petit bras. Le cas grec aurait pu être résolu il y a trois mois, en mettant 3/4 milliards sur la table. Aujourd'hui 750 milliards n'y suffisent plus.
Si l'on replonge dans les débats théoriques et idéologiques qui ont précédé la construction d'une monnaie commune, on constate que les économistes ne s'étaient pas trompés. Pour eux, la zone euro n'était pas une zone monétaire optimale.
Pour plusieurs raisons : les cycles économiques des différents pays n'étaient pas synchrones, il n'existait ni fédéralisme budgétaire, ni mobilité du facteur travail. Dans ces conditions, il n'était donc pas souhaitable de créer une monnaie commune. Pour autant, le projet de la zone euro a suscité de l'enthousiasme car il a été considéré comme un projet politique. Moi-même, je décrivais à l'époque la création de la zone euro comme un beau « pari » à tenter même si je n'avais aucune illusion économique. J'aurais peut être dû analyser plus froidement les chances politiques de réussite de l'intégration. Nous, économistes, étions conscients qu'économiquement ce projet ne pouvait fonctionner que s'il avait un deuxième pied politique. Portés par l'enthousiasme, nous avons toutefois accepté l'argument qui faisait de la constitution d'une zone monétaire le premier pas d'un processus d'intégration progressive des économies européennes. Pour être pérennisé, ce processus devait connaître un premier mouvement de gouvernement économique, puis un deuxième mouvement d'intégration politique plus forte. C'est donc la thèse que j'appellerais thèse du déséquilibre créateur et des enchainements vertueux qui a prévalu à l'époque : au rythme des avancées économiques et politiques, on découvre les insuffisances du système et pour les pallier, on développe des avancées supplémentaires.
La surprise désagréable est venue des palinodies et du débat institutionnel incessants des dernières années (succession de traités, échecs des référendums sur le Traité constitutionnel). Alors qu'en matière économique, l'Europe avait fait un pas d'une extraordinaire audace, elle a lamentablement échoué en matière politique et institutionnelle. Aussi, ce qui se passe actuellement ne fait malheureusement que confirmer les inquiétudes que les économistes avaient formulées au moment de la création de la zone euro : une union économique et monétaire sans union politique, et notamment sans fédéralisme budgétaire, est soumise à un test majeur dès qu'un choc asymétrique frappe l'un des pays européen.

Q. Le scepticisme et les inquiétudes s'étaient donc exprimés: alors pourquoi un tel effet de surprise ?

Si les économistes européens ne sont pas surpris, il y a, par contre, surprise du côté des investisseurs asiatiques, arabes, chinois, russes ou latino-américains qui n'avaient pas des raisonnements aussi subtils que les nôtres.
Ils pensaient que l'Europe et la zone euro était une réalité et qu'il existait de fait une solidarité européenne. Ils ont découvert à la faveur de la crise que cette solidarité n'allait pas de soi. Nos amis allemands portent, à cet égard, une responsabilité majeure dans la crise actuelle. En l'absence de solidarité, il y a en réalité un euro grec, un euro espagnol, un euro français. A partir de cette découverte, un mécanisme classique s'est activé sur les marchés financiers : les investisseurs ont commencé à considérer d'abord que la Grèce était un mauvais risque, puis que les pays de la Méditerranée étaient un mauvais risque (notamment à cause de la stupidité de la caractérisation commune des *PIGS*).
Ensuite, on a découvert que ce n'étaient pas les pays du sud le problème, mais l'euro lui-même et maintenant, on se demande si ce n'est pas l'Europe elle-même qui est un problème.
On voit donc clairement que l'euro n'est pas le cœur du sujet. Le problème central, ce sont les déséquilibres économiques fondamentaux au sein de l'Europe que cette crise a révélé de manière spectaculaire.
1 / Nous avons découvert que nous avons notre Chine européenne, l'Allemagne, que nous avons nos Etats-Unis européens, c'est-à-dire des pays très consommateurs et très endettés comme l'Espagne le Portugal, l'Italie et la Grèce ;
2 / nous avons découvert qu'au cours des quinze dernières années, loin de converger, l'économie européenne avait divergé avec des écarts de compétitivité qui s'étaient formidablement accrus ;
3 / nous avons découvert que des pays qui n'étaient pas sérieux fiscalement et budgétairement, il y a quinze ans, l'étaient encore moins

aujourd'hui, et qu'à ce niveau aussi, un grand écart s'est installé ;
4 / nous avons découvert que l'Allemagne n'était plus prête jouer un rôle de *leader* bienveillant de l'Europe et qu'elle entendait davantage défendre ses propres intérêts. Or, si dans une construction politique molle, la puissance hégémonique n'est plus prête à jouer son rôle, c'est l'ensemble de l'édifice qui est menacé.

Q. ***Pour sortir de cette crise, vous estimez notamment qu'une gouvernance européenne s'impose. Pouvez-vous nous expliquez concrètement en quoi consisterait une gouvernance économique européenne efficace ?***

Mettre en place une gouvernance économique européenne c'est pallier le défaut de gouvernement européen. Au niveau européen, il y a toute une série de matières qui sont fédéralisées, notamment la politique commerciale, la politique de concurrence et la politique monétaire. Parallèlement il existe des politiques non fédéralisées : politique budgétaire, fiscale et sociale. Or ces deux séries de politiques sont liées. Ainsi, comme il existe une politique monétaire commune, par le biais de sa politique budgétaire, un pays peut subvertir la politique monétaire. Si l'on veut aller vers une Europe capable de marcher sur ses deux jambes, de sortir de la crise et de progresser dans la voie intégration, il y a donc des mesures élémentaires à prendre :
1 / créer un fonds de résolution des crises. En cas de choc asymétrique, il faut qu'il y ait une instance capable d'intervenir rapidement, qui dispose des moyens et des outils nécessaires pour venir en aide à un pays en difficulté, et ceci sans faire appel aux 27 pays membres, sans faire appel à des mécanismes de concertation ou de consultation inter-institutionnelle. Il nous a manqué une force de frappe financière incarnée par un fonds dédié capable de régler automatiquement une crise ;
2 / agir en amont et coordonner les politiques budgétaires pour ne pas avoir à faire face à ces chocs violents. Il faut donc se doter d'une autorité européenne capable de superviser la préparation des budgets nationaux qui émettrait des certificats de crédibilité économique concernant ces budgets. Il ne s'agit pas d'un pouvoir d'intervention direct ; l'autorité se bornerait à dire publiquement si elle adhère ou pas aux prévisions de croissance sur lesquelles les pays basent leurs hypothèses de retour à l'équilibre. Lorsqu'un gouvernement sera « en faute », il sera obligé de se justifier. Et si l'analyse faite par cette autorité budgétaire et fiscale européenne se révèle bonne et la politique du gouvernement mauvaise, à ce moment là, des procédures doivent pouvoir être enclenchées ;
3 / en cas de crise européenne, il faut pouvoir user de la bonne note théorique de l'Union européenne pour pouvoir emprunter pour des pays qui rencontrent des difficultés de financement. On aborde ici la problématique des *eurobonds*. Il faut pouvoir disposer d'un instrument de financement qui repose sur le bon crédit européen et permette l'accès à la ressource financière qui viendrait à se tarir pour des pays en difficulté ;
4 / mettre en place des mécanismes institutionnels de coordination des politiques économiques qui interdisent, par exemple, à un État de prendre des initiatives qui pourraient avoir effets délétères sur ses voisins sans en avoir préalablement référé à un organe qui pourrait être un Conseil de l'Eurogroupe par exemple. La communication calamiteuse de la *BAFIN* (l'autorité allemande de régulation financière), de la Chancelière Merkel elle-même ou de M. Weber, président de la *Bundesbank* a produit une cacophonie absolument suicidaire pour la construction européenne.

Q. ***C'est un travail de longue haleine que vous décrivez ici ?***

Non pas du tout.

Q. ***C'est donc simplement une question de volonté politique ? Ce système peut-il être rapidement mis en place ?***

Oui, très clairement. Et si l'on ne met pas rapidement ces mesures en œuvre, je pense que la zone euro explosera à un moment ou un autre.

Un peu de lecture fédéraliste

IL FEDERALISTA, revue de politique, Pavie, fondateur Mario Albertini

A dater du 11 juin 2010, les sommaires et les fichiers PDF de tous les numéros de la revue politique *Il Federalista / The Federalist / Le Fédéraliste* fondée en 1959, par Mario Albertini, professeur de philosophie de la politique, à l'université de Pavie et ancien président du MFE italien puis de l'UEF Europe, sont disponibles à l'adresse http://www.thefederalist.eu.
La deuxième phase de l'organisation du site est actuellement en cours : à ce jour, les textes des articles des numéros de 1984 à 1999, ont été chargés sur le site et peuvent être téléchargés, imprimés ou envoyés par *e-mail*. Il est également possible de rechercher les archives des numéros ultérieurs par auteur, mots clés, etc. L'acccès aux archives, sera gratuit jusque fin 2010. Au delà, l'accès gratuit sera reservé aux seuls abonnés de la revue.
***Fédéchoses*, et *Presse fédéraliste*, dont certains responsables (Bernard Lesfargues, Bernard Barthalay, puis Jean-Luc Prevel et Jean-Francis Billion) ont longtemps été étroitement associés à *Il Federalista*, en particulier lorsque la revue de 1962 à 1974 parut seulement en français puis en tant que responsables de son édition française (1984-1988) ne peuvent que se féliciter de l'excellent travail de mémoire réalisé par l'équipe de *Il Federalista*.**
Rappelons également que de nombreux articles de *Il Federalista* ont été depuis sa fondation traduits publiés dans *Fédéchoses* et que le site http://www.thefederalist.eu est depuis sa création en lien sur notre propre site http://pressefederaliste.eu

Thierry Michalon, *L'outre-mer français : évolutions institutionnelles et affirmations identitaires*, éd. L'Harmattan, Paris, 2009, pp. 162

Michel HERLAND
Professeur de sciences économiques à l'Université des Antilles et de la Guyane, Martinique. Directeur adjoint du Centre de recherches sur l'insularité et la mondialisation (CERIM) - Martinique. Membre du Centre d'économie et de finances internationales (CEFI) à Aix-en-Provence (CNRS et Université de la Méditerranée). Auteur de nombreux articles dans *L'Europe en formation* (Nice) et d'un essai sur « Keynes et le fédéralisme » sur *Il Federalista*.
Article publié initialement sur www.mondefrancophone.com

Thierry Michalon (TM) est un spécialiste reconnu des institutions et plus généralement des problématiques de l'outre-mer. Jusqu'ici, cependant, ses analyses restaient dispersées dans des revues ou des actes de colloques, ce qui rendait difficile d'embrasser l'ensemble de sa doctrine. C'est enfin possible grâce à la publication de cet ouvrage dont il faut tout d'abord saluer l'élégance. Faisant usage d'une plume singulièrement alerte, TM apporte à ses lecteurs un bonheur qui ne tient pas seulement à l'originalité

de ses développements souvent iconoclastes.
L'ouvrage comporte deux parties. La première s'attache à montrer comment la distinction traditionnelle entre les DOM relevant de l'article 73 de la Constitution et les TOM régis par l'article 74, s'est aujourd'hui brouillée au point que chaque collectivité territoriale d'outre-mer est désormais en mesure, pour peu qu'elle le souhaite, de concocter son propre mixte d'identité et de spécialité législatives.
Après cette démonstration qui révèle l'expertise du juriste, la deuxième partie fait ressortir une autre facette de son talent, celle du spécialiste de la science politique, de l'historien du présent, capable de fouiller les mentalités et de décrypter les contradictions. C'est elle qui, sans nul doute, retiendra l'attention du plus large public.
TM enseignait jusqu'à une date récente en Martinique après avoir exercé en Algérie, en Afrique noire et en Corse. Nombre de ses analyses sont enrichies par la connaissance intime qu'il a pu acquérir de ces milieux particuliers et de leurs logiques de fonctionnement qui, parfois, ne sont pas si éloignées de celles de l'outre-mer. En témoignent par exemple les deux chapitres consacrés à la « culture créole », dans lesquels il suggère de faire remonter bon nombre de spécificités du caractère des Antillais à leur origine africaine, plutôt qu'aux traumatismes de l'esclavage. Ce débat généalogique n'est peut-être pas le plus important. On retiendra surtout que la culture antillaise « traditionnelle » -quelle qu'en soit l'origine- serait, selon TM, contraire aussi bien au développement économique qu'au respect de l'État de droit. Et même si tous les Antillais ne sont évidemment pas bloqués dans leurs archaïsmes, TM y voit un obstacle essentiel à leur émancipation. L'autre obstacle, déjà maintes fois souligné, étant la situation de dépendance économique dans laquelle ils se trouvent par rapport aux transferts budgétaires de la Métropole.
Dans un domaine comme celui de l'outre-mer où les passions s'excitent facilement, TM fait preuve pour sa part d'une grande retenue. On ne le voit jamais s'indigner. S'il constate que les collectivités territoriales d'outre-mer peuvent cumuler dorénavant une très large autonomie et une (quasi-)identité législative -ce qui revient à dire qu'elles peuvent avoir à la fois le beurre et l'argent du beurre- il ne s'en émeut pas. Son livre n'est jamais un pamphlet. Il énonce des faits, propose des explications, sans prendre parti. Au lecteur de porter ses propres jugements au vu du constat qu'il a sous les yeux. Et il est bien qu'il en soit ainsi.
Deux questions à l'auteur pour finir. TM assimile quelque part le régime de l'outre-mer, considéré d'une manière très large, à un fédéralisme dissymétrique.
Il ne s'étend guère sur ce qu'il entend par là. Ne veut-il dire pas simplement que l'outre-mer bénéficie de droits à sens uniques, par exemple de bénéficier de la solidarité nationale sans avoir le même devoir envers la nation ? Si c'est le cas, ne conviendrait-il pas d'établir au sein des collectivités d'outre-mer, un clivage essentiel entre celles qui ne font preuve d'aucune solidarité envers la métropole et celles qui démontrent une solidarité partielle en continuant à verser quelque impôt à l'État (même si le barème est allégé à leur profit) ?
Enfin, alors que TM analyse de manière bien argumentée le comportement des ultra-marins, il nous laisse sur notre faim lorsqu'il s'agit de comprendre l'attitude de l'État. Il évoque en passant un désir d'éviter les troubles sociaux et un sentiment de n'être pas légitime ou, ce qui revient à peu près au même, un sentiment de culpabilité. Bien qu'il ne l'écrive nulle part, on est porté à croire que TM reprend à son compte les revendications de repentance et de réparations portées par certains Français résidents ou originaires d'outre-mer, et qu'il considère que l'État se doit de les satisfaire. On pourrait souhaiter que, dans une nouvelle édition de cet ouvrage, TM, apporte le même soin à expliquer le comportement de l'État que celui des ultra-marins.
Après tout, la dépendance, la dissymétrie -dont les effets délétères sont largement décrits- n'existeraient pas sans la volonté de l'État, sans cesse réaffirmée à coups de rallonges budgétaires.

Salvador de Madariaga, *Morning without noon*, éd. Saxon House, Londres, 1974

Salvador De Madariaga : la conscience de la Société des Nations

René WADLOW - Ardèche
Rédacteur de www.transnational-politics.org
et représentant auprès des Nations unies à Genève
de l'*Association of World Citizens.*
Article publié en commun dans *The Federalist debate* - Turin

Traduit de l'anglais par Joseph MONTCHAMP - Lyon

Salvador de Madariaga (1886.1978) était appelé, moitié ironiquement, moitié sérieusement, « la conscience de la Société des Nations » (SDN) par Sir John Simon, le principal représentant du Royaume uni au Conseil de la Société des Nations et Secrétaire aux Affaires étrangères. De Madariaga était Président du Conseil au moment de l'attaque de la Mandchourie par les Japonais, et il était convaincu que cette attaque, la première grande violation du *Covenant*25 par un membre du Conseil, le Japon, était un test-clé pour la SDN.

Par la suite, il présida les efforts de la SDN pour s'occuper de la crise de Mandchourie, puis les efforts pour négocier sur l'attaque des Italiens en Ethiopie (l'Abyssinie, comme on l'appelait alors).
Salvador de Madariaga avait carte blanche comme chef délégué pendant les années républicaines (1931-1936) avant la Guerre civile et avant que la victoire du Général Franco ne mette fin à l'influence espagnole dans la Société. L'Espagne n'était pas considérée comme une « grande puissance » ; elle n'était pas membre permanent du Conseil de la Ligue, mais elle était tout de même importante et avait des amis en Amérique du Sud (Madariaga l'appelle l'Amérique espagnole) si bien que l'Espagne était souvent choisie pour diriger les efforts de la Société quand un « Etat neutre » était demandé.
Grâce aux mémoires de De Madariaga, écrits quand il avait quatre vingt ans et se rapportant à une période de 1921 à 1936, on a un bon aperçu du fonctionnement interne et de l'esprit de la SDN. Ce sont des souvenirs plutôt qu'une recherche documentée, en effet, la plupart de ses documents personnels furent détruits quand Franco prit le contrôle de Madrid où Madariaga avait un bureau et une maison. Néanmoins ces écrits donnent un tableau vivant de la période et du premier fonctionnement d'une institution mondiale dont l'ONU est une continuation dans les mêmes bâtiments. Le principal immeuble de la SDN est maintenant le bureau du Haut Commissaire de l'ONU pour les Droits de l'Homme, et le Palais des Nations terminé juste au moment où la SDN touchait à sa fin, est, à présent, le principal quartier général de l'ONU en Europe.
Salvador de Madariaga avait une connaissance de première main de la SDN, ayant rejoint son Secrétariat en 1921, au moment de sa création comme la première administration du monde par Sir Eric Drummond et Jean Monnet. De Madariaga était issu d'une famille espagnole distinguée. Son père était un officier qui pensait que l'Espagne avait perdu la guerre hispano-américaine au profit des Etats-Unis à cause de son manque de technologie. Il encouragea donc son fils à acquérir une éducation technique internationale et Salvador de Madariaga alla à l'Ecole polytechnique et à l'Ecole des mines, deux établissements d'élite à Paris et les termina avec un diplôme d'ingénieur des Mines, qu'il n'utilisa jamais. Cependant cela lui donna une certaine notoriété de formation technique et il fut choisi pour prendre la direction du Département du désarmement de la Ligue en 1922, puisque certains pensaient, à tord, que le désarmement est un problème technique. Comme le dit De Madariaga dans son livre *Desarmement* (éd. Oxford University Press, Oxford, 1929) qu'il écrivit juste après avoir quitté le Secrétariat de la SDN. « le désarmement n'est pas la question, la vraie question c'est l'organisation du gouvernement du monde sur la base de la coopération ».
De Madariaga quitta le Secrétariat de la SDN en 1928, principalement parce que la SDN avait accepté de démettre Bernardo Attolico du poste de Sous-secrétaire général et de le remplacer par Palucci di Cavoli Barone, un de principaux assistants de Mussollini. Il y avait toujours des personnalités des grandes puissances dans les postes importants de la Ligue, mais c'était généralement des intellectuels qui croyaient aux valeurs de la SDN mais n'étaient pas des fonctionnaires nationaux. De Madariaga avait rencontré Mussollini deux fois à Rome pendant des pourparlers sur le désarmement. C'était l'habitude de De Madariaga de porter des jugements instinctifs rapides sur les gens et il n'aima pas Mussolini dès le premier abord. De Madariaga devint un anti-fasciste « précoce ». Le fait que la SDN place un fonctionnaire fasciste dans une position-clé était pour Madariaga un grand pas en arrière pour une administration mondiale. Comme il l'écrit : « c'est là que commença la décadence du Secrétariat. Le bureau du Sous-secrétaire fasciste devint une sorte d'Ambassade italienne auprès de la Société des Nations (sauf que le salaire du Secrétaire était payé par la SDN), reliée directement à Mussolini acceptant ouvertement ses ordres et ses instructions. Palucci était par lui-même un homme attirant et amical, il

25 En Anglais la SDN est appelée soit *League*, soit *Covenant* (Ndt.).

était suffisamment zélé pour circuler pendant les réunions de la société en arborant le badge fasciste à son revers ».
Par un coup de chance, juste au moment où il allait quitter le secrétariat de la SDN, l'Université d'Oxford cherchait un professeur de littérature espagnole pour une chaire qui venait d'être créée. Bien qu'il n'aie jamais enseigné, grâce à des amis de la SDN il fut nommé Professeur Alphonse XIII d'Etudes espagnoles à Oxford. Un jour où on lui demandait quand il avait étudié la littérature espagnole, il répliqua : « je n'en ai jamais eu besoin jusqu'ici, mais je vais m'y mettre pour l'enseigner ». Il occupa cette chaire jusqu'à ce que le roi Alphonse XIII, qui n'avait rien à y voir, fût éloigné du pouvoir.
En 1931 la République espagnole était née. Les nouveaux responsables républicains espagnols, divisés suivant des lignes politiques, étaient d'accord pour que la République soit représentée par des intellectuels de façon à ce qu'ils puissent expliquer les buts et les valeurs de la République. De Madariaga fut nommé Ambassadeur en France mais on lui demanda aussi de représenter l'Espagne à la SDN ; en effet les obligations envers la Société n'étaient pas considérées comme un « emploi à plein temps » et, de, plus il avait eu l'expérience du Secrétariat. Donc De Madariaga retourna à Genève, étant l'un des rares délégués des gouvernements qui connaissait le fonctionnement du Secrétariat de la SDN puisqu'il en avait fait partie, de plus il parlait espagnol, anglais et français, c'était un excellent orateur, il était devenu le meilleur « prédicateur » de la Société et avait voyagé dans toute l'Europe et aux Etats-Unis, faisant des conférences pour présenter le travail et les idéaux de la SDN.
Genève était une ville plus petite à cette époque, et l'essentiel de la vie intellectuelle se rapportait à la SDN. La Ligue avait créé le Comité pour la coopération intellectuelle dans un effort pour construire un réseau de soutien intellectuel pour elle-même. De Madariaga donne des portraits intéressants des gens qu'il avait rencontrés à la Société dans cet effort de coopération intellectuelle : Paul Valéry, R. Tagore, Albert Einstein, Bernard Shaw, H. G. Wells et d'autres. Connaître les intellectuels réputés ouvrait aussi des portes auprès de figures politiques dans de nombreux pays. La connaissance de la politique de divers pays allait chez Madariaga, bien au-delà de ses contacts avec les délégués de la SDN.
Le *summum* des efforts de De Madariaga à la SDN se situe à l'entrée compliquée du Mexique comme membre de la Société. Cette candidature s'était heurtée à l'opposition de Woodrow Wilson qui avait de mauvais souvenirs de la Révolution mexicaine. Bien que les Etats-Unis ne soient pas membres eux-mêmes, le Mexique avait été bloqué par une annexe du *Covenant*. De Madariaga dut travailler pour que le Mexique accepte d'être membre de la Société sans le demander -ainsi va l'habileté des diplomates.
Les deux rôles cruciaux furent les efforts de la SDN au moment de l'attaque japonaise sur la Mandchourie et de celle des des Italiens en Ethiopie. Ses compte-rendus détaillés méritent d'être lus pour saisir les difficultés des réactions multilatérales à des situations de crise.
De Madariaga démissionna de son poste de premier délégué de l'Espagne à la SDN lorsque la République se désintégra et que Franco prit le pouvoir. A partir de 1936 il vécut hors d'Espagne, principalement en Angleterre et en Suisse, il ne retourna en Espagne, en visite, qu'après la mort de Franco. Il consacra ses efforts pour contrer les forces du nationalisme agressif qui avait détruit l'efficacité de la SDN. Comme il l'a écrit « si la paix et l'esprit européen doivent rester vivants, nous aurons besoin de plus de citoyens du monde ou européens, de la sorte que j'ai essayé d'être ».
De Madariaga encouragea Henri Bonnet qui avait été membre du Secrétariat de la SDN, chargé du Comité pour la coopération intellectuelle, et qui vivait alors aux Etats-Unis, pour qu'il crée, en 1939, l'Association des Citoyens du monde- ce qu'il fit, avec un jeune juriste Adlai Stevenson, et Quincy Wright, un éminent professeur de relations internationales à l'Université de Chicago.

De Madariaga contribua à la création d'une Association des Citoyens du monde à Londres, également, en 1939 -les efforts de part et d'autre étaient trop tardifs pour bloquer la montée de la guerre. Après la deuxième guerre mondiale De Madariaga aida à la création du Collège de l'Europe à Bruges, comme terrain de formation des Européens, en particulier ceux qui souhaitent travailler dans les institutions européennes. Il poursuivit ses intérêts littéraires et historiques, il écrivit en particulier sur les fondateurs de « l'Amérique espagnole ». Il enseigna également ; en 1955 il passa une année à l'Université de Princeton aux Etats-Unis où un nouveau « Programme spécial de civilisation européenne » avait été créé. Ses conférences portaient sur l'analyse littéraire de son « Portrait de l'Europe » (éd. Calmann-Levy, Paris, 1952). Etant l'un de ses étudiants, je m'intéressais aussi au désarmement et au fonctionnement de la SDN, nous eûmes de nombreuses et intéressantes conversations. C'était un homme d'esprit et d'une intelligence pénétrante.

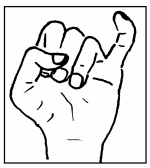

Mon p'tit doigt *Fédéchoses*

Biélorussie : la société civile européenne mobilisée pour la démocratie, … pas le gouvernement français

Auriculus

125 villes dans le monde se sont mobilisées pour demander la démocratie en Biélorussie. L'action de la JEF-Europe prend une réelle ampleur au fil des années. Cette mobilisation de la jeunesse pour dénoncer la dictature de Loukashenko a été un vrai succès.

Bordeaux – photo JE Bordeaux

Malheureusement, tout cela est gâché quelques jours après par le Secrétaire d'Etat français au Affaires européennes, Pierre Lellouche. Celui-ci est allé tranquillement serrer la main du dictateur biélorusse lors de la première visite officielle française au régime de Loukashenko. Un comble pour un ministre du « pays des droits de l'homme ».

Une belle mobilisation à travers le monde

Cela devient une habitude avec la JEF-Europe, partout en Europe et dans plusieurs villes du monde, la jeunesse se mobilise par le biais d'une action symbolique afin de demander plus de démocratie en Biélorussie. Chaque

année, la date de la réélection de Loukashenko voit fleurir des baillons sur les statues des villes avec le message « *Give a voice to Belarus people* ». Encore une fois, les Jeunes européens fédéralistes montrent qu'il existe un espace public européen sur des questions importantes. Le combat pour la démocratie transcende les frontières nationales.
Comment ne pas voir dans cet événement un exemple de ce que peut être une mobilisation de la société civile aujourd'hui ? Sur un mot d'ordre clair et fondé sur des valeurs importantes, les citoyens peuvent se coordonner partout en Europe malgré le manque de médias et de relais politiques transnationaux. Les nouvelles technologies permettent de mobiliser les membres d'une organisation mais aussi de toucher de simples citoyens. Ainsi, même si un citoyen ne participait pas directement à l'action, il pouvait mettre sur ses profils dans les réseaux sociaux (*Facebook*, *Twitter*, etc.) une image liée à l'action pour montrer son soutien.
La visibilité de cette action est une réussite. Tout d'abord, le nombre de villes mobilisées donne une véritable crédibilité à cette action. Au départ, c'était une simple réaction citoyenne aux malheurs des opposants biélorusses se faisant violenter, emprisonner et se voyant privés de leur capacité à choisir démocratiquement le dirigeant de leur pays. Désormais, elle est un véritable outil pour coordonner les actions et diffuser auprès des citoyens une situation biélorusse que beaucoup ignorent malheureusement du fait d'un silence médiatique assourdissant.
C'est aussi une réussite car cette action est connue désormais des opposants au régime de Loukachenko. Les contacts sont pourtant très difficiles avec les opposants. La répression est féroce et le régime met en place désormais un verrou sur *internet*. Un contrôle de la toile qui est la marque du rejet et de la peur de la démocratie et de la capacité des citoyens à s'exprimer librement. Heureusement, quelques encarts passent dans la presse russe, qui est la seule non contrôlée par le régime et qui pénètre dans le pays. Ces encarts nous permettent d'envoyer ces bouteilles à la mer remplies de l'oxygène de la liberté à nos amis qui étouffent dans ce régime.

Bordeaux – photo JE Bordeaux

Un manque de relais politique

Nous ne pouvons que constater que le personnel politique est aphone sur la question. Pire, certains dirigeants européens font le choix de soutenir le régime biélorusse. Les 1er et 2 avril 2010, Pierre Lellouche, Secrétaire d'Etat aux Affaires européennes, a réalisé la première visite officielle de la France en Biélorussie depuis que Loukashenko a imposé sa main de fer sur le pays.
Elle fait suite à la visite à Paris de M. Sémachko, Premier vice-premier ministre, en janvier dernier, accompagné de plusieurs membres du gouvernement biélorusse et de représentants d'entreprises. Pierre Lellouche prétend encourager ses interlocuteurs à réaliser les réformes nécessaires à la normalisation des relations avec l'Union européenne, en particulier en matière de libertés et de droits de l'homme... Inutile de dire que le gouvernement français y va surtout pour obtenir des contrats bien juteux.
Loukashenko est le plus gagnant dans cette visite : pourquoi changer de méthode alors que les régimes dits démocratiques viennent lui serrer la main ? Pendant ce temps, c'est la société civile et les opposants politiques biélorusses qui subissent la répression. Nous ne pouvons qu'être fiers en tant que Fédéralistes d'être ceux qui ne laissent pas tomber dans l'oubli ceux qui se battent pour la démocratie en Biélorussie.

Fédéchoses
- Pour le fédéralisme

Pour le débat entre les fédéralistes en France, en Europe et dans le monde

- *Fédéchoses*, revue créée au début des années 70, a toujours voulu être une revue de large débat fédéraliste ;
- toutes les organisations fédéralistes démocratiques, qu'elles privilégient le fédéralisme interne, le fédéralisme européen ou le fédéralisme mondial ont droit de cité dans *Fédéchoses* ; sans pour autant que la revue ne soit l'expression d'aucune d'entre elles ;
- inversement, aucune organisation fédéraliste ne peut être engagée par l'éditorial de *Fédéchoses* sauf le cas exceptionnel ou un texte de telle ou telle organisation serait repris en éditorial par *Fédéchoses*, avec l'accord de ses rédacteurs ;
- à l'exception de l'éditorial, les textes publiés n'engagent que leurs auteurs. La direction de *Fédéchoses* se réserve le droit de publier, ou non, les textes reçus directement ou par l'entremise de notre collaboration étroite avec d'autres revues fédéralistes et plus particulièrement ces dernières années *The Federalist Debate*, revue publiée sous le patronage commun de l'*U.E.F.*, de la *JEF* et du *WFM*-MFM international ou *Le Taurillon* magazine en ligne créé et animé animé par les Jeunes Européens – France ; les textes non publiés ne sont retournés que sur demande ;
- *Fédéchoses*, se sent libre de publierles positions publiques des organisations de la mouvance fédéraliste dans la mesure où elles correspondent à ses propres positions ou priorités politiques. Il en est de même pour les articles des revues fédéralistes avec mention de la source et sous guise de réciprocité militante.

Faîtes comme lui, ABONNEZ VOUS !

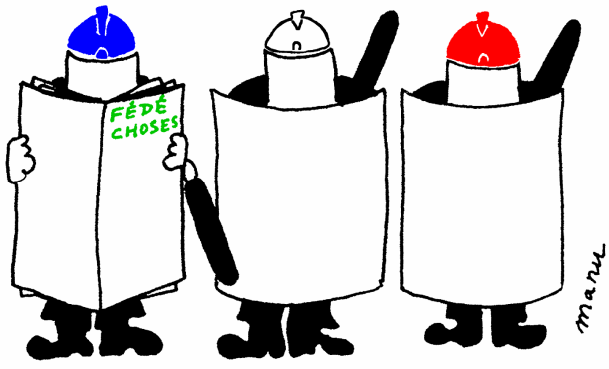

Campagne d'abonnements – Années 1970

EDITORIAL

« NOUS, *PEUPLE EUROPEEN* » réclamons la Fédération européenne !

La crise de la Grèce a mis en évidence…
les contradictions de l'Union monétaire en l'absence d'un Etat fédéral européen

Avec une monnaie unique et seize (à vingt-sept) politiques économiques nationales divergentes, les Européens sont incapables de gouverner et de protéger l'Europe et ses citoyens. Il y a un réel danger que la crise financière, en l'absence de reprise économique, ouvre la porte à la récession et à la crise sociale. Aujourd'hui c'est la survie même de l'euro qui est en jeu de par les attaques de la spéculation internationale. Et, avec l'euro, c'est l'Union européenne (UE) elle-même qui joue son existence.
Pour sauver l'euro, il faut tout d'abord et immédiatement renforcer la solidarité entre les membres de l'eurogroupe par la création d'un gouvernement européen de l'économie et des finances publiques et l'unification de la représentation européenne au sein du Fonds monétaire international. L'expérience des pays ayant adopté l'euro, ou adhéré aux Accords de Schengen, démontre qu'avec une forte volonté politique de quelques gouvernements il est possible d'avancer sur la voie de l'unité à partir d'un groupe restreint d'Etats membres de l'Union.
La crise démontre également la nécessité d'une forte augmentation du budget européen. Il faut donc développer également le pouvoir fiscal de l'UE -par exemple à travers une taxe carbone- et exploiter l'émission d'obligations européennes pour financer la reconversion -en prenant également en compte des exigences écologiques- de l'économie européenne liée à la révolution scientifique et technologique.

Les fédéralistes, que nous sommes, sont ils réellement surpris ? Que nenni !

En 1974, les Editions Fédérop, fondées à Lyon sous l'impulsion de notre ami Bernard Lesfargues, publiaient parmi leurs six premiers ouvrages le volume *Monnaie européenne et Etat fédéral*, préfacé par Bernard Barthalay. Sous la direction de Mario Albertini, cet ouvrage collectif montrait « *l'incohérence d'un projet d'union économique et monétaire sans construction préalable d'institutions politiques communes* » et affirmait que « *la solution de la crise monétaire internationale passe par la création d'une monnaie européenne et les déséquilibres des balances nationales des paiements relèvent du maintien d'une souveraineté économique absurde et dépassée. Mais l'unification économique suppose une politique monétaire et fiscale européenne, donc un gouvernement européen, permettant d'atteindre, outre l'équilibre de la balance européenne des paiements, les autres objectifs de politique économique, en particulier, le rétablissement d'un développement régional équilibré* ».
… Une fois encore les Etats européens, qui avancent vers l'unification politique à reculons, comme la corde au cou, ont pris le problème à l'envers ou du moins se sont arrêtés en chemin. Les fédéralistes, pour leur part, sont passés pour des empêcheurs de « confédérer en rond », des Cassandre. Et pourtant les faits sont têtus et le bon sens, ou le sens de l'histoire et des responsabilités, sont trop souvent absents dans les sphères de ceux qui nous dirigent (même lorsqu'ils ne préparent par les réunions du G 20 en recevant des footballeurs …!).

Et maintenant… ?

Le redressement durable de l'Europe ne peut pas se fonder sur la seule nécessité immédiate : le moment est venu de reprendre et de remettre sur ses pieds le projet européen des Pères fondateurs.
La crise actuelle, qui pourrait amener au détricotage de l'intégration européenne, donc au retour du nationalisme… et potentiellement de la guerre civile en Europe, démontre clairement l'échec de la seule méthode fonctionnaliste : le marché intérieur, les politiques communes ou même la monnaie unique n'ont pas conduit automatiquement à l'unification politique. Aujourd'hui, la création de la Fédération européenne, par une procédure constituante démocratique associant les citoyens, le *Peuple européen*, peut seule donner aux Européens les moyens de reprendre en main leur destin tout en indiquant au monde la voie de la paix, du progrès et de l'unification politique et pacifique du genre humain.
Au moment où ils réfléchissent dans divers pays à leur stratégie pour les prochaines années (la Campagne pour les Etats-Unis d'Europe lancée à Toulouse par l'UEF France, ou, la Campagne projetée par les fédéralistes italiens pour une nouvelle Déclaration Schuman portant sur la Politique européenne de sécurité et de défense, en sont deux illustrations sur lesquelles *Fédéchoses* reviendra dans les prochains mois, aussi pour rappeler que les fédéralistes doivent être conscients que ce n'est pas tant aux Etats qu'ils doivent s'adresser mais plutôt à leurs interlocuteurs privilégiés que doivent être le Parlement européen, seul représentant démocratiquement élu et représentatif du *Peuple européen*, et en son sein l'Intergroupe fédéraliste.

Fédéchoses

FEDECHOSES - Pour le fédéralisme

Directeur de la publication : Jean-Luc PREVEL - Rédacteur en chef : Jean-Francis BILLION - Comité de rédaction : Florent BANFI - Ronan BLAISE - Bruno BOISSIERE - Fabien CAZENAVE - Maurice BRAUD - Didier COLMONT - Sandra FERNANDES - Valéry-Xavier LENTZ - Lucio LEVI - Catherine MONTFORT - Michel MORIN - David SOLDINI
Attachée de presse : Sandra FERNANDES - Responsable site web : Valéry-Xavier LENTZ

***Presse fédéraliste - Maison de l'Europe* - 18, Avenue Félix Faure - 69007 LYON**
Abonnement 15 € - Soutien 30 € - Méritant 100 € - Le numéro 3 €